

Budget Primitif de la Ville pour 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : La séance consacrée à l'examen des orientations budgétaires pour 1995 s'est déroulée le 16 janvier dernier. A cette occasion, nous avons pu échanger diverses réflexions sur l'élaboration du budget de 1995 dont le projet vous est à présent soumis.

Notre assemblée a déjà pris plusieurs décisions relatives à ce budget, notamment :

le 12 décembre 1994 : vote des différents tarifs et redevances,

le 16 janvier 1995 : vote de diverses subventions et participations et vote de divers crédits d'investissements.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Commission du Budget élargie à l'ensemble des Conseillers Municipaux s'est réunie le 10 mars dernier.

Outre le présent rapport, divers documents vous sont adressés en annexe :

- pour le budget général :

- 1 - une fiche récapitulative des grandes catégories de recettes (en montant et en pourcentage),
- 2 - une fiche récapitulative des grandes catégories de dépenses (en montant et en pourcentage),
- 3 - une note sur le financement des investissements (par autofinancements, emprunts et subventions),

-pour le budget principal :

- 4 - la balance récapitulative des recettes (avec et sans District pour 1994),
- 5 - la balance récapitulative des dépenses (avec et sans District pour 1994),
- 6 - les principales recettes,
- 7 - la répartition des crédits (recettes) par délégation et par secteur d'activités,
- 8 - la répartition des crédits (dépenses) par délégation et par secteur d'activités,
- 9 - la liste des participations et subventions par délégations,
- 10 - une note retraçant l'évolution des grandes catégories de dépenses du budget principal entre 1994 et 1995.

- pour les budgets annexes :

- 11 - les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service des Eaux,
- 12 - les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Assainissement,
- 13 - les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées,
- 14 - les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Forêts.

Vous sont également adressées un certain nombre d'annexes et notamment celles de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

- 15 - le bilan, par secteur d'activités, de l'action menée par la Ville en 1994,
- 16 - diverses statistiques relatives au personnel de la Ville,
- 17 - diverses statistiques relatives au personnel du Centre Communal d'Action Sociale,
- 18 - un document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- 19 - Etat de la dette communale pour emprunts au 01/01/1995,
- 20 - Etat des instruments de couverture du risque financier,
- 21 - Etat des opérations de crédit bail,
- 22 - Etat de la dette communale pour autres engagements,
- 23 - Etat des prêts, avances et créances à long ou moyen terme,
- 24 - Etat des emprunts garantis par la commune au 01/01/1995 ainsi que l'échéancier de leur amortissement,
- 25 - Etat des biens immobiliers,
- 26 - Etat du personnel au 31/12/1994,
- 27 - Etat des véhicules et engins,
- 28 - Etat des recettes ordinaires grevées d'affectations spéciales,
- 29 - Etat des provisions constituées au 31/12/1994,
- 30 - Etat des crédits de trésorerie - Année 1994,
- 31 - Budget principal - Données synthétiques sur la situation financière de la commune
- 32 - Liste des associations ayant bénéficié en 1994 d'une aide de la Commune.

Il est à préciser que les bilans des organismes subventionnés ou bénéficiaires de garanties d'emprunts ou encore pour lesquels la Commune détient une part du capital ne seront joints, conformément à la réglementation en vigueur, qu'en annexe du compte administratif. Il en va de même pour les comptes administratifs des organismes de coopération intercommunale dont est membre la Commune ainsi que de la présentation consolidée des résultats afférents au dernier compte connu (exercice 1993) du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Analyse générale du budget primitif 1995

Le budget 1995 de notre Ville, le dernier de l'actuel mandat est, comme les précédents, profondément marqué par les contraintes inhérentes aux obligations des communes, collectivités de proximité par excellence, dont la vocation première est de répondre aux multiples sollicitations et attentes des femmes et des hommes qui y vivent.

La diversité des services assurés trouve sa pleine concrétisation dans la multiplicité des métiers exercés dans nos services. Ne dit-on pas qu'une ville est une entreprise aux 300 métiers ?

Cette variété des secteurs d'intervention que l'on ne retrouve pas avec autant d'ampleur dans nos collectivités territoriales voisines, Département et Région, ne facilite pas l'émergence d'axes réellement prioritaires.

S'il est évident que les secteurs de l'action sociale et de la solidarité, de l'économie et du cadre de vie ont largement bénéficié des interventions municipales au cours de ce mandat, il n'en est pas moins évident que les autres secteurs (culture, enseignement, sports, tourisme, sécurité et prévention, voirie, etc.) ont également et fort logiquement fait l'objet d'attentions et d'actions particulières car nos concitoyens ne comprendraient pas qu'il en soit autrement.

Une ville ressemble à une mosaïque de besoins d'importances inégales et variables qui concourent à dessiner le cadre de vie général de ses habitants.

C'est dans ce contexte que les priorités du moment doivent être dégagées car tous les secteurs dans lesquels notre collectivité s'investit constituent pour la municipalité que je préside des domaines qu'elle veut considérer comme également prioritaires.

La satisfaction des besoins mis en avant par nos concitoyens représente un objectif majeur qu'il nous appartient d'atteindre malgré des contraintes de gestion de plus en plus lourdes puisque l'Etat a délibérément choisi de réduire les dotations qu'il nous verse et d'alourdir les charges que nous devons supporter.

La récente et brutale décision gouvernementale portant sur la majoration de 3,8 points de la cotisation CNRACL (soit une augmentation de 18 %) a mis en évidence l'absence de marge de manœuvre et l'extrême vulnérabilité financière des collectivités locales et notamment des communes puisque l'Association des Maires de France comme l'Association des Maires des Grandes Villes de France invitent leurs adhérents à ne pas incorporer cette hausse dans leurs prévisions budgétaires.

Je vous propose donc, comme la plupart des grandes villes, de ne pas inscrire cette dépense supplémentaire (8,7 MF pour le budget général de la Ville), dans le budget primitif que nous voterons au cours de cette séance. Les crédits inscrits à cette ligne budgétaire permettront en conséquence le paiement des cotisations, au nouveau taux, pour les dix premiers mois de 1995.

J'ajoute que les grandes villes centres d'agglomération supportent des charges de centralité qu'une récente étude de l'AMGVF a estimées à 472 F par habitant en 1993 (soit une dépense proche de 60 MF pour Besançon), ce chiffre étant à comparer avec la dotation ville-centre moyenne par habitant qui était cette même année de 66 F par habitant.

Dans ces circonstances, pour le moins difficiles, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir engagé depuis 2 ans une analyse financière avec le renfort d'un partenaire privé dont les résultats qui vous sont présentés également au cours de cette séance, nous permettent d'envisager l'avenir sans crainte excessive ce qui ne sera pas le cas de toutes les villes.

Le budget général de la Ville (budget principal et budgets annexes) progresse de 1,8 % (de 1 163 MF à 1 184 MF). Il va sans dire que les charges correspondant aux services transférés au District ne sont plus comprises dans notre budget et ne sont plus prises en compte dans les comparaisons entre les exercices 1994 et 1995.

Cette augmentation limitée (l'inflation constatée en 1994 est de 1,7 %) est principalement due à la faible évolution de deux importants postes de dépenses du budget principal :

* les crédits de personnel permanent (chapitre 931) n'augmentent que de 0,78 % car environ 10 MF d'économies ont été réalisées sur ce poste suite à une meilleure maîtrise de la masse salariale consécutive aux mesures prises à la suite de la réflexion financière lancée en 1993.

* l'annuité de dette ne progresse que de 8,3 MF contre 16,7 MF en 1994. La gestion active de la dette assurée par notre service Finances et bénéficiant de la baisse des taux d'intérêt court terme porte pleinement ses fruits puisque la part consacrée aux intérêts diminue de 4,6 MF.

Comme je l'ai déjà indiqué, ce projet de budget ne comporte pas les crédits de dépenses correspondant à la majoration de cotisation CNRACL qui s'élèvent à 8,1 MF pour le budget principal et à 0,6 MF pour les budgets annexes.

L'action conjointe menée par les associations d'élus à l'encontre de cette décision unilatérale du Gouvernement, le recours exercé par l'AMF devant le Conseil d'Etat sur ce dossier peuvent laisser espérer que le Premier Ministre pourrait être amené à revenir sur l'application de cette mesure.

Si cette hausse des cotisations devait néanmoins s'appliquer, il conviendrait que les dépenses correspondantes soient inscrites au budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Leur intégration dans le budget primitif aurait entraîné une augmentation globale de ce budget comprise entre 2,5 et 3 %, pourcentage plus conforme à l'évolution habituelle du budget de notre Ville qui se situe généralement au-delà de l'évolution de l'inflation de l'année précédente.

S'agissant des dépenses d'investissement du budget général, elles représentent, dette comprise, 22,1 % du total des dépenses (21,8 % en 1994). Leur montant (261,3 MF) est supérieur à celui de 1994 (252,9 MF hors District).

Comme ce fut le cas au cours des exercices précédents et compte tenu des possibilités offertes par le bon niveau du solde du Compte Administratif de 1994, une série d'investissements complémentaires, pour un montant de 21,5 MF pourront être financés par le budget supplémentaire. Ces crédits seront votés au cours de la séance consacrée au Compte Administratif de 1994 (15 mai 1995).

S'agissant des dépenses d'équipement (travaux, acquisitions, subventions), elles s'élèvent à 150,9 MF (159,9 en 1994). Avec les 21,5 MF qui seront financés par le budget supplémentaire, ce montant s'élève à 172,4 MF à comparer à 177,9 MF en 1994, la plus grande partie (3,7 MF sur 5,5 MF) de cette faible diminution étant due à une réduction des travaux dans le secteur assainissement (achèvement de la station de Port Douvot).

Ce tassement peu significatif des dépenses d'équipement est toutefois compensé par deux constats positifs touchant d'une part l'endettement, d'autre part l'autofinancement.

Pour ce qui concerne **l'endettement**, je rappelle que le niveau retenu pour l'emprunt globalisé avait été sensiblement relevé depuis 1992 notamment pour le budget principal (98 MF).

L'achèvement de gros travaux financés par les budgets annexes et les possibilités offertes par le budget supplémentaire de 1995 ont permis une diminution importante du recours à l'emprunt puisqu'il se limitera à 91,6 MF en 1995 (90 MF pour le budget principal et 1,6 MF pour le budget assainissement) contre 108,9 MF en 1994 (98 MF pour le budget principal et 10,9 MF pour les budgets annexes).

Ce moindre recours à l'emprunt sera de nature à diminuer notre endettement futur et permet d'améliorer fortement le niveau **d'autofinancement** de nos dépenses d'équipement qui augmentent sensiblement par rapport à 1994.

Ce sont en effet 78,7 MF de dépenses d'équipement qui sont autofinancées dans le budget général sur un total (Budget Principal + Budget Supplémentaire) de 172,4 MF, soit un taux de 45,6 % à rapprocher des taux des années précédentes (33,6 % en 1992, 38 % en 1993 et 37,4 % en 1994).

Examinons à présent les différents budgets.

Le budget principal

Il représente près de 90 % du budget général et est alimenté pour près de 37 % de ses recettes, par la fiscalité locale.

Ce budget augmente de 2 %, augmentation similaire à celle de 1994 (2,1 % hors mouvements financiers se rapportant au District). Cette augmentation est faible au regard des évolutions constatées dans les budgets principaux antérieurs.

Cette situation s'explique, comme je l'ai indiqué précédemment, par les importantes économies réalisées en matière de masse salariale et de remboursement de la dette.

* **S'agissant de l'annuité de dette**, elle augmente de 8,1 MF contre 15,9 MF en 1994. Si l'augmentation des remboursements du capital s'élève à 12,7 MF, conséquence du relèvement du montant des emprunts réalisés au cours des exercices précédents, en revanche la baisse importante des prêts à court terme et la gestion de dette que nous réalisons a entraîné une nette diminution (- 4,6 MF) de la part de l'annuité consacrée au remboursement des intérêts.

La mesure précitée de limitation de l'emprunt à 90 MF portera également ses fruits au cours des exercices à venir.

La structure de notre endettement maintenue volontairement à parts égales entre taux fixes et taux variables nous a permis de bénéficier de la baisse des taux à court terme qui en moyenne mensuelle, sont passés de 6,52 % en décembre 1993 à 5,95 % en décembre 1994.

* S'agissant des investissements hors mouvements financiers, c'est-à-dire **les dépenses d'équipement**, elles s'élèvent à 125,7 MF auxquelles il convient d'ajouter les dépenses (21,5 MF) qui seront ultérieurement financées par le budget supplémentaire mais dont le principe peut d'ores et déjà être tenu, ce qui porte le total de ces dépenses d'équipement à 147,2 MF (150 MF en 1994).

La liste complète des opérations financées par l'emprunt globalisé ainsi que celles qui seront financées dans le cadre du budget supplémentaire vous est présentée dans ce rapport.

Ces opérations s'intègrent dans le programme «Besançon Horizon 2001».

Retenons notamment les efforts financiers importants consacrés aux secteurs :

- * de l'urbanisme et de l'action foncière pour 14,6 MF,
- * de la voirie et de l'éclairage public pour 46,5 MF (dont 26 MF pour la poursuite des travaux du tunnel de la Citadelle),
- * des sports pour 8,5 MF (dont 5 MF pour le lancement des travaux de la piscine de Planoise),
- * du développement social des quartiers pour 6,8 MF qui compléteront les actions financées dans le cadre du contrat de ville,
- * de la culture pour 11,7 MF (dont 2 MF pour le lancement de la 1^{ère} phase de travaux relatifs au Musée du Temps).

Les crédits correspondant **aux tranches annuelles** consacrées à l'entretien de notre patrimoine immobilier et mobilier sont majorés par rapport à 1994 puisqu'ils se situent au niveau de 1993, soit environ 45 MF. Ces dépenses, comme par le passé, seront affectées en priorité aux travaux de sécurité, aux besoins rencontrés dans les quartiers et bénéficieront aux secteurs touchant le maximum d'usagers.

Ces dépenses d'équipement, y compris celles qui seront financées par le budget supplémentaire, représentent 13,8 % des dépenses totales soit le même pourcentage qu'en 1994.

Elles sont autofinancées à hauteur de 56,7 MF soit pour 38,5 % du total contre 33,6 % en 1994. Je tiens à signaler à nouveau l'évolution positive de notre taux d'autofinancement donc du moindre recours à des financements extérieurs et en particulier à l'emprunt à un moment où nos ressources, et notamment celles qui proviennent de l'Etat, ont tendance à se réduire fortement comme je l'indiquerai en examinant les recettes.

Cette évolution est le fruit de la gestion rigoureuse que nous appliquons avec nos services depuis de nombreuses années, et avec encore plus de détermination depuis 1993.

* **Les dépenses de personnel** (salaires et charges) s'élèvent à 396,3 MF en 1995 contre 392,2 MF en 1994 (hors sapeurs-pompiers). Les dépenses du chapitre 931 (personnel permanent) constituent la part la plus importante puisqu'elles représentent 96 % pour un montant de 382,2 MF.

Le complément, soit 14,1 MF, correspond aux dépenses de personnel temporaire affecté à des tâches ponctuelles, aux contrats emplois-solidarité et aux dépenses relatives aux apprentis.

Les crédits du chapitre 931 (personnel permanent) représentent 46,2 % des dépenses de fonctionnement (46,4 % en 1994 sans les sapeurs-pompiers).

Ce crédit est passé de 379,2 MF en 1994 à 382,2 MF en 1995, soit une augmentation limitée à + 0,78 % compte tenu de la maîtrise de la masse salariale intervenue en 1994. L'intégration de la hausse de la cotisation CNRACL (8,1 MF) aurait porté cette augmentation à 2,8 % à comparer à la hausse de ce chapitre 931 en 1994 (+ 3,5 %).

Cette faible évolution de la masse salariale est à mettre à l'actif de l'action que nous menons depuis plusieurs années en ce domaine dont les conséquences financières peuvent être concrètement mesurées et qui porte ses fruits puisque nous avons pu, sur les deux années 1993 et 1994, sans alourdissement anormal des charges de travail du personnel et sans diminution des prestations offertes à nos concitoyens, réduire de 25 % les dépenses de personnel de remplacement et de 34 % le montant des dépenses relatives aux heures supplémentaires. La réduction de l'absentéisme d'environ 10 % pendant cette période, suite à l'action concédée menée sur ce point a grandement facilité la réalisation de ces objectifs.

Il convient également de mettre en évidence les mesures d'accompagnement qui ont été prises en ce domaine comme la titularisation de 28 auxiliaires, la formation d'apprentis en vue de leur recrutement, l'augmentation importante des crédits de formation qui passent de 300 KF en 1993 à 800 KF (dont 100 KF pour les apprentis) en 1995 ainsi que la reprise de l'évolution du régime indemnitaire du personnel, évolution qui avait été stoppée en 1994.

* **Les dépenses d'exploitation des services** (fournitures, locations, prestations à l'entreprise) ainsi que les **subventions et participations** s'élèvent à 280,9 MF contre 277,5 MF en 1994 (hors District) soit une augmentation de 1,2 %.

Les dépenses d'exploitation des services qu'ils soient en régie, concédés ou en gérance, n'augmentent que de 1,3 % (de 161,3 MF à 163,4 MF) soit moins que l'inflation de 1994.

Le tassement de ces dépenses de fonctionnement courant a touché la quasi totalité des secteurs d'intervention, seuls quelques secteurs (économie, animation socio-culturelle et prévention) ayant bénéficié de crédits supérieurs à ceux de 1994.

L'analyse financière que nous avons réalisée auprès de la totalité des services a permis une meilleure utilisation des crédits sans porter atteinte au niveau des prestations assurées par notre personnel.

Les crédits **de subventions et participations** passent de 116,2 MF à 117,5 MF soit + 1,1 %.

Cette faible évolution est due à la diminution de la subvention octroyée au District qui passe de 10 MF à 5 MF, diminution comptable compensée par une augmentation de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 5,3 MF pour répondre aux besoins sans cesse en augmentation dans un domaine (l'action sociale et la solidarité) où notre collectivité s'est toujours fortement engagée et qui justifie chaque jour notre soutien.

Les autres subventions ont été uniformément majorées de 1,5 % sauf celles qui correspondent aux contrats d'objectifs pour lesquels les règles antérieurement définies s'appliquent. Ce sont chaque année, plus de 350 associations qui bénéficient ainsi d'aides financières directes de la Ville.

* **S'agissant des recettes**, mon propos se limitera aux plus importantes, c'est-à-dire les recettes fiscales (impôts locaux, compensations pour exonération et prélèvements), **les dotations de l'Etat** (DGF, DGD, DSU) et **l'emprunt** vous renvoyant pour le détail des recettes, à l'annexe 6 de ce rapport.

Les trois grandes catégories de recettes précitées, qui représentent 70 % des recettes totales, n'évolueront que de 0,9 % entre 1994 et 1995.

1) Le produit des impôts locaux augmente de 3,6 % (de 372,3 MF à 385,7 MF, soit + 13,4 MF).

Cette augmentation était de 2 % en 1994. Cette évolution positive est due pour partie à l'extension des bases d'imposition (environ 7 MF soit la même progression qu'en 1994) et pour partie (6,4 MF) à l'augmentation de la pression fiscale limitée à 1,7 % correspondant au montant de l'inflation 1994 conformément à l'engagement que j'ai pris envers nos concitoyens.

En matière d'évolution de base de taxe professionnelle, indicateur économique important après celui de l'emploi que j'ai évoqué lors du récent Conseil d'Orientations Budgétaires (notre ville est classée 3ème sur 36 pour la création d'emplois entre 1992 et 1993), nous avons effectué une comparaison avec un échantillon de grandes villes de taille (100 à 200 000 habitants) équivalente à celle de Besançon.

Cette étude montre que le tissu économique de notre ville fait preuve d'un dynamisme réel et prometteur pour l'avenir, justifiant ainsi que les efforts que nous avons déployés en ce domaine depuis de nombreuses années puisque sur 11 villes (Angers, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Mulhouse, Nîmes, Orléans, Perpignan, Reims, Rouen, Toulon) une seule (Dijon avec 6,4 %) connaît en 1994 une progression des bases de TP supérieure à celle de Besançon (+ 4,2 %), la progression moyenne des 10 autres villes étant de + 1,6 %.

Ce constat est confirmé par l'analyse de la variation physique des bases de TP puisqu'on enregistre une augmentation de près de 50 % (49,3 %) entre 1988 et 1994.

Pour ce qui concerne l'évolution des bases de taxe d'habitation, la progression constatée à Besançon (+ 2,7 % en 1994) est sensiblement inférieure à l'évolution moyenne des villes précitées (+ 3,4 %).

Ce constat doit toutefois être tempéré par une autre donnée qui est la forte augmentation des demandes de permis de construire et notamment du nombre de logements autorisés constatés depuis deux années.

En effet, les logements autorisés (individuels et collectifs) sont passés en 547 en 1989 à 1 160 en 1993 et 1 630 en 1994.

Cette évolution positive laisse espérer un accroissement significatif des bases de taxe d'habitation au cours des prochaines années et par voie de conséquence, des ressources fiscales correspondantes.

En matière de compensations versées par l'Etat, celles-ci passent de 50,3 MF en 1994 à 49,3 MF en 1995 soit - 1,9 %. Au-delà de la réduction de l'allocation compensatrice liée à la réduction de 16 % des bases de taxe professionnelle qui était intervenue en 1994 et qui a été maintenue en 1995 (près de 4 MF de pertes pour notre ville pour chacun de ces deux exercices), une récente disposition gouvernementale incluse dans la loi d'aménagement du territoire accroît encore ce déficit d'environ 1 MF sur cette compensation et de 0,3 MF sur l'allocation compensatrice liée à la réduction de la fraction imposable des salaires.

2) Les dotations de l'Etat (DGF, DGD et DSU) passent de 203,4 MF à 205,6 MF, soit + 1 %.

La DGF n'évolue que de + 0,85 %, soit la moitié de l'inflation constatée en 1994. Après une perte de 4,5 MF sur ce poste en 1994, nous subirons cette année une nouvelle perte de 1,6 MF.

Cette perte de recettes vient s'ajouter à la charge supplémentaire probable représentée par la hausse de la cotisation CNRACL (8,1 MF) et aux pertes sur les compensations et dotations versées par l'Etat (6,9 MF), soit un alourdissement du budget principal de 15 MF.

La DSU, en l'absence d'informations précises est maintenue à son montant de 1994, soit 6,7 MF.

Cette faible évolution des dotations de l'Etat, qui avait déjà été constatée en 1994 est inquiétante pour l'avenir de nos collectivités locales, de nombreuses villes, contrairement à nous, ayant déjà été obligées de recourir à une fiscalité locale plus importante.

3) L'emprunt globalisé est comme je l'ai déjà indiqué, limité à 90 MF au lieu de 98 MF au cours des 3 derniers exercices tout en maintenant le même effort en matière de dépenses d'équipement.

Comme ce fut le cas au cours des années précédentes, l'équilibre global du budget est réalisé par une reprise anticipée de 10 MF sur le montant du compte administratif de 1994 qui s'élève à 60,5 MF (contre 38 MF pour le CA de 1993).

Ce montant est nettement plus important que celui des années précédentes car il prend en compte les économies de gestion et les ressources supplémentaires dégagées au cours de l'exercice et qui sont la conséquence pour l'essentiel de l'analyse financière évoquée précédemment et à présent achevée, et pour partie par la prise en charge districale de dépenses jusqu'alors assumées par notre Ville.

Compte tenu de cette reprise de 10 MF et du financement ultérieur de dépenses d'équipement complémentaires pour 21,5 MF, le montant des fonds non affectés s'élève à 29 MF (10 MF lors du vote du budget de 1994).

Les budgets annexes

Ils progressent faiblement (+ 1 %), passant globalement de 134,8 MF à 136 MF.

L'évolution la plus significative provient du budget assainissement dont les dépenses d'investissement diminuent de 12,8 %, passant de 26,1 MF en 1994 à 22,8 MF en 1995 compte tenu de l'achèvement des travaux de la station de Port Douvot.

En conséquence, le budget assainissement est en diminution (- 2,7 %) contrairement aux autres budgets annexes qui progressent de façon similaire (+ 4,2 % pour le budget des Eaux, + 5 % pour le budget du SSADPA et + 4,4 % pour le budget des Forêts).

A noter également un recours limité à l'emprunt (1,6 MF de prêt à l'Agence de l'Eau pour le budget assainissement contre 10,9 MF pour ce même budget en 1994).

Examinons à présent en détail les différents budgets.

Budget principal

I - Les recettes

Les recettes globales s'élèvent à 1 048 MF contre 1 027,9 MF l'an dernier, soit une progression de 2 %.

Hors contributions directes et reprise anticipée, leur montant est de 652,3 MF contre 645,6 MF en 1994 (+ 1 %).

L'analyse détaillée de ces recettes portera sur :

- les principales recettes d'investissement,
- les principales recettes de fonctionnement,
- la DGF,
- le produit des contributions directes et les données fiscales.

1 - Les recettes d'investissement

Leur montant ressort à 124,5 MF contre 135,4 MF en 1994, soit - 8,1 %.

Le montant de l'emprunt globalisé a été réduit à 90 MF contre 98 MF l'année précédente soit - 8,2 %, ceci permettra de limiter la charge de la dette. Les principales recettes d'investissement évoluent comme suit :

	1994	1995	% évolution
DGE (Dotation Globale d'Equipement)	2,5 MF	2,0 MF	- 20
Produit des amendes de police	3,0 MF	3,0 MF	0
Taxe Locale d'Equipement	2,3 MF	2,5 MF	+ 8,7
FCTVA	19,0 MF	19,0 MF	0
Emprunt globalisé	98,0 MF	90,0 MF	- 8,2

Le prélèvement sur les recettes ordinaires nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est de 96,6 MF contre 75,1 MF en 1994.

2 - Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent 923,6 MF contre 892,5 MF l'an dernier (+ 3,5 %).

Hors produit des impôts et reprise anticipée sur l'excédent du compte administratif 1994, elles s'élèvent à 527,9 MF contre 510,2 MF en 1994 (+ 3,5 %).

Nous examinerons successivement :

- les principales recettes de fonctionnement (hors DGF, reprise anticipée et produit des impôts),
- la DGF,
- les conditions selon lesquelles le budget sera équilibré grâce à la reprise anticipée et au recours à la fiscalité,
- divers éléments concernant les impôts locaux.

a) Les principales recettes de fonctionnement

	1994 en KF	1995 en KF	% 1995/1994
Produits de l'exploitation	82 566	83 718	1,4
dont taxe enlèvement des ordures ménagères	30 300	34 000	12,2
Produits domaniaux (non compris loyer CCAS)	20 613	20 274	- 1,6
Versement Transport	52 600	55 000	4,6
Subventions et participations (Etat, Département, y compris DGD, transports scolaires, urbanisme, hygiène, bibliothèques)	13 085	13 540	3,5
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe foncière	6 500	6 400	- 1,5
Impôt sur les spectacles	7 200	7 600	5,6
Taxe sur l'électricité basse tension	9 200	9 300	1,1
Taxe sur l'électricité moyenne et haute tension	1 740	1 700	- 2,3
Subvention fiscale compensatrice des exonérations de foncier bâti pour constructions neuves	2 876	990	- 65,6
Taxe sur les emplacements publicitaires	620	650	4,8
Produit des jeux du Casino	4 000	6 200	55,0
Allocations compensatrices des exonérations de taxe professionnelle	32 550	33 000	1,4
Attribution du Fonds National de Péréquation de la taxe professionnelle	2 500	2 500	0
Impôts locaux rôle complémentaire	1 000	1 000	0
Allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation	13 775	14 110	2,4
Allocation compensatrice des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties	1 100	1 230	11,8

b) La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine

La masse globale de DGF 1995 est actualisée de + 1,7 % (taux d'évolution prévisionnel de l'indice des prix à la consommation des ménages, hors tabac).

Depuis 1994 (article 52 de la loi de finances pour 1994), les communes ne perçoivent plus qu'une dotation forfaitaire qui englobe pour Besançon les concours antérieurs suivants :

- tronc commun (dotation de base, de péréquation et de compensation)
- dotation ville-centre
- garantie d'évolution minimale.

Pour 1994, la dotation forfaitaire perçue par chaque commune était égale au montant perçu en 1993 au titre des concours qu'elle englobait.

A partir de 1995, cette dotation progresse chaque année de la moitié du taux d'évolution de l'ensemble des ressources affectées à la DGF.

Ainsi, la dotation forfaitaire 1995 augmentera de 0,85 % pour atteindre 191,2 MF, ce qui représente pour notre ville une nouvelle perte par rapport à l'inflation de 1,6 MF.

La DSU passe de 5,6 MF à 6,7 MF.

La dotation instituteurs passe de 0,550 MF à 0,645 MF et tient compte du niveau d'encaissement constaté en 1994.

c) L'équilibre budgétaire et les impôts locaux

Hors impôts locaux et reprise anticipée, le besoin de financement (écart constaté entre dépenses et recettes totales) est de 395,7 MF.

Dans le respect de l'engagement pris par la majorité municipale de limiter l'augmentation de la pression fiscale au niveau de l'inflation, l'équilibre budgétaire sera réalisé comme suit :

- reprise anticipée de 10 MF sur les fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1994 (60,6 MF),
- inscription d'un produit global de contributions directes pour 1995 de 385,7 MF (372,3 MF votés en 1994, montant encaissé : 374,4 MF).

L'évolution des bases fiscales notifiées par les Services Fiscaux permettront une augmentation de la pression fiscale limitée à l'inflation, soit + 1,7 %.

d) La fiscalité

Le vote des taux de chacune des quatre taxes directes locales figure au point suivant de l'ordre du jour.

Comme chaque année, je vous communiquerai tout d'abord des données concernant l'évolution du nombre de contribuables, les bases d'imposition et diverses informations susceptibles d'intéresser nos concitoyens, tenant à des décisions prises à l'échelon national ou au niveau local.

1) Evolution du nombre d'assujettis à l'impôt local à Besançon

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	Variation 94/93
Taxe d'habitation	51 390	52 562	53 013	53 517	53 857	54 934	55 997	56 957	58 545	59 238	60 147	+ 909
Foncier bâti	20 347	21 132	22 450	23 897	25 073	24 273	24 756	25 419	26 150	28 983	29 476	+ 493
Foncier non bâti	3 521	3 528	3 572	3 645	3 542	3 511	3 526	3 570	3 641	3 615	3 641	+ 26
Taxe professionnelle	4 416	4 567	4 548	4 845	4 874	5 090	5 215	5 287	5 268	5 294	5 290	- 4

2) Bases d'imposition 1995

	Bases 1993	Bases 1994	Bases 1994 actualisées (1)	Bases notifiées pour 1995	Variation 1995/1994	
					Totale	Evolution physique
Taxe d'habitation	667 283 470	703 075 230	717 136 740	722 120 000	+ 19 044 770 + 2,7 %	+ 4 983 260 + 0,7 %
Foncier bâti	516 988 350	550 612 860	561 625 110	567 220 000	+ 16 607 140 + 3,0 %	+ 5 594 890 + 1,00 %
Foncier non bâti	2 168 810	2 206 060	2 206 060	2 226 000	+ 19 940 + 0,9 %	+ 19 940 + 0,9 %
Taxe professionnelle	1 052 458 500	1 102 536 220	1 102 536 220	1 148 779 730	+ 46 243 510 + 4,2 %	

(1) Coefficients de majoration forfaitaire 1995 :

- propriétés bâties : 1,02
- bâti industriel : 1,00
- foncier non bâti : 1,00

3) Taxe d'habitation - Abattements et dégrèvements

Avant de passer à l'examen des dépenses, je vous rappellerai, comme chaque année, quels sont les abattements en vigueur à Besançon en matière de taxe d'habitation et les dégrèvements accordés par l'Etat aux contribuables à revenus modestes.

A) Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'Etat)

Ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt, au titre de l'habitation principale seulement.

Le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la valeur locative moyenne communale (VLMC), donc identique pour tous les contribuables placés dans des situations équivalentes. Pour 1995, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 14 590 F (14 240 F en 1994).

Trois types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

*** Abattement pour personnes à charge**

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- 10 % de la VLMC pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 15 % pour chacune des personnes suivantes. Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal. En 1994, 15 838 contribuables ont bénéficié de cet abattement.

*** Abattement général à la base**

Il est institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %).

46 850 contribuables ont bénéficié en 1994 de cet abattement, correspondant à une réduction de valeur locative de 710 F.

*** Abattement spécial à la base**

Cet abattement, qui concerne les contribuables n'acquittant pas l'IRPP, n'est pas appliqué à Besançon, la plupart des contribuables susceptibles d'en bénéficier relevant des dégrèvements pris en charge par l'Etat (11 032 contribuables en 1994 auraient rempli les conditions pour bénéficier de cet abattement, alors que 32 391 dégrèvements totaux ou partiels ont été accordés par l'Etat).

B) Dégrèvements et exonérations de taxe d'habitation (décidés et à la charge de l'Etat)

1. Dégrèvement et exonération totale de taxe d'habitation (au titre de l'habitation principale) pour les contribuables de plus de 60 ans ou veufs ou veuves (sans condition d'âge), non imposables à l'IRPP.

D'autres exonérations totales sont accordées à d'autres catégories de contribuables : invalides, titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Les bénéficiaires du RMI bénéficient également d'un dégrèvement total et d'office.

En 1994, ces dégrèvements et exonérations ont concerné 7 210 contribuables.

2. Dégrèvement partiel de taxe d'habitation (au titre de l'habitation principale).

2.1 Contribuables non imposables à l'IRPP et autres que les catégories citées en 1. : dégrèvement total d'office de la part de la taxe d'habitation excédant un montant non encore fixé mais qui était en 1994 de 1 762 F (8 288 bénéficiaires en 1994).

2.2 Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1994 est inférieur à un certain montant (1 750 F) : dégrèvement à hauteur de 50 % du montant de la taxe d'habitation excédant une somme à fixer qui était en 1994 de 1 762 F (1 933 bénéficiaires en 1994).

2.3 Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1994 n'excède pas 16 937 F : dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la fraction dépassant 3,4 % du revenu imposable. Ce dégrèvement ne peut toutefois excéder 50 % du montant de l'imposition qui excède une somme revalorisée chaque année (1 762 F en 1994) (14 809 bénéficiaires en 1994).

C) Autres dispositions

Exonérations de foncier bâti

La Loi de Finances pour 1992 (article 129) a supprimé l'exonération temporaire de deux ans des immeubles autres que ceux à usage d'habitation.

Pour les locaux d'habitation achevés à compter de 1992, le Conseil Municipal a décidé le maintien de l'exonération temporaire (délibération du Conseil Municipal du 15 juin 1992). Rappelons que la perte de bases n'est pas compensée par l'Etat.

- Taxe professionnelle

Le taux du plafonnement du montant de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée pour 1995 est :

- maintenu à 3,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 140 MF,
- porté à 3,8 % pour celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 140 MF et 500 MF,
- de 4 % pour celle dont le chiffre d'affaires dépasse 500 MF.

II - Les dépenses

1 - Section d'investissement

a) La dette

Les dépenses du chapitre 925 passent de 83,5 MF en 1994 (hors District) à 95,5 MF en 1995, soit + 12 MF. Elles concernent :

- le remboursement de la dette en capital qui passe de 80,8 MF en 1994 à 93,5 MF en 1995, soit + 12,7 MF.

Les raisons de cet accroissement sont principalement :

- . le vieillissement de notre dette ; en effet, au cours des premières années de la vie d'un prêt, nous remboursons une part importante d'intérêts et peu de capital. Au fur et à mesure du vieillissement du prêt, ces proportions s'inversent,
- . le niveau des taux variables et révisables qui est resté très bas. Pour les nouveaux prêts et ceux pour lesquels nous avons une annuité plancher, nous amortissons, de ce fait, une part de capital plus importante,
- . une prévision supérieure à celle de 1994 pour le remboursement en capital des contrats de prêts signés en cours d'exercice et qui auraient une échéance infra-annuelle.

Par contre, les prévisions 1994 incluaient un remboursement anticipé de 3,3 MF qui correspondait à des prêts transférés au District du Grand Besançon. En effet, le service «Incendie» et la déchetterie font désormais partie des compétences du District.

- la dette récupérable qui se chiffre à 0,75 MF en 1995 contre 0,76 MF en 1994. Elle correspond à une avance en garantie d'emprunt pour le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon,
- les subventions en annuités accordées qui sont évaluées à 0,96 MF,
- en 1994, le versement au capital de la SEM de la Citadelle était également inclus dans les prévisions pour 0,75 MF.

b) Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal passent de 132 MF à 125,7 MF sur lesquels 90 MF sont financés par recours à l'emprunt globalisé.

Comme il vous l'a été exposé ci-avant, 21,5 MF d'investissements complémentaires seront par ailleurs financés sur le budget supplémentaire. La liste des opérations concernées est précisée à la page 27 ; elle fera l'objet d'un vote du Conseil Municipal lors de sa séance de mai 1995.

Le tableau ci-après regroupe les opérations du budget principal figurant à l'emprunt globalisé.

Voici, par secteur, les principales opérations d'investissement retenues (autofinancement + emprunt globalisé).

L'urbanisme

- ZAC de Planoise : poursuite de l'opération (10 000 KF).
- Solde de la participation de la Ville à l'aménagement de la ZAC Louise Michel (2 372 KF dont 2 330 KF à l'emprunt globalisé).
- Réhabilitation Battant et centre-ville : 800 KF sont prévus pour les travaux et un crédit de 300 KF a été inscrit pour les études d'aménagement de la Place du Marché.
- Une somme de 1 000 KF est affectée aux dépenses d'acquisition de terrains pour le futur téléphérique de la Citadelle.

L'économie

- 4^{ème} et dernière année de la participation de la Ville à la réalisation de la ligne SNCF Franois Saint-Amour (2 700 KF).

- Inscription d'un crédit de 2 305 KF pour la participation Ville à l'opération d'aménagement de la Place Cassin.

- Participation de la Ville au fonctionnement de l'aérodrome de La Vèze (533,7 KF).

- Deux tranches annuelles sont rétablies :

. Interventions diverses dans le secteur de l'économie (800 KF),

. Interventions dans les ZI (1 000 KF).

La vie associative - la vie des quartiers

- Un crédit de 250 KF est inscrit pour terminer la première tranche de la restructuration de la Maison de Quartier de Saint-Claude.

- Une opération nouvelle : les travaux de bâtiment au Fort de Bregille (600 KF).

La Citadelle

- Nouvelle tranche de travaux d'étanchéité du chemin de ronde de la Citadelle, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, pour laquelle la Ville participera à hauteur de 500 KF.

- Un important crédit de 1 150 KF sera consacré aux travaux de bâtiment qui sont de la compétence financière du propriétaire.

Le tourisme

- Une somme de 100 KF est consacrée aux travaux de bâtiment dans les établissements thermaux.

- 100 KF sont également inscrits pour des aménagements sur le Doubs.

L'action sociale

Les tranches annuelles de travaux dans les établissements pour enfants et dans les équipements sanitaires et sociaux seront respectivement de 150 KF et 300 KF.

La voirie et la circulation

- *Les principales tranches annuelles de voirie seront les suivantes :*

. 3 500 KF pour l'aménagement de voies et parkings.

. 2 500 KF pour les revêtements de chaussées (à noter qu'un crédit complémentaire de 1 000 KF sera financé par le budget supplémentaire, ce qui portera cette tranche annuelle à 3 500 KF).

. 1 060 KF pour l'entretien des ponts et principalement une première tranche de travaux de restructuration de la passerelle de Mazagran.

. 630 KF pour le programme local de sécurité routière.

- . 500 KF pour le secteur circulation et signalisation.
- . 1 800 KF pour l'extension et la modernisation du réseau d'éclairage public.

- *Poursuite d'opérations engagées :*

- . Tunnel sous la Citadelle - solde des travaux (11 000 KF inscrits au budget primitif et 15 000 KF seront financés par le budget supplémentaire).
- . Solde du plan de jalonnement (200 KF).
- . Rénovation et gestion de la signalisation lumineuse (900 KF).
- . Conformité et centralisation du réseau d'éclairage public (1 200 KF).

- *Opérations nouvelles :*

- . Aménagement du carrefour Bourgogne / Allende (2 500 KF).
- . Aménagement de voirie Avenue Villarceau / Square Labbé (2 200 KF).

Le logement

- Poursuite de la participation de la Ville à la création d'habitats spécifiques (200 KF).

L'environnement et les espaces verts

- La tranche annuelle d'acquisition de matériel a été portée à 850 KF (contre 400 en 1994) et celle relative aux travaux d'espaces verts sera de 350 KF.

- Poursuite et fin de la rénovation des serres (400 KF).
- Poursuite de l'aménagement du Parc du Casino (500 KF).

- Une opération nouvelle : l'aménagement du Parc Urbain de Planoise avec un crédit de 780 KF pour le concours d'idées (dont 130 KF pour la cartographie de la zone).

La maîtrise de l'énergie

Maintien des tranches annuelles, à savoir :

- . Télématique pour la gestion des chaufferies (100 KF).
- . Interventions sur le bâti et les installations de chauffage (200 KF).

Les déchets urbains

- Inscription d'un crédit de 2 500 KF pour le fonds de renouvellement de l'UIOM.
- Une tranche annuelle nouvelle de 250 KF sera consacrée aux divers aménagements de points de dépôts.

Les sports

- Les tranches annuelles d'acquisition de matériel sportif et de travaux courants de bâtiments ou d'équipements s'élèveront à 1 545 KF contre 860 KF en 1994.

- La tranche annuelle de gros travaux sportifs a été rétablie et portée à 1 300 KF.
- Deux opérations nouvelles débiteront en 1995 :
 - . Rénovation du stade Léo Lagrange (1 500 KF)
 - . Piscine de Planoise (5 000 KF)
- La réfection du plancher du Palais des Sports sera réalisée également en 1995 (700 KF).
- La Ville participera à la réalisation du Club House de la section tennis du BRC avec l'inscription d'un crédit de 450 KF.

Les équipements scolaires

- La tranche annuelle d'acquisition de mobilier et matériels scolaires sera de 755 KF tandis que celle relative aux travaux dans les écoles s'élèvera à 3 225 KF (contre 1 435 KF en 1994).
- Poursuite d'opérations engagées en 1994 :
 - . Restructuration du Groupe Scolaire Viotte (900 KF).
 - . Restructuration du Groupe Scolaire Arsenal (150 KF).
- Participation de la Ville au programme d'équipement de l'Université (900 KF).

L'animation socio-culturelle

- La tranche de travaux de bâtiments sera de 150 KF.
- Inscription d'une somme de 500 KF pour le Foyer des Jeunes Travailleurs.

Le développement social des quartiers

- Quartier Palente-Orchamps : 1 000 KF sont inscrits pour la poursuite des travaux.
- Quartier Brulard : un crédit de 1 000 KF viendra compléter notre financement prévu pour l'aménagement des espaces extérieurs sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.
- Quartier Planoise : 540 KF seront consacrés à des travaux d'aménagements extérieurs.
- Quartier Montrapon - Fontaine-Ecu : 450 KF concerneront les espaces extérieurs des cités HLM Fontaine-Ecu et 700 KF les espaces extérieurs de la Place de Courbertin.
- Une tranche de 600 KF est inscrite pour les actions à caractère social dans les autres quartiers.
- Inscription d'un crédit de 606,5 KF pour les prestations de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) des quartiers conventionnés et d'un crédit de 276,5 KF pour la MOUS Contrat de Ville et d'Agglomération.

Salubrité - Qualité de l'Air

Un crédit de 150 KF sera consacré à l'acquisition de matériel pour la surveillance de l'environnement.

Les transports urbains

Un crédit de 4 100 KF sera affecté au renouvellement d'autobus pour la CTB. Les annuités de cet emprunt seront couvertes par les recettes du versement-transport.

Il convient d'ajouter à ce crédit 5 405 KF provenant du produit du versement-transport.

A noter une somme de 550 KF pour l'équipement des bus et ateliers.

Les bâtiments administratifs et le parc communal

- Les tranches annuelles de ce secteur seront les suivantes : . Mobilier, matériel, outillage : 905 KF . Travaux de bâtiment : 2 935 KF . Renouvellement véhicules et engins divers : 3 770 KF (un crédit complémentaire de 1 000 KF sera inscrit au budget supplémentaire).

- La tranche annuelle de travaux de sécurité dans les bâtiments communaux est portée à 800 KF (600 KF en 1994).

- Une nouvelle tranche de travaux de sécurité à l'Eglise de la Madeleine est prévue (750 KF pour la part Ville, l'Etat, la Région et le Département étant susceptibles de participer à cette opération).

- Un crédit de 180 KF est inscrit pour une étude sur la restructuration du Centre de Rééducation de la Mouillère.

- La Ville participera à hauteur de 400 KF aux travaux de réfection de la Porte Noire sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

L'informatique

Une somme de 1 450 KF est inscrite dans ce secteur dont 960 KF pour le solde de l'opération informatisation des bibliothèques.

L'action culturelle

- Suite à la participation de la Ville aux travaux de couverture du Palais Granvelle, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (500 KF).

- Un crédit de 2 000 KF permettra le démarrage de la première tranche de travaux de restructuration du Palais Granvelle en vue de l'aménagement du Musée du Temps.

- Poursuite de l'étude pour la reprise informatique des notices à la Bibliothèque Municipale (250 KF).

- Fin des travaux d'aménagement de vestiaires sanitaires au Musée des Beaux-Arts (100 KF).

- Solde des dépenses pour la rénovation du Théâtre Municipal (5 320 KF).

- Solde des travaux de restructuration du théâtre du Casino pour le Centre Dramatique National (3 000 KF).

- Une opération nouvelle : l'installation de la vidéo-surveillance au Musée des Beaux-Arts (660 KF pour la part Ville).

- A noter le rétablissement de la tranche annuelle de travaux de bâtiment à l'Ecole des Beaux-Arts (400 KF).

Cimetières

Une somme de 300 KF sera consacrée à l'extension du Columbarium au cimetière de Saint-Claude.

L'eau et l'assainissement

- Eau

. Inscription d'un crédit de 7 513,8 KF pour les travaux dans les stations, sur le réseau et pour la construction de branchements.

. Un crédit de 400 KF sera consacré aux travaux de sécurisation du barrage de Chenecey-Buillon sur la Loue (construction d'une passe à kayak).

. Un crédit de 100 KF représente la participation de la Ville à la réalisation de la canalisation de rejet des eaux usées de la future station d'épuration du village de Chenecey.

. Un crédit de 250 KF est inscrit pour le système d'informations géographiques.

. Un crédit de 300 KF est prévu pour le réseau de gestion centralisée des installations du service.

. Un crédit de 250 KF a été inscrit pour les périmètres de protection de la prise d'eau à Chenecey et de la source d'Arcier.

- Assainissement

. Le montant des travaux envisagés au titre de la construction, de l'entretien et réhabilitation des réseaux et de la construction des branchements s'élèvera à 7 650 KF.

. Les travaux prévus à la station d'épuration au titre de l'entretien, réhabilitation, télégestion se chiffreront à 3 400 KF.

. Un crédit de 750 KF est prévu au titre du lancement des travaux de construction du bassin de rétention d'eaux pluviales rue Lavoisier.

. Un crédit global de 1 000 KF est inscrit au titre des études de modélisation du réseau et des acquisitions d'équipements, matériels techniques et d'exploitation.

Propositions complémentaires

Afin de ne pas alourdir le BP 1995, le solde du CA 1994 le permettant, je vous propose de financer au BS 1995, comme cela avait déjà été fait les années précédentes, les opérations suivantes :

- Viabilités PSI «ENSMM»	2 000 KF
- Voirie - Travaux voies et réseaux	1 000 KF
- Tunnel sous la Citadelle	15 000 KF
- DSU Cité Brulard - participation Ville	2 500 KF
- Renouvellement véhicules et engins divers	1 000 KF
Total	21 500 KF

Cette proposition de budget supplémentaire pourrait ainsi être présentée dès la séance du Conseil Municipal de mai 1995.

RÉCAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		1994	Propositions 1995	1994	Propositions 1995
900	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs	5 245 536	5 153 000	3 388 400	
901	Voirie	35 501 538	35 304 000	663 538	250 000
902	Réseaux	170 000	170 000		
903	Equipement scolaire et culturel	32 780 000	31 255 000	685 000	660 000
904	Equipement sanitaire et social	590 000	2 000 000		
905	Transports et communications	7 650 000	10 505 000		
906	Services industriels et commerciaux autres que transports	3 760 000	3 860 000	1 390 000	
908	Urbanisme et habitation	35 049 000	29 383 398		440 000
909	Autres équipements	10 000			
910	Progr. pour l'Etat, les Etablissements Publics Nationaux, etc.	8 828 000	3 703 000	3 600 000	840 000
911	Progr. pour Départements, Ententes Interdépartementales, Ets Publics				
913	Programmes pour les autres établissements publics		733 700		
914	Progr. pour autres tiers, particuliers, associations, etc.	919 593	1 136 606		
915	Progr. pour Régions, Ententes Interrégionales, Etablissements Publics				
922	Opérations immobilières et mobilières hors programme	1 450 000	2 450 000	2 900 000	100 000
925	Mouvements financiers	86 831 120	95 453 120	5 990 000	5 187 100
927	Financement globalisés de la section d'investissement	10 000	10 000	125 104 000	117 001 000
	TOTAUX INVESTISSEMENT	218 794 787	221 116 624	143 721 738	124 478 100
	- Opérations exceptionnelles 1994 liées au District du Grand Besançon	- 8 328 000		- 8 328 000	
		210 466 787		135 393 738	

FINANCEMENT PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 1994

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1994 par emprunt globalisé	Imputations
Mme VIEILLE-MARCHISET (Finances - Contrôle Financier - Chauffage Urbain)	- Cogénération de Planoise - Solde	200	906 94 235 93029 30900
M. PONÇOT (Urbanisme et Action Foncière)	- Terrains téléphérique - Rénovation bâtiments au centre-ville - Aménagement de la ZAC Louise Michel - Aménagement de la ZAC de Planoise - Animation et suivi Battant et centre-ville - Terrains Parc Scientifique des Montboucons	1 000 300 2 330 10 000 500 500	908 0 210 95010 30100 908 0 232 91013 30100 908 0 232 92039 30100 908 0 233 78005 30300 908 0 237 87010 30100 908 0 210 91004 30100
M. ANTONY (Action Economique)	- Interventions dans les ZI - Interventions dans le secteur de l'économie	1 000 800	908 0 235 91028 30300 908 0 235 91036 30200
M. FOUSSERET (Vie Associative - Citadelle - Tourisme - Kursaal)	- Vie associative - Travaux de bâtiment - Maison de quartier Saint-Claude - Restructuration - Fort de Bregille - Travaux de bâtiments - Citadelle - Travaux de propriétaire - Aménagements sur le Doubs - Kursaal - Travaux de bâtiments	150 250 600 1 150 100 150	903 91 232 90006 33000 903 91 232 93025 33000 908 6 232 95049 33000 903 61 232 89056 33000 905 4 235 90022 35000 903 64 232 79009 33000
M. JEANNEROT (Solidarité - Action Sociale)	- Etablissements pour enfants - Travaux de bâtiment - Equipements sanitaires et sociaux - Travaux de bâtiment	150 200	904 6 232 504 33000 904 9 232 504 33000

FINANCEMENT PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 1994

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1994 par emprunt globalisé	Imputations	
M. REGNIER (Voirie - Circulation - Eclairage Public - Police Municipale)	- Aménagement de voies et parkings	3 500	901 10 233 508 30300	
	- Voirie - Travaux de voies et réseaux	2 500	901 10 2331 508 35000	
	- Aménagement carrefour Bourgogne / Allende	2 500	901 10 233 91019 30300	
	- Aménagement avenue Villarceau / Square Labbé	2 200	901 10 233 95012 30300	
	- Tunnel sous la Citadelle	11 000	901 11 233 86010 30300	
	- Ouvrages d'art (ponts)	1 060	901 11 235 508 35000	
	- Programme local de sécurité routière	630	901 9 233 90035 35000	
	- Mesures de sécurité	150	901 19 235 85001 35000	
	- Plan de jalonnement - Solde	200	901 12 235 87014 35000	
	- Rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse	900	901 12 235 89037 35000	
	- Conformité et centralisation du réseau d'éclairage public	1 200	901 12 233 89039 30900	
	- Extension et modernisation du réseau d'éclairage public	1 800	901 12 233 89040 30900	
	- Installations de sanitaires publics	300	904 9 2350 88014 35000	
	- Complexe sportif Rosemont - Instal. forains (pour Foire Expos.)	300	904 9 235 95050 35000	
	- Travaux cartographie	250	900 0 235 89020 30400	
	Mme BULTOT (Environnement - Espaces Verts - Maîtrise de l'énergie - Déchets urbains)	- Espaces verts - matériels divers	850	901 5 2147 507 34000
		- Rénovation des serres (maîtrise de l'énergie)	400	901 5 235 507 34000
- Aménagement du Parc du Casino		500	901 5 235 95014 30300	
- Parc Urbain de Planoise - Concours		780	901 5 235 507 34000	
- Déchets urbains - Aménagement de points de dépôts		250	906 90 235 95057 32000	
M. FUSTER (Communication - Sports)	- Travaux divers dans secteur des sports	1 300	903 50 235 506 30000	
	- Stade Léo Lagrange - Rénovation tribunes	1 500	903 51 232 95035 33000	
	- Palais des Sports - Réfection plancher	700	903 51 232 506 33000	
	- Piscine La Fayette	5 000	903 59 232 95053 33000	
M. VUILLEMIN (Enseignement - Personnel Communal)	- GS Rivotte - Restructuration	900	903 1 232 94010 30300	
	- GS Arsenal - Restructuration	150	903 1 232 94011 33000	

FINANCEMENT PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 1994

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1994 par emprunt globalisé	Imputations
M. JEANNIARD (Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Développement Social des Quartiers)	- DSQ Palente-Orchamps	1 000	908 0 235 88026 30300
	- DSU Brulard - Travaux espaces extérieurs	1 000	908 0 235 89153 30300
	- Ilot sensible Plancoise - Travaux aménagements extérieurs	540	908 0 235 91011 33000
	- Actions à caractère social sur autres quartiers	600	908 0 235 89038 30000
	- Cité HLM Fontaine Ecu - Aménagements extérieurs	450	908 0 235 85114 30300
	- Place Coubertin - Espaces extérieurs	700	908 0 235 85118 30300
M. DAHOUI (Animation socio-culturelle)	- Animation de quartiers - Travaux de bâtiment	150	903 90 232 90007 33000
M. HIRSCH (Hygiène-Santé - Salubrité)	- Surveillance de l'environnement - Matériel	150	904 9 21431 507 50000
M. JUSSIAUX (Transports - Stationnement)	- Travaux routiers - Equipement ateliers	550	905 1 2147 508 35000
	- Matériel de transport routier	4 100	905 1 2150 508 35000
M. BARETJE (Relations Publiques - Bâtiments Communaux - Parc Automobile)	- Hôtel de Ville et Mairie - Travaux de reconstruction	1 100	900 0 232 89134 33000
	- Eglise de la Madeleine - Travaux de sécurité	750	900 4 232 82020 33000
	- Travaux d'électricité dans bâtiments communaux	450	908 6 232 510 30900
	- Travaux de sécurité dans bâtiments communaux	800	908 6 232 92037 33000
			Pour 600
			Pour 600
	- Renouvellement véhicules et engins divers	3 770	901 0 2147 511 32000
			Pour 820
			511 32000
			Pour 2 950
M. RUEFF (Informatique)	- Informatisation des bibliothèques	960	900 0 2147 94006 10100
	- Câblage fibre optique	600	900 0 235 505 10100

FINANCEMENT PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 1994

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1994 par emprunt globalisé	Imputations				
M. FERRÉOL (Action Culturelle)	- Musée du Temps - Travaux	2 000	903	61	232	86021	33000
	- Musée des Beaux-Arts - Vestiaires sanitaires	100	903	61	232	509	33000
	- Musée des Beaux-Arts - Vidéo-surveillance	660	903	61	232	509	30900
	- Bibliothèques - Etude informatisée pour reprises des notices	250	903	63	235	92024	45000
	- Théâtre Municipal - Rénovation - Solde	5 320	903	64	232	93034	33000
	- Centre Dramatique National - Restructuration Théâtre du Casino	3 000	903	64	232	94044	33000
	- Ecole des Beaux-Arts - Travaux de bâtiment	400	903	69	232	509	33000
M. MILLE (Cimetières - Administration Générale - Réglementation - Sécurité)	- Cimetière Saint-Claude - Extension Columbarium	300	904	93	235	507	30300
	- Ponton d'accès au Doubs, chemin de Mazagran pour pompiers	100	908	6	235	92037	33000
	Total Budget Principal	90 000					
M. RUEFF (Eaux)	- Néant						
M. RUEFF (Assainissement)	- Néant						
	Total Budget Général	90 000					

2. Section de fonctionnement

Chapitre 930 - Service Financier

Hors prélèvement, ce chapitre qui enregistre les frais financiers (intérêts et frais divers) résultant des emprunts passe de 82 897 KF en 1994 à 78 240 KF en 1995, soit une diminution de 4 657 KF.

Au cours de l'exercice 1994, 162,290 MF de prêts ont été comptabilisés. De ce chiffre, il convient de soustraire le montant des prêts à taux élevés renégociés en 1994 (8,93 MF). Les prêts nouveaux 1994 atteignent alors 153,36 MF (contre 124,041 MF en 1993). Le niveau important d'encaissement de prêts résulte de l'accroissement du rythme de réalisation de la section d'investissement en 1994.

La répercussion de la mobilisation des nouveaux prêts 1994 sur l'annuité 1995 est atténuée par la baisse des taux variables et révisables.

Hormis le prêt de fin d'exercice 1994 d'un montant de 12 MF qui ne sera mobilisé qu'au cours de 1995, ces prêts ont été réalisés au taux moyen de 6,62 % sur une durée moyenne de 11,52 ans.

La structure de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 1995 est la suivante :

- taux fixes : 47,86 % contre 47,11 % en 1994,
- taux révisables : 44,81 % contre 44,85 % en 1994
- taux variables : 7,33 % contre 8,04 % en 1994.

Le taux moyen de cet encours de dette ressort à 7,56 % pour une durée résiduelle moyenne de 9 ans et 5 mois.

La répartition du remboursement des intérêts de la dette 1995 s'appréhende de la manière suivante :

- 39 190 KF pour les prêts à taux fixe,
- 25 782 KF pour les prêts à taux révisable,
- 4 366 KF pour les prêts à taux variable.

Des variations internes à l'intérieur de ce chapitre sont à mentionner :

- la prévision des intérêts pour emprunts long terme passe de 74 700 KF à 70 000 KF (soit - 4 700 KF). Divers éléments sont à l'origine de la baisse des intérêts :

a) les remboursements anticipés de capital suite :

* à la vente de bâtiments industriels (Photo Lab Service - Monts-Jura)	4 062 580 F
* au transfert au District des véhicules et matériels du service Incendie et de la déchetterie des Tilleroyes	3 300 000 F
* au reversement par la SNCF des surtaxes locales temporaires pour les gares Viotte et la Mouillère	3 420 021 F
* au niveau très bas des taux d'intérêts 1994, ce qui a permis un gain sur les prévisions de l'annuité de la dette	1 600 000 F
Total	12 382 601 F

b) la renégociation de divers prêts afin d'obtenir des taux plus favorables

c) le niveau raisonnable actuel des taux variables et révisables

- la provision pour actualisation des prêts à taux variable se chiffre à 1 400 KF ; en effet, une hausse des taux variables et révisables pour les prêts à échéances infra-annuelles est toujours possible.

- l'estimation de notre besoin de financement calculé d'après le plan prévisionnel de trésorerie nécessite une provision pour les contrats signés en cours d'exercice avec des échéances infra-annuelles. Cette prévision passe de 3 600 KF à 4 600 KF.

- la provision pour actualisation de taux de change de notre prêt en devises (DEM) est évaluée à 40 KF pour 1995 contre 45 KF en 1994.

- la prévision 1995 pour les frais de ligne de trésorerie passe de 2 500 KF à 2 000 KF.

- les frais financiers divers dus lors de la conclusion de prêts nouveaux ou du dénouement des contrats de couverture de risque de taux sont prévus à 200 KF tout comme en 1994.

Chapitre 931 - Personnel

Dépenses :

Le chapitre 931 -Personnel permanent- comprend les chapitres 931.0 -Formation professionnelle- et 931.1 -rémunérations et charges-.

Globalement, ce budget s'inscrit dans une politique de maîtrise de la masse salariale en passant de 405 688 500 F au BP 1994 à 382 193 710 F au BP 1995, soit une diminution de 5,79 %. Cette évolution atypique s'explique par le départ des sapeurs-pompiers au District du Grand Besançon.

Hors de cet effet d'affichage, la hausse globale peut être présentée de deux façons :

* avec prise en compte de la hausse de 3,8 points de la cotisation employeur à la CNRACL, soit 8 100 000 F. La hausse est alors de 2,79 % de BP 1994 à BP 1995 contre 3,55 % de BP 1993 à BP 1994.

* sans prise en compte de la hausse de la CNRACL au BP 1995. La hausse est alors de 0,79 % de BP 1994 à BP 1995.

Il est en effet apparu opportun du fait :

. de l'annonce tardive de la hausse et de la volonté de la Municipalité de marquer son opposition à une telle mesure, d'une part et

. de la possibilité pour la Ville de Besançon de financer cette nouvelle dépense sur l'excédent du CA 1994 (chapitre 931), d'autre part de ne voter cette dépense qu'au BS 1995. L'orthodoxie budgétaire prévoit d'ailleurs l'intégration d'éventuels excédents du CA au BS de l'année suivante.

A/ Le sous-chapitre 931.0 -Formation professionnelle- passe de 3 150 000 F en 1994 à 3 468 000 F en 1995 soit une augmentation de 10,10 %.

Le seul crédit consacré aux formations hors CNFPT passe de 500 000 F à 900 000 F, dont 100 000 F pour les apprentis, soit une augmentation de 80 %, la cotisation CNFPT représentant avec 2 668 000 F encore 74 % des sommes engagées par la Ville en la matière.

Ces chiffres traduisent une volonté très forte d'accompagner les mesures de redéploiement du personnel, de prévenir les maladies professionnelles par la formation aux gestes et postures de travail dans les secteurs exposés, de former les cadres aux entretiens d'évaluation, ...

B/ Le sous-chapitre 931.1 - Rémunérations et charges passe de 402 538 500 F en 1994 à 378 725 710 F en 1995, soit une diminution de 5,92 %.

Article 610 - Personnel permanent

Ce pourcentage prend en compte :

- les augmentations des traitements prévues par l'accord national (1,2 % au 1^{er} mars et 1,4 % au 1^{er} novembre),

- le GVT, soit 1,20 %,

- l'incidence prévisible des accords Durafour pour 1 000 000 F,

- l'évolution des régimes indemnitaires pour un montant évalué à 3 500 000 F,

- le départ des sapeurs-pompiers au District pour 26 700 000 F,

- la réduction des effectifs de 20 agents (10 équivalents temps complet à l'année) par non-remplacement à l'occasion des départs en retraite, soit une économie prévisible de 1 950 000 F. Pour 1994, les effectifs de la Ville ont décré de 27 agents en équivalent temps complet pour 2 229 postes permanents en équivalent temps complet au 01/01/1994.

Article 611 - Personnel non titulaire

La rémunération prévue est de 5 000 000 F contre 5 900 000 F au BP 1994, soit une diminution de 15,28 %.

Il convient de stabiliser le recours à du personnel temporaire. Cette mesure s'accompagne d'une politique de titularisation des auxiliaires (28 agents en 1993 - 1994 ainsi que la nomination de 13 auxiliaires permanents effectuant moins qu'un 50 %) et la constitution d'équipes polyvalentes (ASEM, agents de service, auxiliaires de puériculture).

Autres dépenses

Il faut noter l'augmentation sensible :

- des crédits consacrés aux cessations progressives d'activité liée à un nombre de plus en plus important de bénéficiaires,

- de l'assurance capital décès.

Recettes

Le total des recettes passe de 5 885 300 F à 8 785 000 F dont 2 140 000 F pour les objecteurs de conscience et les Contrats Emploi Solidarité.

Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

Les dépenses de ce chapitre enregistrent en apparence une baisse importante (39 482 KF à 37 963 KF). Mais si on exclut pour 1994 les prévisions de dépenses concernant le District (1 996 KF), les dépenses progressent de 1,27 % (477 KF).

L'évolution est différente selon les différents secteurs d'activité, à savoir :

Ateliers frais communs : 1 992 KF à 1 837 KF (- 155 KF)

Ateliers de réparations automobiles : 2 295 KF à 2 398 KF (+ 103 KF)

Bâtiments administratifs : 1 419 KF à 1 480 KF (+ 61 KF)

Bâtiments d'enseignement : 2 612 KF à 2 696 KF (+ 84 KF)

Bâtiments Services Sociaux : 1 101 KF à 1 025 KF (- 76 KF)

Autres bâtiments : 425 KF à 335 KF (- 90 KF)

Ensembles sportifs : 1 384 KF à 1 582 KF (+ 198 KF)

Véhicules : 4 237 KF à 4 430 KF (+ 193 KF)

Frais communs : 22 411 KF (- 717 KF District) à 21 855 KF (+ 161 KF).

S'agissant des recettes, leur progression est de 5,6 % (3 790 KF à 4 003 KF), exclusion faite, comme en dépenses, des prévisions budgétaires concernant le District (1 996 KF).

Chapitre 934 - Administration Générale

Ce chapitre affiche une évolution négative (- 2,3 %). Pour 1994, les dépenses s'élevaient à 16 961 KF (17 096 KF - 135 KF pour le District) pour 16 565 KF en 1995.

Les principales réductions se trouvent dans les secteurs suivants :

* *«Maire et Municipalité»* : la majorité des dossiers de retraite ayant été traités en 1994, les crédits prévus pour la cotisation de la collectivité diminuent,

* *«Administration Générale»* :

- la Ville ne garantit plus la responsabilité civile du Centre Communal d'Action Sociale et des Sapeurs-Pompiers. De ce fait, le coût du contrat d'assurance diminue,

- réduction des crédits destinés au téléphone.

* *«Informatique»* : le coût de l'entretien diminue du fait du renouvellement du parc micro-informatique.

Les recettes, quant à elles, sont en progression (+ 700 KF). Cette hausse concerne notamment la facturation au District de la gestion du personnel par la Ville, ainsi que celle des prestations informatiques fournies au Centre Communal d'Action Sociale et également au District.

Chapitre 936 - Voirie communale

Conformément à la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, les dépenses de ce chapitre sont en légère diminution (- 0,8 %). Seul l'éclairage de la voirie communale est en augmentation (les dépenses passent de 5 235 KF à 5 655 KF).

Les prévisions de recettes pour 1995 ont été réajustées par rapport aux encaissements 1994 (+ 309 KF).

Chapitre 937 - Réseaux communaux

La redevance pour les eaux pluviales est prévue au même niveau qu'en 1994. Les crédits destinés aux réseaux téléphoniques sont en légère régression (- 36 KF).

En recettes, la contribution du budget Assainissement au Budget principal passe de 3 420 KF à 4 730 KF.

Chapitre 940 - Relations Publiques

Les dépenses de ce chapitre régressent, mais si on exclut en 1994 les crédits destinés aux manifestations exceptionnelles (Cinquantenaire de la Libération, Bicentenaire de l'Horlogerie, Coupe Davis, Tricentenaire du Musée des Beaux-Arts, Florales) soit 870 KF, elles progressent de 7 609 KF à 7 835 KF (+ 226 KF : + 3 %).

L'évolution est différente selon les secteurs.

Hausse pour le secteur «élections et référendums» afin d'organiser les élections présidentielles et municipales en 1995,

Baisse plus ou moins sensible des autres secteurs :

* *Fêtes et cérémonies*» (2 968 KF - 870 KF «manifestations ponctuelles» pour 2 082 KF en 1995),

* *Secteurs concernant la communication* (4 172 KF à 4 044 KF),

* *Parrainage, jumelage, coopération* (623 KF à 587 KF).

Les recettes sont prévues en hausse. Elles tiennent compte de la participation de l'Etat aux frais d'élections.

Chapitre 942 - Sécurité et Police

La participation de la Ville pour le District est de 5 000 KF contre 10 000 KF en 1994.

Les autres secteurs (fourrière véhicules et ordre public) sont sensiblement au même niveau que l'année précédente.

Chapitre 943 - Enseignement

Les prévisions de dépenses sont en baisse. Elles passent de 9 746 KF à 9 538 KF (- 2,1 %). Seul «l'enseignement du premier degré» est sensiblement au même niveau qu'en 1994.

Les recettes, quant à elles, sont en forte augmentation : + 1 579 KF. Cette évolution provient de la prévision au Budget Primitif du remboursement par le District des annuités d'emprunts contractés par la Ville pour les collèges (1 500 KF). En effet, en 1994, l'inscription avait été faite au budg et supplémentaire.

Chapitre 944 - Oeuvres sociales scolaires

La restauration scolaire affiche une perte de fréquentation. De ce fait, les prévisions de dépenses et de recettes sont revues à la baisse, soit respectivement - 2,4 % et - 6 %.

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts** Secteur Sport*

Les dépenses passent de 6 809 KF à 7 393 KF (+ 584 KF). Cette croissance provient d'une part des crédits exceptionnels pour la location d'une tribune lors du match de rugby (441 KF) et d'autre part des contrats d'objectifs (+ 152 KF, crédit ajusté pour tenir compte des bons résultats des clubs sportifs de haut niveau).

Les prévisions de recettes ont été réajustées par rapport aux encaissements de 1994. Elles progressent de 5 830 KF à 6 242 KF (+ 412 KF).

** Secteur Culturel*

Les crédits de fonctionnement enregistrent globalement une augmentation de 5,5 %. Ils passent de 18 603 KF à 19 623 KF. Mais cette évolution est différente selon les postes. Les crédits destinés aux activités théâtrales et à la musique municipale sont en hausse car en 1995, la saison théâtrale et musicale couvrira une année entière (fin de la rénovation du Théâtre et nouvel orchestre de chambre) au lieu de 6 mois l'année dernière.

Par contre, tous les autres secteurs culturels (bibliothèques, musées, Kursaal, animations de quartiers...) sont en légère diminution (7 742 KF contre 7 553 KF en 1994, soit - 2,4 %).

Les recettes de ce chapitre ne tiennent plus compte des entrées à la Citadelle (2 500 KF en 1994) ainsi que des redevances commerciales du restaurant et du point vente confiseries (200 KF en 1994) qui sont de la compétence de la SEM de la Citadelle. Les autres encaissements sont en augmentation de 10 % compte non tenu d'une nouvelle recette en 1995 de 150 KF correspondant à la prestation de conduite d'opérations SEM Citadelle par un service municipal.

** Animation socio-culturelle - Prévention*

Les crédits destinés à l'animation socio-culturelle passent de 6 604 KF à 6 857 KF (+ 253 KF). Cette progression découle principalement de l'accroissement des activités d'animation enfance -jeunesse - accompagnement scolaire sur le site de Fontaine-Ecu et de l'augmentation des crédits prévus pour les subventions aux associations.

Les prévisions des recettes sont faites en fonction de l'encaissement 1994. Elles varient de 923 KF à 1 054 KF.

En ce qui concerne le secteur prévention, les crédits affichent une évolution positive (2 603 KF pour 3 024 KF en 1995).

Elle provient essentiellement de l'augmentation de la subvention versée à l'ADDSEA afin de régler le salaire d'un agent sur le quartier Rosemont - Saint-Ferjeux (300 KF), et de la prise en compte des crédits destinés aux chantiers d'insertion pour entretien du patrimoine bisontin qui ont été créés en 1994 (250 KF).

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

Ce chapitre retrace :

- les opérations de liaison qui existent entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour la gestion des crèches collectives, haltes garderies, centres d'initiation à l'économie sociale et familiale ainsi que les crèches familiales,

- les programmes du contrat petite enfance : Baobab - Antenne Petite Enfance - Maison Verte relais assistantes maternelles - Centres de Loisirs,

- les activités du Service Municipal d'Hygiène-Santé, du Centre de Soins Infirmiers Municipal, des Cimetières et de la Fourrière pour animaux.

Les dépenses progressent globalement de 5,8 % et les recettes restent au niveau 1994.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers est désormais rattaché au District et les dépenses de fournitures diverses, de carburant tout comme différentes recettes du service Incendie (secteur ambulance) ne sont plus comptabilisées à ce chapitre.

Les subventions allouées au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre des opérations de liaison sont réajustées de + 6,2 % (une très forte hausse est constatée sur le secteur crèches familiales + 12,2 %). Les recouvrements de traitement pour le personnel de la Ville mis à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale sont quasiment identiques à 1994.

Le contrat Enfance fait l'objet d'un nouveau programme : centre de loisirs. La participation totale de la Ville se chiffre à 1 304 KF en 1995 contre 1 118 KF en 1994. Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales sont estimées à 743 KF en 1995 contre 636 KF en 1994.

Les produits dominiaux augmentent de 6,5 %.

Chapitre 955 - Aide sociale

Les dépenses augmentent de 6 %. Elles passent de 62 741 KF à 66 513 KF. Leur analyse révèle :

- une augmentation de 8,4 % de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale pour les services généraux (40 602 KF),

- l'inscription d'une nouvelle subvention pour la mise en œuvre du Programme Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) d'un montant de 250 KF.

Les recettes globales augmentent de 5,3 % (2 000 KF en 1995 contre 1 900 KF en 1994). Elles correspondent aux remboursements du CNASEA pour l'aide sociale aux chômeurs.

Chapitre 961 - Interventions économiques générales

Ce chapitre enregistre une hausse de 611 KF (+ 9,6 %). Cette augmentation découle en partie de :

* la participation versée pour l'aérodrome de Besançon - La Vèze (+ 160 KF dont 84 KF pour un appel de fonds exceptionnel lié au contentieux avec la SCI La Pelletière),

* les crédits prévus pour divers salons et congrès : Serviter, Forum création d'entreprises, Congrès européen Temps et Fréquence, ... (+ 114 KF),

* les subventions versées à diverses associations du secteur expansion économique (+ 352 KF).

Les recettes passent de 883 KF à 993 KF. En effet, le reversement de recettes de taxe professionnelle des communes de Chemaudin et de Chalezeule progressent de 100 KF.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

Les dépenses de ce chapitre passent de 3 183 KF à 2 967 KF (- 216 KF).

Le coût d'exploitation du stationnement de surface est en réduction de 214 KF (2 543 KF pour 2 329 KF en 1995).

La diminution de recettes (- 949 KF) provient en grande partie des prévisions d'encaissement de loyers. En effet, pour 1995, la Société Augé Découpage a racheté son contrat de location avec promesse de vente (loyer 1994 : 976 KF, pas de loyer en 1995).

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux, gérés directement, concédés ou affermés

Les dépenses progressent globalement de 1 % et les recettes de 9,2 %.

La participation à l'équilibre du Budget Forêts qui se chiffre à 2 323 KF est identique à celle de 1994.

L'exploitation des déchetteries est désormais transférée au District.

Les crédits de fonctionnement du parking de la Mairie diminuent de 10,6 % pour les dépenses et augmentent de 18 % pour les recettes.

La redevance liée à l'installation du générateur charbon correspond aux annuités de prêts réglées par la Ville et passe de 2 460 KF à 2 515 KF.

La charge liée à l'organisation des transports urbains ressort à :

1994	1995	
13 569 KF	12 802 KF	Participation de la Ville Emploi du versement-transport (+ 1,7 %)
42 409 KF	44 119 KF	
-----	-----	
55 978 KF	56 921 KF	

D'autres prestations sont réglées à la CTB, à savoir :

- Transport des personnes handicapées 967 KF
- Cartes de transport du personnel communal pour déplacements professionnels 78 KF
- Compensation des tarifs accordés aux écoliers 1 665 KF
- Frais de transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur établissement scolaire 3 293 KF
- Cartes gratuites délivrées aux personnes aidées par le CCAS 128 KF
- Cartes «heures creuses» délivrées aux chômeurs 1 495 KF

Les frais de transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur établissement scolaire sont compensés par la DGD (chapitre 970) à hauteur de 1 380 KF complétée par une subvention du Département de 740 KF.

A noter que les dernières dispositions arrêtées par le Conseil Général du Doubs en matière de transport des élèves domiciliés entre 3 et 5 km de leur établissement scolaire entraîneront une diminution significative de sa participation à compter de 1993 par rapport à celle des années antérieures.

Le produit du versement-transport passe de 52 600 KF à 55 000 KF en 1995.

Cette recette, totalement affectée aux dépenses de transport, a permis de financer :

- la compensation des réductions de tarifs accordées par la CTB aux salariés et dépenses liées à l'amélioration du réseau	44 119 KF
- le remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel	400 KF
- la couverture des annuités des emprunts contractés pour le renouvellement de matériel	5 076 KF
- le financement de matériel roulant	5 405 KF
	<u>55 000 KF</u>

RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		1994	Propositions 1995	1994	Propositions 1995
930	Service Financier	82 897 000	78 240 000	1 821 500	1 537 200
931	Personnel permanent	405 688 500	382 193 710	33 759 000	6 280 000
932	Ensembles immobiliers et mobiliers	39 481 730	37 962 736	5 785 507	4 003 311
934	Administration Générale	17 095 813	16 564 814	659 700	1 359 300
936	Voirie communale	13 556 765	13 444 000	1 420 560	1 729 660
937	Réseaux communaux	4 388 600	4 352 600	3 421 000	4 730 000
940	Relations Publiques	8 479 073	7 835 289	1 096 457	1 186 257
942	Sécurité et Plice	12 979 296	6 077 900	2 686 396	770 000
943	Enseignement	9 746 382	9 538 434	7 356 500	8 935 000
944	Oeuvres sociales scolaires	14 268 202	13 939 000	12 770 000	12 000 000
945	Sports et Beaux-Arts	34 618 740	36 897 242	12 098 725	10 355 280
951	Services sociaux sans comptabilité distincte	34 174 991	36 142 328	39 913 731	40 008 208
953	Hygiène et protection sanitaire	138 820	140 230	330 000	279 180
955	Aide sociale	62 741 423	68 724 037	1 900 000	2 000 000
961	Interventions économiques générales	6 332 505	6 943 889	882 500	992 500
964	Interventions socio-économiques	51 000	55 000		
965	Domaine productif de revenus	3 182 835	2 967 000	15 738 416	14 789 566
968	Services agricoles, industriels, commerciaux, gérés directement concédés ou affermés	94 883 435	95 844 455	121 730 947	132 863 644
970	Charges et produits non affectés	5 660 000	8 260 000	213 513 600	215 735 000
971	Impôts obligatoires	750 000	786 800	7 634 120	7 606 120
977	Service fiscal, impôts complémentaires	2 500	2 538	441 671 000	456 390 000
	TOTAUX FONCTIONNEMENT	851 117 610	826 912 002	926 190 659	923 550 726
	- Opérations exceptionnelles 1994 liées au District du Grand Besançon	- 33 682 496		- 33 682 496	
	TOTAUX MODIFIES	817 435 114		892 508 163	

Budgets annexes Service des Eaux - Service Assainissement

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 4,82 F HT pour le prix de vente du m³ d'eau en 1994, soit une majoration de 5,01 % (délibération du 13/12/1993)

. 4,8294 F HT pour le prix du m³ de la redevance d'assainissement, soit une augmentation de 20 % (délibération du 13/12/1993).

Evolution du prix global au m³ supporté par l'utilisateur pour l'eau et l'assainissement

	1993	Répartition 1993	1994	Evolution	Répartition 1994
Eau (part revenant à la commune)	4,59 F	43,8 %	4,82 F	+ 5,0 %	38,6 %
Assainissement (part revenant à la commune)	4,0245 F	38,4 %	4,8294 F	+ 20,0 %	38,7 %
Taxes (Etat et Agence de l'Eau)	1,8716 F	17,8 %	2,8412 F	+ 51,8 %	22,7 %
Prix facturé à l'utilisateur	10,4861 F	100,0 %	12,4906 F	+ 19,1 %	100,0 %

Globalement les dépenses propres du Service des Eaux augmentent de 3,5 %. Les crédits passent de 49 748 KF à 51 497 KF hormis le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture qui s'élève à 15 833 KF (+ 6,6 %) contre 14 852 KF en 1994.

La section d'investissement augmente de 5,4 % (14 840 KF à 15 637 KF, soit + 797 KF). Cette évolution s'explique d'une part par :

- le démarrage des programmes nouveaux pour un montant de 750 KF,
- l'augmentation de la part des travaux consacrés aux réseaux (+ 2 277 KF),
- les crédits prévus pour la cartographie (250 KF) et l'achat de matériel de transport (+ 330 KF),

et d'autre part par l'achèvement de certains programmes comme notamment la démolition de l'ancienne station de la Malate (- 2 000 KF), la ZAC de Planoise (- 400 KF) et l'ENSMM sur le Parc Scientifique et Industriel des Montboucons (- 500 KF).

Il est également à noter que pour parfaire le financement des investissements 1995, le Conseil Municipal a décidé par délibération du 27/06/1994 de reprendre un montant de 3 400 KF sur les excédents 1993 du Service. La même opération avait été réalisée en 1994 pour 3 600 KF.

Les crédits de fonctionnement propres au service progressent de 2,7 % (34 908 KF à 35 860 KF). La contribution aux charges du Budget Principal s'élève à 4 720 KF pour 3 490 KF en 1993.

Cette contribution au budget principal des budgets eau et assainissement a été revalorisée pour tenir compte des prestations informatiques et bureau d'études fournies à ces budgets annexes et supportées jusqu'ici par le budget principal.

Les crédits du budget du **Service Assainissement** passent de 63 365 KF à 61 647 KF (- 2,7 %).

La section d'investissement régresse de 3 346 KF. Cette baisse s'explique principalement par l'achèvement du programme de travaux concernant la cogénération à la station de Port Douvot (- 4 000 KF).

La section de fonctionnement se monte à 38 812 KF contre 37 184 KF en 1994 (+ 4,4 %). La contribution aux charges du Budget Principal passe de 3 420 KF à 4 730 KF.

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les crédits du budget progressent de 5 % et passent de 1 678 KF à 1 762 KF. Ces dépenses sont financées par le forfait de soins fixé par la DDASS et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Forêts Communales

Ce budget croît de 4,4 % (5 128 KF à 5 354 KF en 1995).

La participation du Budget Principal nécessaire à la couverture des dépenses est sensiblement au même niveau qu'en 1994, soit 1 956 KF. Le produit des ventes de bois est estimé à 1 580 KF contre 1 450 KF en 1994, soit + 9 %.

M. LE MAIRE : Vous avez reçu en temps voulu le rapport lui-même, les 32 annexes, que j'espère, vous avez passé quelques soirées à lire attentivement. Pour cette année tout spécialement, je voudrais insister sur trois ou quatre points qui me paraissent importants.

Tout d'abord, c'est l'effort de rigueur qui a été entrepris depuis un certain nombre d'années et qui commence à porter ses fruits. Vous me direz : pourquoi ne l'avoir pas fait plus tôt ? Je pense que nous devons tenir compte de la situation économique actuelle, des relations de plus en plus difficiles avec l'Etat, notamment en raison d'une diminution constante de ses participations. Aussi avons-nous confié à une société d'études le soin de porter un œil extérieur sur l'ensemble des services de la Ville de façon à proposer, ici des économies, là des recettes supplémentaires. En accord et surtout avec la participation active des responsables des services, nous avons pu obtenir un certain nombre de résultats positifs, notamment dans deux domaines qui ont un rebondissement immédiat sur ce budget :

- celui du personnel permanent, puisque les crédits ne vont augmenter que de 0,78 %, et que nous avons sur ce poste réalisé des économies par une meilleure maîtrise de la masse salariale, par des redéploiements consécutifs aux départs en retraite et un non-remplacement total de ces départs. Celles-ci sont de l'ordre de 10 MF pour l'année 1994. Dans ce secteur du personnel et grâce au Service des Ressources Humaines que dirige l'un de nos collaborateurs, nous avons pu arriver à maîtriser davantage ces crédits,

- celui de la dette. La gestion active de la dette que le Service des Finances pratique déjà depuis quelque temps, bénéficiant là des baisses des taux d'intérêt, a permis encore de limiter la progression de l'annuité de la dette. Tout cela, je crois, grâce aux efforts réalisés par l'ensemble du personnel c'est vrai, aux conseils qui ont été donnés par BOSSARD Consultants, aux propositions des responsables de service, nous permet d'arriver à maîtriser davantage un certain nombre dépenses. Cela se traduit d'ailleurs par un solde probable possible du compte administratif de l'ordre de 70 MF si on prend les recettes émises et les dépenses mandatées et qui, après les reports de dépenses et de recettes, nous donne des fonds disponibles à la clôture de l'exercice à hauteur de 60 MF. Ces 60 MF vont être utilisés comme nous le faisons habituellement par une reprise de 10 MF sur ces excédents pour le budget primitif, par 21,5 MF que nous reprendrons aussi sur cet excédent pour financer au premier budget supplémentaire de l'année une bonne partie des investissements et laisser de côté les 8 700 000 F nécessaires pour couvrir l'augmentation de la CNRACL de 3,8 points.

Vous le savez, et je l'indiquais tout à l'heure, ce qui est à déplorer entre autres, c'est cette décision brutale par un décret du 29 décembre, d'augmenter la cotisation patronale de l'ordre de 3,8 points, ce qui a causé des difficultés à tous les responsables des collectivités territoriales. Donc ce solde est intéressant, beaucoup plus important que les années précédentes et nous permet à la fois d'équilibrer avec assez de facilité ce budget de 1995, de laisser un solde positif d'une vingtaine de millions de fonds libres, fonds disponibles et nous permet aussi d'investir 21,5 MF supplémentaires par rapport à ce qui était prévu jusqu'à présent. C'est donc un deuxième point qui me paraît très positif dans cette analyse du budget.

D'ailleurs, nous avons eu l'occasion au moment de la réunion de la Commission des Finances de vendredi dernier, d'entendre notre banquier principal qui est le Crédit Local de France. Nous avons demandé à son Directeur Régional, Francis GRAVELLE, de bien vouloir plancher devant la Commission des Finances, à laquelle je regrette que vous n'ayez pas été plus nombreux. Ceux qui étaient là pourront témoigner de la teneur des propos du Directeur Régional du Crédit Local de France qui constate un certain nombre de points particulièrement positifs, notamment celui de l'épargne disponible. Il a remarqué aussi que l'autofinancement de 1991 à 1994 avait sans cesse augmenté. De 15 MF à 48 MF, il passera encore au-delà, nous le verrons tout à l'heure. Donc il y a une bonne maîtrise des dépenses et s'il fallait, parmi les 44 plus grandes villes de France essayer de classer, en matière de gestion la Ville de Besançon, selon le Directeur Régional du Crédit Local de France, ce qui n'engage que lui, la Ville de Besançon serait dans le premier quart de ces 44 villes de plus de 100 000 habitants. C'est un point qui m'apparaît très positif et que je tenais à rappeler ; d'ailleurs les propos de M. GRAVELLE pourront vous être transmis si vous le souhaitez. Donc analyse intéressante par rapport à la situation financière de la Ville, que d'aucuns bien entendu vont commencer à critiquer, etc. En tout cas, je puis vous assurer que la situation est saine et que s'il fallait la laisser à d'autres que les responsables actuels, ce ne serait pas un cadeau empoisonné, loin de là.

Autre partie intéressante, ce sont les bases de la fiscalité. Nous nous sommes rendus compte cette année encore qu'il y avait une augmentation intéressante des bases de la fiscalité, taxe d'habitation, taxe professionnelle, foncier bâti et que les comparaisons, je vous les donnerai tout à l'heure, qu'on a pu faire les années précédentes montrent qu'effectivement il y a tout de même une activité à la fois dans le logement, dans l'habitat, dans l'industrie et dans le commerce puisque toutes les assiettes de nos impôts locaux continuent d'augmenter et que pour maintenir la pression fiscale à 1,7 point de plus que l'année dernière, nous fixerons un taux qui sera inférieur à 1, soit 0,99. Ce la signifie que le taux de taxe professionnelle, de taxe d'habitation payé par les Bisontins en 1995 sera inférieur à celui de l'an dernier. Comme en 1994 il était déjà inférieur à 1993, je vous donnerai la suite de ces différents taux. Voilà quelques éléments qui me paraissent positifs.

Par contre, nous déplorons que les dotations de l'Etat soient en baisse ou en hausse légère, + 1 % si on analyse le total, que la DGF n'augmente que de 0,85 %, chiffre que nous devons mettre dans notre proposition budgétaire bien que si l'on en croit certaines promesses électorales, il y aura 1,5 point de plus de DGF pour l'ensemble des communes de France. Je vous indique simplement que ce n'est qu'une promesse et que pour que cela devienne une réalité, il faut, n'est-ce pas Messieurs les Parlementaires, qu'une loi de finances rectificative intervienne car les taux de DGF ont été votés dans la loi de finances 1995, or si j'en crois ce que je sais, le Parlement ne se retrouvera qu'à l'automne puisqu'il ne peut pas y avoir de session parlementaire pendant les périodes électorales. Le Gouvernement sera formé après le 7 mai et l'Assemblée se retrouvera au 2 octobre, à la date fixée par la Constitution. Nous saurons donc si ce 1,5 point de plus intervient dans le courant de l'automne, à moins qu'il n'y ait une session extraordinaire en juillet ? Alors disons juillet mais pas avant le 18 puisque nous sommes dans une période électorale pour les municipales. Admettons que cela se passe même encore au 11 juin, nous ne serions fixés seulement qu'à cette époque-là et la promesse du candidat BALLADUR devra être honorée sans doute par un autre chef du Gouvernement. Tout cela est très incertain ; je ferme la parenthèse.

Je répète simplement que dotations de l'Etat, compensations habituelles en réduction, les 3,8 points de plus pour la CNRACL nous ont sérieusement compliqué la vie pour arriver à cet équilibre budgétaire mais que finalement grâce aux excédents 1994, nous pouvons respecter nos engagements, c'est-à-dire en particulier n'augmenter la fiscalité que de 1,7 %, taux d'inflation de l'année 1994. Voilà quelques idées rapidement posées sur ce budget. La Commission des Finances a souhaité que le règlement habituel s'applique à cette séance, c'est-à-dire que chaque Conseiller ne pourra intervenir que deux fois comme prévu par l'article 2 du règlement de notre assemblée.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je prends la parole bien volontiers à l'occasion de ce budget primitif de la Ville pour 1995. Depuis plusieurs années déjà, au cours des 5 budgets dont nous avons discuté, nous avons eu l'occasion de le dire, la situation financière de la Ville est assez difficile. Les différents poids qui pèsent sur le budget sont toujours les mêmes, ceux que nous déplorons être trop importants aujourd'hui, celui de la dette, celui de la décharge financière et l'importance du fonctionnement, ce qui fait que nous sommes toujours dans une période où plusieurs clignotants restent malgré tout au rouge. Et le résultat est assez direct, malgré la présentation avantageuse que vous venez d'en faire, est que l'on voit diminuer par rapport à l'année dernière les dépenses d'équipement qui résultent bien des contraintes qui sont les vôtres dans ce budget. Certes, nous pourrions, comme le Crédit Local de France qui a fait un rapport assez avantageux, nous réjouir d'une ne conversion obligée à l'orthodoxie financière. Malheureusement comme vous l'avez dit vous-même Monsieur le Maire, elle est venue difficilement et assez tardivement et elle semble aujourd'hui peu crédible car entachée des promesses que vous êtes amené à faire et des engagements à prendre au titre de la Municipalité sortante qui est placée aujourd'hui face aux échéances électorales.

La tendance lourde de ce budget, depuis de longues années, est celle du fonctionnement et l'autonomie financière de la Ville est grevée effectivement par ces charges fixes obligatoires qui pèsent toujours de manière très forte sur le budget. Je les énumère rapidement car on les connaît, on les a déjà indiquées : les frais de personnel, plus généralement le budget de fonctionnement, l'annuité de la dette mais là aussi je ferai une réflexion non seulement concernant l'annuité mais plutôt l'encours global de la dette et enfin les tranches annuelles constituées de l'entretien du patrimoine dont vous dégagez toujours avec beaucoup de difficulté un montant qui reste bien maigre. Soulignons au passage que l'étude réalisée par le Crédit Local de France sur la situation financière et l'état de la dette se révèle à mon sens plutôt optimiste. Elle prend soin d'ailleurs dans son préambule, et c'est assez amusant, d'éviter par avance toute comparaison qui pourrait être faite avec les chiffres pourtant crédibles du Ministère de l'Intérieur qui, toutes choses égales, analyse ce qui se passe dans toutes les autres villes de France. C'est une curieuse manière de prendre ses précautions.

M. LE MAIRE : Chacun a ses chiffres, on ne va pas se faire une bataille de chiffres.

M. JACQUEMIN : On ne fera pas de bataille de chiffres, simplement ce que je veux dire c'est que le Ministère de l'Intérieur peut, sur les mêmes bases, faire les mêmes comparaisons avec les mêmes données pour l'ensemble des villes. Donc ces documents sont tout à fait crédibles et c'est amusant de voir le Crédit Local de France prendre ses précautions oratoires et écrites dès son introduction.

Simplement je peux donner un exemple parce qu'effectivement on pourrait faire une bataille de chiffres et on serait encore là demain matin. Je veux signaler par exemple en terme de ratio, le Crédit Local de France prend la population de la ville à 119 000 habitants, ce qu'elle n'est pas puisque le chiffre de 119 000 comprend les double comptes, c'est-à-dire les personnes extérieures à Besançon qui font leur service militaire, qui sont à l'hôpital, au total 6 000 personnes. Evidemment 6 000 personnes sur 120 000, cela améliore certains ratios, Monsieur le Maire, de 5 à 6 % tout simplement, c'est un exemple pour dire simplement que l'étude du Crédit Local de France est plutôt favorable.

De même qu'en recettes de fonctionnement, on voit monter d'année en année une pratique, peu courante dans les villes, qui est celle du chiffrage des travaux réalisés par elles-mêmes, ce qui améliore effectivement les recettes. Ceci est une simple remarque, Monsieur le Maire, ne lui donnons pas une autre importance que ce qu'elle vaut mais cela relativise d'un autre côté cette étude d'ailleurs intéressante qui est faite et que vous avez bien voulu nous communiquer.

Je ne serai pas très long concernant les dépenses réelles de fonctionnement. C'est un sujet que chacun connaît bien mais la réalité des chiffres est tout de même un peu moins optimiste que celle indiquée par le Crédit Local de France. Selon mes études personnelles recoupées par le Ministère de l'Intérieur, on reste à un niveau de 7 200 F par habitant, ce qui nous montre toute l'ampleur du problème. J'en profite pour dire ici, puisqu'en plus les Conseillers Municipaux, les services assistent normalement à cette séance, que malgré une certaine prise de conscience qui s'est faite dans cette maison -d'ailleurs il faut bien le reconnaître Monsieur le Maire suite à des demandes réitérées de la part de notre équipe, vous avez demandé à BOSSARD Consultants de faire un certain nombre de suggestions- on voit bien que le navire ne se redressera pas aussi facilement, qu'il est lourdement lancé sur sa route et que ce redressement sera l'objet d'un long effort sur une longue période. Nous aimerions d'ailleurs connaître l'ensemble des documents BOSSARD Consultants. A notre sens, c'est par une meilleure mobilité au sein des services, par une responsabilisation et certainement une valorisation de chacun que nous pourrions continuer d'améliorer l'efficacité des services publics municipaux et retrouver des marges de manœuvre. Voilà ce que je voulais dire ici très calmement.

Un point de remarque générale sur la dette qui est un point noir pour l'avenir de la Ville. Analysée en francs par habitant, elle traduit une charge très supérieure à la moyenne. C'est vrai qu'un ratio, quand on voit l'annuité, est plutôt avantageux mais tout simplement parce qu'il est rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement qui, elles-mêmes, sont lourdes. La courbe d'extinction de la dette est longue et l'encours de la dette est important donc il faudra une période longue pour la liquider, ce qui limite nécessairement pour l'avenir la capacité de mobilisation de nouveaux emprunts. Compte tenu de cette double contrainte de fonctionnement et de l'encours de la dette, le Crédit Local de France le dit d'ailleurs dans ses simulations très clairement, le rythme moyen d'emprunt possible se situe autour de 90 MF. Ce rythme constituera un maximum pour l'avenir, ce qui ne permet pas à mon avis de faire face aux besoins d'investissements que nous aurons dans l'avenir. Mais effectivement l'ampleur des investissements est assez grande pour faire face au présent, pour préparer l'avenir et peut-être aussi, j'aurais tendance à le dire Monsieur le Maire, pour financer votre programme électoral.

M. LE MAIRE : Vous ne le connaissez pas, Monsieur le Député, car je ne l'ai pas encore développé devant vous. Je ferai comme vous, j'attendrai le 7 mai.

M. JACQUEMIN : J'en ai un avant-goût très substantiel. Si vous ne faites pas votre programme 2002, à ce moment-là d'accord.

M. LE MAIRE : C'est autre chose.

M. JACQUEMIN : Le 2001 c'est tout de même la fin du prochain mandat à ce que je crois savoir. Si vous en rajoutez, alors votre cas sera plus difficile.

Le budget d'investissement comporte naturellement les charges financières, essentiellement le remboursement du capital et de la dette et les crédits d'équipement affectés à l'entretien courant du patrimoine immobilier sur les tranches annuelles et aux opérations d'aménagement. Il s'avère comme je l'ai dit au début de ce propos que même si vous êtes à l'aise comme vous le dites, il n'empêche que vous réduisez les dépenses globales d'équipement de 132 MF à 125,7 MF. Donc vous diminuez tout de même bien dans ce budget vos dépenses d'équipement. Vous nous promettez certes de revenir au niveau du budget supplémentaire, si mes souvenirs sont bons, sur une vingtaine de millions de capacité

supplémentaire d'investissement mais cela voudra dire aussi vraisemblablement qu'un certain nombre de choses qui étaient prévues dans le budget n'auront pas été réalisées. Là-dessus, il faudra peut-être nous dire, puisque nous n'avons pas les comptes, comment se dégagent ces 21,7 MF. A ce propos, nous avons des inquiétudes, Monsieur le Maire, sur la maîtrise difficile d'un certain nombre d'opérations qui sont lancées. Il y a toujours un rythme annuel au profit de la ZAC de Planoise qui se situe d'ailleurs toujours aux alentours de 10 MF. On nous a fait voter récemment une opération Place Cassin où en 1995 on nous demande une première subvention d'équilibre de 2,3 MF mais qu'en sera-t-il pour la suite ? Tous les problèmes, loin de là, ne sont pas résolus. Comment pour le Musée du Temps comptez-vous réaliser cet investissement dont la première tranche est programmée sur 4 ou 5 ans ? Il faudrait un rythme annuel de 6 MF, vous n'en dégagent que 2, ce n'est même pas une première tranche fonctionnelle. L'opération de la City s'avère rencontrer des difficultés dans l'exécution qui n'est pas du tout à la hauteur de vos attentes. Il serait intéressant de comparer le budget prévisionnel sur lequel nous avons voté et les perspectives d'avenir d'équilibre financier de cette opération-là. Donc c'est déjà un premier chapitre sur lequel nous avons quelques inquiétudes. Vous ne dégagent pas un rythme suffisant dans les tranches annuelles capable de faire face aux maîtrises, aux frais d'entretien de maintenance. Et déjà l'année dernière vous étiez suffisant. Vous avez cette année fait un effort, il faut le reconnaître dans ce budget, pour aller un peu mieux sur la tranche fonctionnelle mais quand on connaît l'importance du patrimoine des bâtiments de la Ville, on est loin à mon sens du compte pour subvenir à un entretien, une maintenance normale. Chaque Bisontin peut d'ailleurs le constater par exemple dans l'état assez dégradé de la voirie et on peut avoir des doutes effectivement sur le flux financier attribué à l'entretien du patrimoine. Je vous donne un simple exemple : l'opposition avait demandé un inventaire du patrimoine classé ou inscrit, ce qui a été fait, un très beau document qui fait ressortir que globalement il faudra engager à peu près -c'est M. NACHIN qui l'a demandé, mais j'ai dit «l'opposition»-... Prenons l'exemple que nous avons sous les yeux du patrimoine inscrit ou classé où la prévision de dépenses d'entretien, de mise en œuvre de réparation de ce patrimoine se situe à 330 MF sur un calendrier de 10 années et un peu plus, quand on regarde ce qui doit être fait dans les 5 années prochaines, il y a des sommes non négligeables, plus de 100 MF, ce qui nécessiterait d'engager naturellement très rapidement des tranches annuelles, ne serait-ce que pour ce patrimoine classé et inscrit. Je ne parle pas du patrimoine non inscrit et non classé, patrimoine des bâtiments de la Ville. Je vous demanderai, Monsieur le Maire, à l'occasion du budget, de bien vouloir nous adresser, comme cela a été fait pour le patrimoine classé, un inventaire financier de ce patrimoine des bâtiments communaux, dont on ne sait pas très bien effectivement pour qu'il soit maintenu et entretenu en état normal quel serait le rythme d'investissements nécessaires. Enfin, nous vous saurions gré d'annoncer quand et comment seront financées les nouvelles réalisations annoncées dont vous faites tout de même vos choux gras dans votre programme qui n'est pas encore électoral mais qui va le devenir vraisemblablement, le programme 2001. Citons par exemple la piscine de Planoise, je pense que vous allez largement dans votre campagne faire avec cette piscine de Planoise, un effet...

M. LE MAIRE : Mais pourquoi vous croyez-vous constamment en campagne ? Ici nous sommes au Conseil Municipal, nous ne sommes pas dans votre permanence.

M. JACQUEMIN : Ce n'est pas moi qui suis en campagne, c'est vous-même puisque vous annoncez des choses que vous ne ferez pas (rires). La piscine de Planoise qui est inscrite pour 60 MF au budget, en combien d'années comptez-vous la réaliser, puisque dès cette année vous inscrivez 5 MF ? Soyons sérieux Monsieur le Maire. C'est bien là un effet d'annonce et pardonnez-moi de relier cet effet d'annonce à la campagne électorale, j'ai cette faiblesse, certainement que mon propos est totalement sans raison ! Votre dernière astuce est d'annoncer des réalisations qui en fait ne sont pas financées dans ce budget et dont vous ne faites pas voter les ressources ni l'impôt correspondant. Parlons également des effets d'annonce que vous avez régulièrement et des très belles plaquettes, je viens de découvrir celle sur le parc scientifique des Montboucons que vous annoncez depuis bientôt 10 ans et qui attend toujours son premier coup de pelle. Je ne comprends pas bien pourquoi, dans ce budget, nous ne trouvons pas les mêmes éléments financiers qui permettent réellement d'engager ce parc scientifique des Montboucons

qui me paraît être un plan de développement sur Besançon tout à fait urgent. Or, le chiffrage minimum de vos annonces (rires)...

M. LE MAIRE : Vous aussi ?

M. JACQUEMIN : Le bilan financier minimum de votre programme d'annonces, si on veut le respecter dans le rythme et le faire aboutir en 2001, amènerait un doublement de votre capacité d'investissement dans ce budget, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas 125 MF, il faudrait près du double pour réaliser vos effets d'annonces et leur donner quelque crédibilité. C'est donc, Monsieur le Maire, quelque part un budget qui n'est pas en concordance avec vos promesses faites aux Bisontins et je conviens que ce budget a quelque élément de respiration, celui que vous donne évidemment la création du District. Sur le District, cela vous permet effectivement d'afficher auprès des Bisontins et de le dire d'ailleurs dans les réunions de quartiers, que vous n'augmentez pas les impôts en omettant simplement de préciser ce que les Bisontins paient au titre du District et naturellement ils ne comprennent pas qu'il s'agit là d'un tour de passe-passe. Il s'agit tout de même pour les Bisontins de près de 32 MF de fiscalité sur les 380 MF de fiscalité directe qu'ils paient dans ce budget. Donc autrement dit, il y a là un tour de passe-passe que vous faites d'à peu près 8 % sur la fiscalité des Bisontins, convenez-en ! Ce sont les chiffres, alors effectivement cela vous donne un peu d'aise, un peu de respiration dans ce budget.

Monsieur le Maire, nous avons, pendant 5 et 6 années durant, été amenés à faire des commentaires sur le budget de la Ville. Notre conclusion est que, en dehors de quelques prises en compte que vous avez fait de nos remarques, malgré aussi quelques prises de conscience et

quelquefois des intentions affichées sur une amélioration de la maîtrise du budget, beaucoup reste à faire. Les grandes structures de ce budget sont déséquilibrés et ce budget répété d'année en année ne prépare pas Besançon à l'avenir. Voilà ce que je voulais en première prise de parole dire Monsieur le Maire, à l'occasion de ce budget 1995. Nous avons choisi avec mes collègues, au-delà de ce commentaire général, de vous proposer sur certains points budgétaires quelques amendements qu'on a déposés sur votre bureau.

M. LE MAIRE : Je voudrais, Monsieur le Député, vous rappeler deux ou trois choses que vous n'avez pas bien comprises dans cette analyse du budget. Sur les ratios, je n'y reviens pas, chacun a les siens. Moi je me rassure quand le banquier principal de la Ville vient nous dire que cela va bien, parce que c'est lui qui supporte les emprunts, les dettes de la Ville. Je ne sais pas si ses ratios correspondent à ceux du Ministère de l'Intérieur. Lorsque le Crédit Local de France me dit qu'il faut en moyenne nationale 10 ans d'épargne brute pour rembourser l'encours global de la dette et qu'à Besançon c'est 7 ans, cela me paraît plutôt favorable.

Ce que vous n'avez pas compris, c'est les 21,5 MF qui seront financés par le budget supplémentaire et qui s'ajouteront aux investissements prévus au budget que nous votons aujourd'hui ; cela permettra de faire davantage d'équipements sur la Ville. Quand on ajoute le chiffre du budget et ces 21,5 MF, on arrive pour 1995 à 172,4 MF contre 177,9 MF en 1994, donc à 5 MF près nous investirons autant en 1995 qu'en 1994. Ce n'est pas une chute catastrophique ! Vous avez dit que contrairement à d'autres villes, les travaux que nous effectuons en régie nous les facturons. Oui et de plus en plus les villes s'y mettent car on peut récupérer la TVA sur ces travaux ; c'est simplement pour cela qu'on le fait, donc par efficacité et non pour que les chiffres soient plus grands ou moins grands. Vous avez parlé du navire, moi je vous dis que le navire ne prend pas l'eau, absolument pas et je suis sûr d'ailleurs qu'il fera mieux dans les prochaines régates que France 2 ou France 3 récemment. Il y aura des challengers bien sûr mais j'espère faire mieux dans ces prochaines régates.

Vous avez parlé de la City, de la piscine, du parc scientifique et industriel, etc. Il y a une confusion dans votre esprit que je tiens tout de suite à éclaircir : le projet 2001 n'est pas un programme électoral,

c'est un projet pour la Ville. Il n'y a pas que ce qui sera fait par la Ville, vous l'avez bien remarqué d'ailleurs si vous l'avez lu attentivement, il y a les apports de ceux-ci, de ceux-là, etc. qui font que c'est un projet de développement de la Ville. La Ville y participera dans ses budgets pour une partie qui sera le programme des 6 années prochaines, du mandat prochain qui se prépare pour l'instant et que je vous expliquerai dans un certain temps. Pour l'instant, on n'en est pas là et on va se mettre d'accord avec les principaux challengers pour présenter nos propositions à peu près dans la même période.

Avec vos tours de passe-passe, il ne faut quand même pas exagérer. Vous avez tous demandé un District, pourquoi ? Pour soulager en partie le contribuable bisontin. Ce District existe, il est né difficilement c'est vrai, mais nous arrivons par ce District à faire prendre en charge certaines dépenses par l'ensemble des 150 000 habitants du District dont peut-être c'est vrai seulement 20 % participent fiscalement par rapport aux 80 % de Besançon, mais c'est un effort qui est réalisé et qui va dans cette direction. Le District est né, il est nécessaire qu'il vote des impôts qui s'ajoutent à ceux de la Ville, comme s'y ajoutent ceux du Département -Monsieur le Député, laissez-moi parler, je ne vous ai pas interrompu, restez courtois- et ceux de la Région. Nous reparlerons tout à l'heure des autres collectivités et vous verrez leur évolution fiscale sur 6 ans. Je vous en dirai deux mots et vous verrez qui de la Ville, du Département et de la Région a fait le plus gros effort fiscal depuis 6 ans. Les chiffres, je vous les donnerai au moment où on parlera des taux. Les compétences de ces collectivités territoriales ne sont pas les mêmes, et une des raisons pour lesquelles nous avons un investissement bien inférieur à celui des autres collectivités locales c'est que nous avons ce fonctionnement qui vous gêne toujours. Vous dites que l'efficacité des services peut s'améliorer, on peut toujours améliorer l'efficacité de tout le monde, et nous y travaillons aussi. Je sais que les oppositions sont là non pour nous faire plaisir et dire tout va bien dans le meilleur des mondes mais plutôt tout va mal. Je voulais quand même essayer de ramener un petit peu «la peau sur les gaudes» en présentant des aspects positifs de ce budget.

M. ALAUZET : Merci Monsieur le Maire. Nous voilà donc en fin de mandat et c'est certainement le moment pour chacun d'entre nous de tirer un bilan sur les 6 années qui se sont écoulées et aussi de porter un regard sur l'avenir et c'est évidemment dans la perspective du futur mandat que seront amenés à exercer certains d'entre nous qu'il faut reclasser ces propos.

Un certain nombre de choses ont été réalisées pendant ce mandat, je ne vais pas en faire l'énumération, il y en a 74 pages dans le document qui nous a été remis. Ce qui m'intéresse particulièrement et ce qui intéresse les Bisontins, ce sont les questions concernant les grands problèmes qui sont, à mon avis, au nombre de deux : l'exclusion et la violence qui en découlent à travers les problèmes de chômage et de logement, la pollution et la dégradation de l'environnement, les problèmes de déchets, d'air, d'eau et de bruit. Deux questions sont à évoquer aussi parce que ce sont deux outils pour aborder ces deux problèmes majeurs, c'est la gestion et la politique budgétaire et enfin la démocratie à travers l'information, la transparence, le débat et la participation des citoyens.

Sur les outils d'abord ; sur le premier point, la gestion : jusqu'en 1992 la Ville recourt excessivement à l'emprunt avec des augmentations de 10 % d'une année sur l'autre alors que l'on traverse une période où le différentiel d'inflation est de 7 points. Paradoxalement, ce n'est qu'en 1995, alors que le différentiel d'inflation n'est plus que de 5 que vous indiquez qu'il convient d'être prudent pour ce qui est du recours à l'emprunt, ce qui en soi est tout à fait raisonnable mais que ne l'avez-vous réalisé plus tôt ! En 1994, vous écrivez «la réalisation des emprunts est fortement dépendante de la masse des investissements projetés». Autrement dit, on fait des projets et on verra ce que cela coûte, on empruntera la différence. Vous écrivez aussi «l'effort engagé depuis des années en matière d'investissement notamment pour la réalisation d'opérations nouvelles, tunnel sous la Citadelle, aménagement de la City, etc. maintiendra à un niveau important ce secteur de dépenses notamment pour le budget principal». On lit clairement qu'il s'agit avant tout d'investir, le choix des investissements étant secondaire. On pourrait poser la question suivante : à quoi sert le grand canal ? Et on pourrait s'entendre répondre : à investir et accessoirement à emprunter. C'est une raison largement suffisante aux yeux de certains et que vivent les grands travaux !

Entre 1987 et 1990, devant les taux élevés, la sagasse aurait été de profiter de la forte reprise pour diminuer l'endettement et retrouver des marges de manœuvre. Cela aurait évité un recours excessif à l'emprunt en période défavorable des trois années suivantes. Malgré tout cela, une bonne surprise : la Ville de Besançon a retrouvé une meilleure capacité d'autofinancement avec une épargne nette de 40 MF en 1995 contre 10 MF il y a quelques années et je ne peux là que m'en satisfaire pour vous avoir souvent fait le reproche de trop emprunter. Le bénéfice en est immédiat sur le budget 1995, vous l'avez signalé, puisque le recours à l'emprunt diminue de l'ordre de 10 MF, 10 % ce qui n'est pas négligeable. Mais on est quand même surpris : comment a-t-on pu passer d'une situation toujours plus critique d'année en année depuis 1989 à une restauration d'une partie des marges de manœuvre ? Ce n'est malheureusement pas grâce à la réduction de l'annuité de la dette qui continue à progresser en 1995 par rapport à 1994 de 0,3 %. Rien de plus normal puisque c'est seulement depuis cette année que le recours à l'emprunt est plus faible. Encore faudrait-il tenir compte, pour être complet, des 20 MF annuels empruntés par le District pour assurer des tâches anciennement assurées par la Ville, ou en tout cas des 16 MF qui correspondent à la part bisontine.

C'est en fait la conjonction de plusieurs facteurs qui explique cette situation. Tout d'abord bien sûr la création du District non accompagnée de la réduction d'impôts correspondante pour les Bisontins qui rapporte 15 MF en 1994 et à nouveau 15 MF en 1995 puisqu'on répercute cette même augmentation donc de l'ordre de 30 MF. Aussi la contribution des budgets eaux et assainissement au budget général, + 7,5 MF entre 1989 et 1995, il faudrait d'ailleurs s'assurer à ce sujet que les usagers qui paient l'eau ne soient pas amenés à financer d'autres réalisations que celles qui ont pour but d'amener l'eau et de l'épurer. Autre explication, c'est l'augmentation des tarifs au-delà des augmentations liées à l'inflation qui rapportent de l'ordre de 5 MF et puis une diminution relative des frais de personnel et des suppressions de postes qui rapportent 7 MF. Donc en tout 35 MF et voilà notre autofinancement et notre marge de manœuvre restaurés.

Deuxième outil, la démocratie : rapidement, je crois que là les choses sont largement perfectibles notamment en ce qui concerne la communication des éléments du débat aux élus et à la population. Deux points qui nous ont chagrinés pendant ce mandat, c'est le refus que vous nous avez manifesté de mettre en place une étude sur les déplacements comme le recommandait la loi d'orientation sur les transports intérieurs et puis aussi l'absence du débat sur le TGV dans cette assemblée alors que nous avons été amenés à prendre une décision.

Concernant la communication du débat à la population, on a observé pendant la durée de ce mandat la suppression du compte rendu du Conseil Municipal et le refus du débat dans BVV que j'avais demandé en commission, qui avait été accepté par la commission et qui donc a été refusé par la Municipalité pour donner une tribune plus grande, notamment pas seulement aux groupes politiques mais aussi aux associations.

Je voudrais faire une petite mention particulière pour ce qui est de la qualité de l'air à Besançon, citer quelques éléments du rapport annuel de l'ASQAB entre 1987 et 1993 qui indique notamment pour le monoxyde d'azote, un quasi doublement en 6 ans. Le monoxyde d'azote certes n'est pas réglementé mais les scientifiques lui confèrent une importance grandissante dans les problèmes de pollution urbaine. Le dioxyde d'azote est le polluant le plus préoccupant dans toutes les villes importantes et Besançon n'échappe pas à la règle avec le handicap d'une ville située au fond d'une vallée où la circulation est intense et les rues étroites, augmentation de 45 % en 6 ans. Monoxyde de carbone, augmentation de plus de 50 % en 6 ans. Nous n'avons pas d'élément suffisant pour l'analyse de l'ozone dont le seul capteur est situé en forêt de Chailluz. D'une manière plus générale, pour la première fois en 1994 des scientifiques français ont pu mettre en relation les pics de pollution de l'air et la mortalité respiratoire à Paris. A l'hôpital Trousseau à Paris, une maladie sur trois en pédiatrie est liée à la pollution. Lors de l'été 1994, les scientifiques ont lancé un cri d'alarme : «la santé de nos enfants est menacée». L'usage des poussettes est fortement déconseillé par les médecins. Je me demande d'ailleurs à ce sujet-là si le stationnement sur

les trottoirs ne devrait pas être autorisé à nouveau, c'est une mesure de salut public, elle dissuaderait peut-être les poussettes de sortir ! Mais rassurons-nous, chacun d'entre nous ne présente pas le même risque, ce sont d'abord les insuffisants respiratoires, les asthmatiques, les bronchiteux chroniques qui souffrent. Ce sont les plus fragiles qui sont touchés, les enfants, les personnes âgées, les malades respiratoires. A plus long terme et plus sournoisement, ces pollutions occasionnent aussi des maladies cardio-vasculaires.

M. LE MAIRE : Vous êtes un peu loin du budget pour l'instant, si vous pouviez y revenir un peu.

M. ALAUZET : Cela vient mais mes propos ne me semblent pas plus inintéressants que ce qui peut se dire ici habituellement.

M. LE MAIRE : Que ce que vous dites habituellement, c'est vrai, ce n'est pas plus inintéressant.

M. ALAUZET : La revue médicale de référence «the Lancet» indiquait que les particules ultra-fines qui constituent en partie la pollution urbaine sont responsables d'une mortalité accrue par maladie cardio-vasculaire. La Ville de Rouen ou tout au moins un de ses quartiers le plus exposé aux pollutions présente la plus forte mortalité d'origine respiratoire de France. Marseille, Dunkerque, Le Havre ont lancé des études. Il y a 80 000 insuffisants respiratoires en France. Pour le dioxyde d'azote, rappelons-le, un des polluants les plus inquiétants, Besançon apparaît comme une ville très touchée comme Montpellier, Rouen, Toulouse, Paris, Marseille et Lyon. Il y a deux capteurs à Besançon, un au centre-ville et un autre à Palente. Par rapport aux 17 capteurs de Paris et de la région parisienne, le centre-ville arrive en quatrième position alors que Palente est au même niveau que la plupart des autres capteurs parisiens. Le taux maximum horaire a été relevé à Palente au-delà de 400, 423 exactement, pour une norme inférieure à 200 mais heureusement pendant peu de temps. Ce taux n'a été atteint par aucun des 17 capteurs parisiens.

On ne dispose d'aucune donnée fiable pour l'ozone. Néanmoins un seuil, pour l'information de la population, a été dépassé cet été, la presse s'en est fait l'écho. Beaucoup d'autres polluants existent, ils ne sont pas mesurés : les hydrocarbures, les aromatiques polycycliques, les oxydes de carbone, les composés organiques oxygénés. S'il est vrai qu'en moyenne chacun des polluants se trouve dans l'air ambiant à des teneurs inférieures aux normes, il faut tenir compte de l'effet de synergie, objet de tous les dangers. Ainsi, une exposition à plusieurs composés présents simultanément peut multiplier par 10, 100, voire 1000 les effets résultant d'un seul polluant. Par ailleurs, d'autres risques apparaissent pour l'environnement avec la conjonction de plusieurs facteurs polluants. C'est ainsi que les oxydes d'azote combinés aux composés soufrés contribuent aux pluies acides et au déséquilibre forestier observé depuis les années 60. Je ne parle pas du réchauffement de la planète. Sont en cause évidemment les gaz d'échappement des voitures. La voie de desserte avec plusieurs dizaines de milliers de véhicules par jour risque ne pas être tenable pour la population. Seule une réelle politique d'aménagement intégrée à l'échelle du District pour réduire les déplacements et un développement important des transports en commun pourront garantir un air sain et une qualité de vie aux habitants. Il faudra mieux partager la rue et faire une place plus grande aux piétons, aux cyclistes et aux bus et pourquoi pas aux trains, les voies existent.

Qu'a fait la Ville de Besançon pendant ce mandat de 6 ans ?

M. LE MAIRE : Rien !

M. ALAUZET : Il suffit d'observer les évolutions budgétaires. Entre 1991 et 1995, on constate une augmentation de 50 %, de 27 MF à 40 MF des dépenses de voirie alors que le budget principal n'augmente dans le même temps que 35 %, de 917 MF à 1 255 MF, je tiens compte évidemment de la part bisontine pour le District. Quant aux dépenses de transport en commun, elles n'augmentent que de 20 %.

La Ville de Strasbourg a vu baisser sa pollution de 24 % avec le nouveau plan de circulation et des perspectives meilleures sont attendues avec la mise en place du District.

Quelle politique de l'emploi, quel choix économique, quel développement ? L'entreprise privée n'est pas là pour créer des emplois mais pour générer des profits, dont acte. A partir de là, vous nous dites, Monsieur le Maire, que le but d'une ville n'est pas de créer des emplois. Je pense à l'inverse qu'une ville peut non seulement aider les entreprises à créer des emplois comme vous le faites mais aussi peut en créer elle-même.

En matière d'emploi, les insuffisances de la Ville ont été importantes durant ce mandat pour avoir voulu rejeter cette responsabilité et sur les entreprises privées et sur l'Etat, de l'ordre de 200 emplois supprimés en 6 ans. C'est un reproche majeur que je vous adresse à vous et à votre majorité. Créer des emplois pour un véritable contrat social municipal : la preuve que la Ville peut créer des emplois puisque vous avez justement choisi d'en supprimer. Si elle peut en supprimer, elle peut en créer. A masse salariale égale, il est déjà possible de créer 15 emplois en supprimant les heures supplémentaires ou tout au moins en obligeant au repos compensateur. Il est aussi possible de créer des emplois en libérant tous les verrous qui limitent le travail à temps partiel. Il s'agit là d'une forme de réduction et des revenus ou le partage du travail auquel vous vous étiez montré favorable pendant la campagne législative de 1993. Cette action est facile au niveau de l'entreprise Ville, elle peut être impulsée aussi à l'hôpital au sein duquel vous présidez le Conseil d'Administration. Cela fait déjà un paquet de monde et cela fera peut-être aussi tache d'huile sur le privé. On peut aller plus loin et il s'agit là d'un véritable choix politique : inciter et favoriser le temps partiel, la réduction du temps de travail par un bonus qui permette par exemple d'obtenir une rémunération de 85 % ou 87 % pour un travail à 80 %. L'emploi ainsi créé serait donc subventionné à 25 % ou 30 %. La redistribution du revenu n'est plus une réponse adaptée comme elle était proposée en 1981. Le corps social n'accepte plus qu'avec réticence des prélèvements accrus, surtout en matière sociale en particulier parce qu'il n'a pas vu où est passé son argent. Il faut créer des réponses avec des circuits courts. C'est le cas de la réduction de travail et des revenus à condition qu'il y ait négociation pour que ceux qui paient ne cèdent sur ce point qu'en échange d'une garantie sur les emplois créés, ce qui signifie que l'emploi jusqu'ici domaine réservé de l'employeur, devienne un lieu de contrat entre ces derniers et les salariés. Les salariés pourront à leur tour revendiquer la création d'emplois que s'octroient les chefs d'entreprise. C'est ce qui est en discussion aujourd'hui en Allemagne dans certaines branches d'activité où les syndicats passent de la cogestion à la co-répartition, moyennant des engagements précis en matière d'embauche ou de licenciement, les réductions d'horaires sont accompagnées de réductions non proportionnelles de salaires. Il est bien évident qu'il faut protéger les salaires les plus bas.

Rien n'empêche que les villes s'engagent dans cette voie et que par l'intermédiaire de l'Association des Maires des Grandes Villes dont vous êtes un membre actif, Monsieur le Maire, une participation soit demandée à l'Etat à partir de sommes gérées par les ASSEDIC.

Il faut aussi aider et orienter la création d'emplois pour un développement durable. Il s'agit de favoriser, toute autre considération étant étudiée, les activités économiques qui créent le plus d'emplois et de plus des emplois locaux, avec encore une fois des circuits économiques courts et un développement autocentré. Quelques exemples : c'est préférer le chauffage au bois plutôt que le chauffage électrique notamment dans les bâtiments collectifs, le tri sélectif et la valorisation des déchets plutôt que l'incinération, les transports en commun plutôt que la voiture, la rénovation des logements anciens et la construction de HLM plutôt que des routes.

Les questions économiques, sociales et environnementales doivent être abordées avec une vision globale, en perspective avec les grands problèmes mondiaux et planétaires. Les Nations Unies viennent de clôturer une nouvelle grand-messe à Copenhague où Chefs d'Etat et de Gouvernements ont discuté de l'état social de la planète et ont adopté des résolutions pour un développement social durable. Peu de mesures concrètes en sont sorties. Néanmoins quelques principes ont été affirmés, la nécessité de

travailler à l'élimination de la pauvreté et de permettre à tous de trouver un emploi, de promouvoir l'intégration sociale et d'instaurer une véritable équité entre hommes et femmes ou encore de faire en sorte que les ajustements structurels tiennent compte des objectifs de développement social. Quand la Ville de Besançon décide de supprimer des postes pour améliorer les revenus des plus favorisés et fait le choix de l'anti-partage du travail et des revenus, on mesure le chemin qu'il reste à parcourir dans les mentalités.

Il y a presque trois ans à Rio, les Nations Unies affichaient la volonté de s'attaquer au réchauffement de la planète et à l'appauvrissement biologique qui toucheront comme toujours en premier les pays pauvres et les plus fragiles, d'où l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le monoxyde de carbone produit en grande partie par les automobilistes dans les pays occidentaux. Or on relève une augmentation de 50 % du monoxyde de carbone en 6 ans à Besançon, qui ne semble pas décidée à prendre des précautions nécessaires comme s'y engagent aujourd'hui de nombreuses villes européennes ou françaises telles que Strasbourg dans la charte des villes pour un développement soutenable.

En conclusion, je dirais qu'en matière budgétaire, nous avons assisté durant ce mandat à un dérapage contrôlé in extremis en fin de mandat. Néanmoins on n'en sortira pas sans dommage. La population qui n'a pas assisté à la course et n'a pas pu éviter les écarts de conduite du chauffeur en sera néanmoins de sa poche pour réparer le véhicule, deux fois 15 MF d'impôts supplémentaires en 1994 et 1995, des augmentations substantielles de tarifs dans de nombreux services tels que le Conservatoire, la Citadelle, etc. pour 5 MF. Quant aux sièges qui ont été expulsés du véhicule en sortie de virage, ils ne seront pas remplacés. En matière de démocratie, il y a décidément beaucoup de travail pour parvenir à un partage de l'information, des connaissances, du pouvoir et des mandats. Enfin, en matière économique, sociale et environnementale, trois domaines indissociables, les insuffisances de ce mandat sont importantes et votre projet 2001, même s'il n'est pas encore un programme, devra être sérieusement amendé s'il a la prétention de relever les grands défis de l'avenir. Besançon ne peut pas se contenter des lauriers obtenus il y a 25 ans je crois avec la mise en place du Minimum Social Garanti (MSG) pour revendiquer le titre de ville sociale. Il faut innover pour l'économie et l'emploi. En matière d'environnement, Besançon ne peut se satisfaire des collines boisées qui l'entourent pour se voir attribuer la médaille de ville écologiste. Il faut innover pour l'économie et l'emploi. Les choix les plus pertinents seront ceux qui pourront concilier développement économique, réponse aux besoins sociaux, offres d'emplois, insertion, habitat décent pour tous, correction et prévention des problèmes d'environnement, économie sociale et environnement tout à la fois. Besançon doit montrer sa détermination en adhérant à la charte des villes européennes pour un développement soutenable et en reprenant l'initiative d'une charte pour un développement social équitable et durable. Penser globalement de Rio à Copenhague et agir à Besançon.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur ALAUZET. On vous écoute toujours avec beaucoup de patience, pas toujours avec plaisir mais vous avez bien travaillé pour écrire vos réflexions, parfois vos élucubrations. Nous passons parfois des moments agréables avec vous mais j'espère que nos collègues ne sont pas des insuffisants respiratoires parce qu'ici aussi cela risque d'être polluant.

Je voudrais revenir sur le District en deux mots. Il n'a jamais été dit dans nos propositions, que la Ville supporterait à 80 % le District. Le District est majeur, il vole de ses propres ailes et quand vous dites «la Ville plus une part du District», cela n'a rien à voir du tout, absolument rien. Le District a été créé justement pour la réalisation d'un certain nombre de grandes infrastructures. Vous parliez tout à l'heure de pollution ; je pense que si nous faisons le tunnel, la voie de contournement et de desserte, c'est justement pour éviter que dans la boucle il y ait beaucoup de monoxyde de carbone ou toute autre pollution. On ne peut pas aussi faire passer un contournement à Palente mais c'est autre chose ! Je vous remercie de tout cela.

M. VUILLEMIN : Quelques mots en réponse à M. ALAUZET notamment pour ce qui concerne les choix faits, selon lui, par la Ville de Besançon en matière d'emploi. Je voudrais dire d'abord que personne n'a le monopole de l'émotion devant la crise de l'emploi. Personne non plus n'a le monopole de la volonté d'action pour résorber le problème du chômage. Je suis toujours un peu, je ne dirais pas choqué mais surpris, d'entendre des reproches dans cette enceinte au fond à l'encontre d'une ville qui a fait le choix de faire fonctionner un certain nombre de services en régie municipale. Je crois, et c'est cela qui me gêne le plus, que c'est toujours à ceux, je ne dirais pas qui font le plus, mais en tout cas qui font beaucoup que l'on adresse le plus de reproches.

Où seraient, que feraient toutes les personnes qui travaillent dans nos restaurants scolaires, dans tous nos services municipaux, que légalement la Ville n'est pas tenue de faire fonctionner, si la Ville n'avait pas fait ce choix fondamental de faire fonctionner des services en régie municipale. Je crois qu'il faut quand même le rappeler. On est toujours en position d'accusé, mais il faut aussi regarder un petit peu ce qu'on fait. Je ne dis pas qu'on fait tout, que c'est le paradis, que «tout baigne» mais il faut modérer un petit peu les reproches qui nous sont adressés. C'est la première chose que je voulais dire.

S'agissant que ce que vous avez dit Monsieur ALAUZET sur le temps partiel, etc. je vous renvoie à la lecture des différents bilans sociaux. Vous pourrez observer que les crédits consacrés à favoriser en tout cas le développement du temps partiel, les CPA, etc. augmentent année après année. Regardez le budget 1995 puisque c'est l'objet de notre débat de ce soir et vous verrez que les crédits consacrés aux CPA augmentent d'une manière assez considérable. Donc, la Ville n'a pas du tout bouloigné. Elle permet à ses employés qui en feront le choix de s'inscrire dans une démarche de temps partiel, de CPA, etc. J'ai aussi, cela fait partie de ma responsabilité d'Adjoint au Personnel, observé, lu ce qui se passe autour de nous et notamment dans le monde industriel, toutes ces expériences de temps partiel et autres qui se sont développées. Mais qu'observe-t-on ? Dans beaucoup d'endroits, pour ne pas dire dans la plupart, les mesures qui sont «acceptées» par les salariés le sont majoritairement pour sauvegarder des emplois avant déjà d'en créer. C'est la première question qu'il faut se poser. Par ailleurs, il apparaît, ce n'est pas moi que le dis mais un certain nombre de rédacteurs d'articles qui l'affirment, que les effets de ces mesures sur l'emploi ne sont pas toujours faciles à cerner. Ensuite, il convient aussi de savoir de quel emploi on parle, s'agit-il d'emploi stable, durable ? S'agit-il d'un emploi sur contrat à durée déterminée, etc. ? Ces questions-là aussi doivent être posées.

Et puis enfin se pose le problème du financement. On a beaucoup parlé en début de réunion de l'augmentation de la cotisation des communes à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales et je voudrais souligner là une incohérence qui m'apparaît. On parle beaucoup actuellement dans le cadre d'un autre débat que le nôtre, de la diminution des charges sur les salaires pour les employeurs, etc. Il faut savoir que cela concerne les entreprises, que les communes ne sont pas du tout concernées. Les communes, tout ce qu'on leur permet de faire, c'est éventuellement d'embaucher des CES, etc. Les diminutions de charges sur les salariés, ce n'est pas pour nous. Deuxièmement, il faudrait peut-être mettre les villes en situation de pouvoir créer des emplois et au lieu de cela, qu'observe-t-on ? On augmente nos charges, CNRACL + 8 MF aujourd'hui, on diminue les dotations de l'Etat et on dit aux villes, créez des emplois. Où est la cohérence ?

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint au Personnel.

M. HIRSCH : Très brièvement, Monsieur le Maire. Dans ce cadre budgétaire, on a évoqué énormément de problèmes dont notamment la qualité de la vie à Besançon et je voudrais, à cet égard, faire un certain nombre de remarques. La première, c'est que je crois qu'au fil des années qui viennent de s'écouler, nous sommes redevables à nos collègues écologistes, et à notre collègue ALAUZET notamment, d'avoir attiré notre attention sur des questions que le monde politique et le monde démocratique n'avaient pas toujours prises en compte. Nous devons donc les remercier très vivement de nous avoir souvent donné de bonnes leçons et de nous avoir sensibilisés. Je crois que Besançon s'est

caractérisée par une volonté de transparence qui vous a permis tout à l'heure de citer un certain nombre de chiffres. Les batailles de chiffres ne sont jamais satisfaisantes. On pourrait vous dire que dans la période de référence que vous avez choisi d'évoquer, les poussières ont diminué à Besançon, que l'oxyde de soufre a baissé, que la teneur en plomb de l'atmosphère a été divisée par 4, que les capteurs qui étaient au nombre de 7 seront majorés de façon significative fin 1995 et enfin que le budget de l'ASQAB a été multiplié par 2 en 4 ans. Je crois qu'on n'a pas le droit d'extraire d'un rapport un certain nombre de données en occultant les autres.

Nous avons appris aux côtés de nos collègues écologistes, que l'écologie est un système extrêmement complexe et qu'il est difficile de faire baisser tous les indicateurs en même temps à moins d'annuler complètement la vie économique d'un pays. Je pense donc qu'après avoir reçu quelques leçons d'écologie, nous pourrions aujourd'hui, afin de nous compléter les uns et les autres, donner quelques leçons de démocratie. Et la démocratie, nous en avons donné l'exemple, je l'ai dit tout à l'heure, en rendant publiques nos informations. Nous pensons également que cette démocratie doit s'exprimer particulièrement en commission par un échange constant, par des propositions et pas seulement par des prises de notes qui reviennent en disant tel ou tel point n'est pas satisfaisant.

Bien sûr, la société que vous avez décrite tout à l'heure est une société idéale mais je me demande s'il ne s'agit pas d'une société morte. Et depuis de très nombreux mois, je regrette que la Ville de Besançon soit toujours prise à partie concernant la circulation, la pollution. A cet égard, je crois qu'il faut se méfier des chiffres et ne pas les citer de façon inconsidérée. Vous avez bien voulu tout à l'heure évoquer le problème de l'ozone. Il n'est pas du tout indifférent de savoir qu'au moment où à Besançon, centre urbain, le taux d'ozone était élevé, il était élevé également sur l'ensemble des campagnes françaises pour des raisons climatiques, atmosphériques qu'on pourra développer quand vous le voudrez parce que je crois que ce sont des choses que nous aurons l'occasion de reprendre prochainement dans notre commission où vous êtes toujours le bienvenu mais où je souhaiterais que l'esprit dont vous faites preuve en commission puisse se manifester également au Conseil Municipal. Je crois qu'on ne peut pas tenir deux langages. Nous collaborons avec plaisir mais il faut encore avoir des conclusions dont tout le monde se sente pénétré. J'ajouterai, et depuis des mois j'en attendais l'occasion, qu'on ne peut pas, en permanence, mettre la Ville de Besançon ou telle autre ville en accusation. Il y a dans ce pays un problème général des flux de véhicules et on ne peut pas imaginer que ce sont uniquement les flux privés qui sont chargés ou qui sont responsables de la pollution. Il faudra bien, au-delà d'une réflexion ponctuelle sur telle ou telle ville ou sur telle ou telle rue, accepter de vous engager davantage et de nous proposer une réflexion sur les flux de transport de marchandises. Cela me paraît important parce que sinon ce ne sont que des réflexions partielles, et à réflexions partielles solutions partielles.

Je considère, à titre personnel, que l'écologie est un des fondements de la démocratie mais que ce n'est pas le seul. La démocratie suppose également de ne pas pratiquer la technique de l'amalgame en alertant des populations, en leur disant qu'on ne peut plus sortir en poussette à Besançon. J'étais en train de me demander s'il fallait inventer des poussettes à moteur ou s'il fallait imaginer des poussettes montées sur échasses de façon à ce que ces pauvres enfants que nous avons tous puissent enfin se développer dans de bonnes conditions. Bien sûr vous avez enfoncé une porte ouverte, nous le savons bien. La pollution atmosphérique n'est pas favorable à l'état respiratoire des êtres humains, de la végétation, etc. mais je crois qu'en enfonçant des portes ouvertes, vous ne nous avez pas proposé de solutions. Et c'est là que je voudrais vous entendre et vous entendre plus souvent dans nos commissions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Docteur.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Que nous voilà loin des problèmes financiers et budgétaires. J'ajouterai à ce que vient de dire le Docteur HIRSCH, que dans tous les partis politiques, des gens se sont penchés depuis très longtemps sur les problèmes écologiques et ont fait des propositions. Ce n'est pas le

monopole des Verts. Je crois qu'ici un certain nombre de gens l'ont montré comme dans beaucoup d'autres enceintes. C'est la première chose que je voulais dire. Je voudrais aussi revenir sur les problèmes purement financiers si vous le permettez. M. le Maire nous a annoncé qu'il allait nous faire une comparaison entre l'évolution de la fiscalité des différentes collectivités locales. M. VIALATTE disait qu'on ne pouvait pas comparer. Moi je pense que si, car lorsqu'il y a eu changement de compétences, l'Etat a prévu pour chaque collectivité dotée d'une nouvelle compétence, un certain nombre de dotations, affectations, de nouvelles taxes pour assumer ces nouvelles compétences. Si on oublie cela, effectivement on ne peut pas comparer. J'aimerais vous parler d'une compétence dont nous n'avons pas la maîtrise, c'est pourtant une dépense obligatoire et qui nous est imposée sans aucune possibilité de discussion, c'est celle du contingent d'aide sociale que versent toutes les communes au Département et qui, pour la Ville de Besançon a doublé, passant de 11 MF en 1989 à 22 MF en 1995. Or parallèlement, quand je regarde les chiffres du Conseil Général, la participation de l'ensemble des communes du Département au contingent d'aide sociale n'a augmenté, elle, que de 50 % et le budget d'aide sociale du Département a, lui aussi augmenté de 50 %. Alors pourquoi une augmentation de 100 % pour la Ville de Besançon ? Il y a manifestement un dysfonctionnement qui me paraît important. C'est vrai que le calcul du contingent d'aide sociale est fait à partir d'un certain nombre de critères très complexes qui dépendent de l'Etat mais qui pourraient peut-être être corrigés par le Département. Je vais vous donner deux ou trois chiffres ; notre ville est particulièrement frappée par ce contingent obligatoire puisque nous versons 176 F par habitant alors que la moyenne dans le Département est de 146,75 F exactement. Il est regrettable que ce contingent ne prenne pas en compte les efforts réalisés par les communes en matière d'action sociale qui soulagent la tâche du Département et qui, pour Besançon, se chiffrent dans le budget que nous allons voter ce soir, à 66 MF. Ce n'est pas normal que dans les critères ne soient pas retenus l'ensemble des investissements et participations que la Ville fait dans le domaine social. Pourquoi n'est-ce pas reconnu ? D'ailleurs, c'est un tel problème que l'ensemble des Maires des Grandes Villes de France, par le biais de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, souhaite faire remettre en place un certain nombre de critères tenant compte de ces réalités. Il y a, à un moment donné, un dysfonctionnement qui me semble vraiment très grave et préjudiciable à l'ensemble des villes. Jacques VUILLEMIN, tout à l'heure, a donné un certain nombre d'exemples de charges que l'on fait peser de façon de plus en plus lourde sur les grandes villes françaises, celui-là en est un. Alors, en attendant que ces critères changent, le Conseil Général du Département du Doubs pourrait au moins diminuer ce contingent ou répondre favorablement aux demandes d'aides de la Ville. J'ai sous les yeux la liste des demandes présentées par le Centre Communal d'Action Sociale pour un soutien par le biais du fonds d'insertion. 60 % sont refusées à la Ville alors qu'il n'y en a que 12 % refusées au reste du Département. C'est clair que là, il y a deux poids deux mesures.

Je trouve pour le moins bizarre d'entendre un certain nombre d'élus de droite, en particulier, tenir un grand discours sur l'enjeu du social, l'enjeu de la reconnaissance des gens en difficulté lorsque l'occasion leur est donnée d'agir concrètement, en faisant le choix de répondre favorablement au niveau des subventions présentées pour des actions réalisées en ce domaine, notamment par le Centre Communal d'Action Sociale, ils ne la saisissent pas. C'est clair que le petit effort qui pourrait rééquilibrer ce déséquilibre, actuellement n'est pas fait ; c'est un choix politique.

M. NACHIN : Je me réjouis de voir de quelle façon a été accueillie l'intervention d'Eric ALAUZET, l'intérêt que son intervention a suscité. Je partage pour l'essentiel ce qu'il a dit, ce qui me permettra d'être particulièrement court. Si certains d'entre vous considèrent que je n'ai pas été suffisamment clair, je leur indique que contrairement à Michel JACQUEMIN ou à Robert SCHWINT qui n'ont pas encore publié leur projet pour les municipales, vous pouvez vous procurer mon projet à la Maison de la Presse (rires) et le lire avec intérêt, vous verrez les propositions que je fais.

Ce que je voulais dire pour commencer, c'est Monsieur le Maire, qu'il n'y a pas dans votre projet de budget 1995 d'axes réellement prioritaires, c'est vous-même qui le dites. Si, en vous citant, «la vocation première d'une commune est de répondre aux multiples sollicitations et attentes des femmes et des

hommes qui y vivent», je ne pense pas une fois de plus que cet objectif sera atteint par ce projet de budget. A vouloir que tout soit prioritaire, on aboutit en fin de compte à ne définir aucune priorité. Pour avoir assisté à de nombreuses réunions que vous avez organisées dans les quartiers, je suis convaincu que beaucoup de Bisontins ne retrouveront pas dans ce que vous proposez le reflet de l'essentiel de leurs préoccupations. En ce qui concerne plus précisément les chiffres, les dépenses supplémentaires à la charge de la Ville, vous avez cité la majoration de la cotisation de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, + 8,7 MF, c'est une somme importante. Vous signalez que certains de vos collègues ont refusé de l'inclure dans leur budget ; vous avez fait un choix différent, pourquoi pas ? Vous avez noté aussi que les dotations de l'Etat sont en baisse et qu'elles augmentent très faiblement et que cette situation crée pour les communes des difficultés supplémentaires. Vous vous félicitez par ailleurs des économies réalisées grâce à l'analyse financière confiée à BOSSARD Consultants. Le second document que vous nous avez transmis est heureusement un peu plus détaillé.

Je voudrais reprendre ce qu'a dit tout à l'heure M. JACQUEMIN. Je pense d'ailleurs qu'il va intervenir une seconde fois et exprimer également sa fibre écologiste...

M. LE MAIRE : Bien sûr, on a toutes les fibres quand on est challenger.

M. NACHIN : ... parce qu'il n'a pas beaucoup parlé d'écologie dans sa première intervention, c'est un oubli je pense, et il va certainement y revenir et nous dire qu'il est un très très bon écologiste.

M. LE MAIRE : Voilà un excellent conseiller technique, Monsieur le Député.

M. NACHIN : Monsieur le Maire, vous êtes un homme intelligent, un homme compétent...

M. LE MAIRE : N'en jetez pas trop, la cour est pleine !

M. NACHIN : C'est vrai, aussi je ne comprends pas que vous persistiez à dire devant cette assemblée et à nos concitoyens dans les réunions que vous organisez que l'augmentation des impôts suit rigoureusement l'augmentation du taux de l'inflation à 1,7 % alors que chacun de nos concitoyens quand il a additionné les impôts de la Ville de Besançon et ceux du District qui n'existaient pas en 1993 constate pour la taxe foncière une augmentation de 7,60 % et pour la taxe d'habitation de 7,34 %. Le transfert de certaines compétences de la Ville de Besançon au District étaient prises en charge antérieurement par la Ville de Besançon, tout le monde le sait bien. Je ne comprends pas que vous persistiez à affirmer que...

M. LE MAIRE : Je ne le dirai plus parce qu'on ne peut pas se comprendre.

M. NACHIN : D'autant plus, Monsieur le Maire, que vous savez très bien que vous n'êtes pas entièrement responsable de cette hausse nécessaire puisqu'il y a un déficit important des aides de l'Etat depuis quelques années. Lorsque vous avez défendu d'une façon tout à fait juste la création d'un District de Besançon, vous nous avez dit que cela allait permettre de partager entre les communes concernées des charges qui étaient jusqu'alors pour la plus grande part à la charge des Bisontins, ce qui semblait logique. Or, ce n'est pas du tout le cas et les Bisontins ont le District mais au lieu de payer moins d'impôts, ils en paient davantage, ce qui n'est pas tout à fait clair.

Vous vous félicitez Monsieur le Maire que les crédits de personnel permanent n'aient augmenté que de 0,78 %, 10 MF d'économie ont été réalisés sur ce poste suite à une meilleure maîtrise de la masse salariale. En clair, cela signifie que dans une période où le chômage, et en particulier le chômage de longue durée, prend des allures parfois dramatiques, vous vous félicitez d'avoir supprimé des emplois. Cette année, c'est dans les documents que vous nous avez remis, 27 emplois ont été supprimés et depuis 1986, 212 postes ont été supprimés à la Ville de Besançon. Je crois que dans le contexte actuel, on ne peut pas être fier de continuer à supprimer des emplois à l'inverse de ce que font certains de vos collègues.

J'avais attiré votre attention ces dernières années sur les risques que comporte un recours excessif à l'emprunt. Je constate avec satisfaction que cette année vous avez prévu de limiter l'emprunt à 90 MF contre 108 MF l'an dernier et que, profitant de la baisse importante des prêts à court terme, la gestion de la dette rendra possible une nette diminution de la part de l'annuité consacrée au remboursement des intérêts.

Je regrette par contre que les crédits correspondant aux tranches annuelles consacrées au patrimoine immobilier et mobilier, qui sont majorés par rapport à ceux de 1994 restent au niveau de 1993, soit 45 MF. Je me permets de vous rappeler que le coût de la réhabilitation de notre patrimoine architectural -vous avez me dire si ce que vous avez prévu pour la réhabilitation du patrimoine architectural fait partie de ces 45 MF, tel qu'il a été chiffré par nos services- s'élève à 300 MF. Sur 10 ans, cela représente 30 MF par an, je ne pense pas que ces 30 MF soient inclus dans les 45 MF dont je viens de parler. Mais si je me trompe, vous pourrez m'apporter la précision.

Vous annoncez aussi dans votre rapport, page 10, que les subventions aux associations ont été uniformément majorées de 1,5 % et vous rappelez que chaque année, c'est plus de 350 associations qui bénéficient ainsi d'aides financières directes de la Ville. Je m'en réjouis et cela me dispensera je l'espère tout à l'heure de réclamer comme je le fais chaque fois une augmentation de subventions aux associations au moins équivalente à l'inflation.

En ce qui concerne les recettes, vous constatez une évolution des dotations de l'Etat inférieure à l'inflation et c'est une situation qui est préjudiciable à une bonne gestion des finances de la Ville.

Au chapitre des dépenses, vous énumérez un certain nombre de projets parmi lesquels il y a, il faut le constater, peu d'opérations nouvelles. Mais ce qui m'a frappé en lisant ce que vous proposez, c'est l'importance des crédits affectés à la voirie et à la circulation, contrairement à ce que dit M. JACQUEMIN qui considère qu'on ne fait pas assez pour ces deux domaines, c'est-à-dire plus de 39 MF comparés aux 450 000 F pour l'action sociale et aux 200 000 F pour la création d'habitats spécifiques... !

Je ne vais pas noircir le tableau, Besançon n'est pas une ville du tiers-monde, Besançon n'est pas une ville des anciennes démocraties populaires (rires)...

M. LE MAIRE : C'est une vieille démocratie.

M. NACHIN : ... il y a effectivement un certain nombre de réalisations qui se font, je pense au tunnel, au démarrage prochain de la piscine, aux engagements que vous avez pris concernant la réhabilitation du patrimoine architectural, également à des efforts importants pour développer la pratique des sports, pour améliorer la vie dans les quartiers, pour l'aide aux personnes âgées, l'aide sociale. Tout à l'heure, j'ai dit qu'il n'y avait pas dans votre projet d'axes prioritaires et j'aurais souhaité que vous preniez des dispositions qui permettent d'améliorer la circulation dans Besançon en réalisant un véritable contournement. Et j'ai noté que dans les différents rapports que vous nous avez transmis, on ne parle plus de voie de desserte et de contournement mais vous parlez de contournement de Besançon, ce qui est une contre-vérité.

M. LE MAIRE : C'est un raccourci.

M. NACHIN : C'est un raccourci qui, pour reprendre le terme employé par M. JACQUEMIN, a fait sursauter certains d'entre vous mais je le dis amicalement, et n'est quand même pas très honnête parce que cela laisse à penser qu'on réalise un contournement de Besançon alors que vous savez très bien que la voie de desserte et de contournement n'est pas faite pour contourner Besançon mais pour desservir les Montboucons et les quartiers. Donc je regrette que vous persistiez encore à engager des crédits pour la réalisation d'un projet qui est mauvais et qui n'a rien à voir avec les professions de foi d'écologie que j'ai entendues tout à l'heure.

Je regrette aussi que vous n'ayez pas, dans votre projet de budget, défini une priorité affirmée pour les transports en commun. Vous avez toujours voulu ménager la chèvre et le chou, c'est-à-dire permettre à la fois la circulation des automobiles la plus aisée possible et puis essayer de maintenir les transports en commun à un niveau à peu près constant. Je pense qu'il faudrait avoir une attitude plus volontariste et engager véritablement une politique de développement des transports en commun au détriment de la voiture individuelle. Et puis il manque aussi des engagements concernant la réalisation d'un vrai réseau continu de pistes cyclables. Dans votre projet, vous dites qu'on va aller vers la piétonnisation du centre-ville, c'est un vœu pieux, je crois qu'il n'y a pas non plus une volonté déterminée de réaliser véritablement la piétonnisation du centre-ville.

Et il y a un projet que je veux rappeler pour la quatrième année de suite, c'est le souhait que la Ville de Besançon prenne l'initiative de prévoir dans son budget une somme pour louer un hélicoptère médicalisé qui permettrait, d'après le Professeur NEIDHART, de sauver 10 à 15 vies humaines chaque année. Ces dernières années, j'avais proposé la somme de 250 000 F en demandant bien entendu que la Ville prenne l'initiative de solliciter la Région, le Département, les autres Conseils Généraux de la Franche-Comté et l'Etat. Cette initiative permettrait d'épargner des vies humaines, peut-être des vies de gens qui vous sont proches, qui sont chers à chacun d'entre nous et comparé au 1 200 000 000 F que représente à peu près le budget de la Ville, 250 000 F c'est vraiment une somme dérisoire. Je vais vous lire ce vœu que je vous présente habituellement et je souhaite qu'il soit mis aux voix. Je souhaiterais, comme cette assemblée l'a fait lorsque j'ai présenté le vœu pour le patrimoine architectural, que ce vœu soit voté à la quasi unanimité puisqu'on est tous concerné par cette proposition.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur NACHIN, vous avez de la constance dans les idées, on retrouve ce que vous avez dit les années précédentes. Je voudrais rectifier une erreur que vous avez commise : les 8 MF d'augmentation de cotisation à la CNRACL ne sont pas inscrits dans le budget ; on ne vote pas cette augmentation comme l'ont fait la plupart de nos collègues Maires des Grandes Villes mais par contre nous réservons la somme qui conviendrait ; pour l'instant, nous réglons les cotisations normalement à la CNRACL c'est-à-dire avec l'augmentation pour ne pas mettre en difficulté cet organisme. Par contre, 8 MF manquent pour terminer l'année. Cette somme-là sera réservée dans l'excédent du compte administratif au cas où le recours déposé auprès du Conseil d'Etat par l'Association des Maires de toutes les communes et les autres associations d'élus ne nous donne pas satisfaction.

Dans les 39 MF qui vous paraissent exagérés pour la voirie, il y a les travaux du tunnel pour 28 MF. Je constate d'ailleurs -c'est toujours intéressant à souligner dans vos propos et ceux de vos collègues de l'opposition- que lorsqu'il y a une amélioration bien visible apportée dans la gestion de la Ville, c'est toujours grâce à vous, grâce aux membres des oppositions. Il est vrai que lorsqu'on n'est pas dans l'opposition, on ne peut pas avoir des idées pour améliorer la gestion, c'est sûr.

M. JEANNEROT : Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais il me semble qu'une contre-vérité exprimée avec sincérité et générosité reste quand même une contre-vérité. Il a été question ici, du côté de M. NACHIN et de M. ALAUZET, de la lutte contre l'exclusion. On nous explique que la lutte contre l'exclusion passe nécessairement par la création d'emplois municipaux.

Je voudrais revenir sur cette question qui me paraît fondamentale. Je ne crois pas que l'exclusion doit passer par là, même aujourd'hui, j'ai la conviction que la création inconsidérée d'emplois publics va à l'encontre du but recherché. Au cours de ce mandat, jamais nous n'avons connu une demande sociale aussi forte et nous avons été conduit à diminuer le nombre d'emplois municipaux au sein du Centre Communal d'Action Sociale de 15 %. Jamais cela n'a été fait et nous l'avons fait précisément dans le souci de lutter contre l'exclusion et de contribuer à créer des emplois.

Il me semble que le rôle d'une ville n'est pas de répondre elle-même à l'ensemble des besoins qui se posent sur le territoire de la commune mais c'est de faire en sorte que l'ensemble des besoins qui se

posent soient effectivement pris en compte. Je donnerai quatre exemples. Premier exemple : nous avons contribué au sein de l'action sociale, à développer dans les structures associatives des centaines d'emplois de proximité. Nous avons préféré cette voie-là plutôt que de les créer en régie directe. Cela nous a permis probablement d'en faire davantage et avec davantage de souplesse. Deuxième exemple : nous avons créé des structures associatives pour répondre aux besoins sociaux recensés sur la commune. Je pourrais citer plusieurs d'entre elles qui ont généré des emplois et qui aujourd'hui existent. Troisième exemple : il s'applique au Centre Communal d'Action Sociale et à la Ville ; nous avons recruté au cours de ce mandat des centaines de Contrats Emploi Solidarité pour lesquels nous avons véritablement fait une action d'insertion. Sans ces contrats, il n'y aurait pas eu pour des dizaines d'entre eux de solutions d'emplois possibles et réalistes. Et vous savez bien, malgré les difficultés, que pour beaucoup d'entre eux, cette volonté politique exprimée dans des faits a été payante. Dernier élément, je ne voudrais pas le passer sous silence ; à vous entendre, Monsieur ALAUZET, depuis 1968 création du Minimum Social Garanti, il ne s'est rien passé dans la lutte contre l'exclusion sur cette ville. Tout de même, le dernier exemple est le Plan Local d'Insertion par l'Economique que nous avons mis en place. Il mobilise des entreprises et vise sur 5 ans à créer plus de 1 000 emplois. Ne me dites pas que ce n'est rien ou négligeable. De plus, ce plan bénéficiera du Fonds Social Européen pour 11 MF. Je crois que cet effort-là traduit bien non seulement une volonté mais également une réalité qui est déjà inscrite dans les faits.

Je voulais très rapidement rappeler ces quelques exemples pour montrer que la création d'emplois ce n'est pas simplement créer des emplois municipaux. Je crois que c'est important et qu'au contraire notre souci premier doit être d'inciter à la création d'emplois. C'est véritablement notre préoccupation.

Mme FOLSCHWEILLER : Je vais vous faire un aveu, je n'aime vraiment pas ces séances de budget.

M. LE MAIRE : Elles sont obligatoires.

Mme FOLSCHWEILLER : Je sais bien mais je vais vous dire toutes les raisons qui font que je n'aime pas ces séances. Déjà je voudrais quand même montrer au public qui est là, la masse de dossiers que nous avons à regarder en un peu plus d'une semaine. Ce n'est pas un reproche, Monsieur le Maire, au contraire.

M. LE MAIRE : C'est la réglementation qui m'oblige à vous donner toutes ces annexes. S'il en manquait une, j'aurais des reproches de certains.

Mme FOLSCHWEILLER : J'en suis tout à fait consciente. Il y a le budget d'une année et 30 questions inscrites à l'ordre du jour. C'est une des raisons pour lesquelles je n'aime pas ces séances. Ecoutez tout ce qui se dit ici, permet de dire que finalement chacun a un peu raison et que finalement rien n'est ni tout noir, ni tout blanc. Juger une action municipale à la fin d'une année sur un budget, c'est-à-dire sur des chiffres financiers, ce n'est quand même pas si simple que cela et je crois que j'ai toujours autant de mal à dire si je suis pour ou si je suis contre parce que je crois qu'il faut être beaucoup plus nuancé.

Une chose m'a frappée dans ce dossier de budget, c'est la comparaison que j'ai faite avec les orientations budgétaires que nous avons étudiées il y a deux mois. Lors des orientations budgétaires, je m'étais violemment élevée contre ce que vous disiez à propos du service public. Vous précisiez que la diminution des dépenses de fonctionnement courant allait entraîner des difficultés dans les services offerts aux concitoyens. Quand on lit ce dossier budgétaire, on ne lit plus cela et le sentiment que j'avais à la lecture de tout ce dossier, c'est que finalement vous vous en sortiez très bien sur le plan financier ; d'ailleurs vous l'avez dit tout à l'heure, le banquier est satisfait. Et là encore, c'est une des raisons pour lesquelles je n'aime pas voter le budget. Est-ce que le critère financier devrait être le seul qui nous permette de juger de l'action municipale ? Je crois que c'est vraiment très réducteur. N'empêche qu'un budget c'est ça, c'est des chiffres.

M. LE MAIRE : Je m'excuse de vous interrompre. Aujourd'hui nous votons le budget mais toutes les autres séances sont consacrées à bien des questions différentes, fort heureusement. Nous ne sommes pas simplement des mathématiciens à mettre des chiffres les uns au bout des autres.

Mme FOLSCHWEILLER : Le budget c'est quand même des chiffres.

M. LE MAIRE : Mais oui et c'est aujourd'hui.

Mme FOLSCHWEILLER : Je sais bien. Eric ALAUZET a évoqué ce qui se passe à un niveau très global, à un niveau international ; on se rend compte que le produit national intérieur brut n'a plus aucune valeur et que maintenant l'ONU étudie plutôt des indices de développement humain qui remplaceraient le produit intérieur brut puisqu'il n'a aucune valeur. Ce qui est le plus intéressant finalement, ce n'est pas d'avoir des chiffres de finance, mais plutôt d'avoir un état des lieux, j'ai envie de dire un état de la qualité de vie des gens. Ce serait beaucoup plus intéressant pour juger d'un bilan municipal.

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Eric ALAUZET. Je ne vois pas pourquoi ce serait plus ridicule de donner des chiffres sur la pollution que des indices ou des ratios financiers, je crois que cela aussi fait partie d'indicateurs importants.

Il y a quelque chose qui m'interpelle dans ce budget ; c'est le problème de l'emploi, excusez-moi d'y revenir puisque Claude JEANNEROT vient d'en parler. Depuis 1990, c'est vrai cela doit faire 81 emplois qui ont été supprimés et des centaines de Contrats Emploi Solidarité créés. Mais justement pour moi c'est un problème parce que d'un côté on supprime des emplois et d'un autre on crée des Contrats Emploi Solidarité. On sait très bien que c'est important pour ceux qui n'ont rien mais c'est un palliatif, c'est aléatoire et cela ne dure que quelques mois ou une à deux années. Même dans les documents, je n'ai pas vu le mot Contrat Emploi Solidarité consolidé qui est le prolongement des Contrats Emploi Solidarité allant vers un emploi réel définitif. Cela m'inquiète parce que je crois que ce qui est important, bien sûr ce n'est pas à la Ville de créer des emplois c'est évident, c'est aussi à travers la politique de l'emploi de la Ville qu'on peut être porteur d'espoir.

Vous dites que le banquier est satisfait ; mais que dit le jeune qui termine ses études ou la femme seule qui cherche un logement, de la politique de la Ville ? Et c'est cela qui m'intéresse et qui est peut-être au moins aussi important sinon plus que ce que pense le banquier. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que dit Claude JEANNEROT. C'est vrai que les Contrats Emploi Solidarité sont importants, c'est un palliatif mais on ne doit pas s'en satisfaire. Si d'un côté on crée des CES et d'un autre côté on supprime des emplois, je crois que là, il n'y a plus de messages d'espoir par rapport à ceux qui attendent quelque chose non seulement de la Ville mais de tout le monde. C'est cela qui m'importe.

Si BOSSARD Consultants vous a permis d'améliorer, de redresser l'état financier, de recourir à un autofinancement plus important, de limiter le recours à l'emprunt, de faire des économies en un mot, je pense que finalement j'ai un peu le sentiment que c'est BOSSARD Consultants qui a fait la politique de la Ville, qui a fait ce budget-là, je caricature un peu. Je vois bien Madame VIEILLE-MARCHISET, vous vous moquez. C'est un petit peu le sentiment qu'on a, est-ce que c'est la finance qui doit mener la politique ?

Mme VIEILLE-MARCHISET : Oui, moi je ne la mène qu'à la finance.

Mme FOLSCHWEILLER : Oui, je sais bien mais on est là aussi, nous les élus, pour dire qu'il y a peut-être autre chose que la finance...

Mme VIEILLE-MARCHISET : Les Bisontins devraient payer beaucoup plus d'impôts, ce serait plus facile pour moi.

Mme FOLSCHWEILLER : En final, je préfère me déterminer au fur et à mesure des dossiers et je crois que je m'abstiendrai sur le budget. Il y a des bonnes choses c'est vrai. Il y a eu des bonnes choses de faites ; je ne veux pas les énumérer car il y en a trop et on me dirait que j'en oublie ou que j'insiste trop. Mais il y a aussi un manque de volonté par rapport à l'emploi et par rapport à tout ce qui peut être environnemental, je ne dirais pas écologique. Dans le domaine des déchets et des transports en commun, je crois que la volonté politique n'est pas assez forte.

M. LE MAIRE : Merci Madame FOLSCHWEILLER. Je comprends que vous n'aimiez pas les chiffres mais nous sommes bien tenus de voter un budget. On vous a donné le bilan de l'année précédente et toutes les informations qu'il était nécessaire de vous donner. Alors s'il y a une légère différence entre le débat d'orientations et celui-ci, c'est vrai que nous avons eu l'heureuse surprise d'avoir un bilan positif du compte administratif de l'ordre de 50 MF. Cette somme n'était pas prévue en janvier lorsque nous avons débattu des orientations budgétaires.

Je ne peux pas laisser dire que c'est BOSSARD Consultants qui fait le budget, pas plus que c'est BOSSARD Consultants qui a fait des propositions d'économie ou des suppléments de recettes. Ce sont nos chefs de service, nos cadres qui, en collaboration avec un œil extérieur, ont permis d'étudier chaque service. Mais ce n'est pas simplement parce qu'on a choisi un Cabinet extérieur qu'on arrive à tout cela, c'est parce que des propositions concrètes ont été faites par tous les services, je dis bien tous les services. Ensuite le comité de pilotage a retenu ou repoussé telle ou telle proposition de sorte qu'on arrive à avoir ce que nous espérons, c'est-à-dire un peu plus d'oxygène dans les finances de la Ville. Ce n'est pas facile parce que, je le disais au départ, nous comptons sur une aide de l'Etat de l'ordre de 200 MF et qu'on nous annonce pour l'an dernier 11 MF de moins par rapport à l'évolution, et pour cette année 16 MF de moins globalement. Il faut trouver 11 MF ou 16 MF de recettes supplémentaires sans augmenter les impôts. Le District créé récemment nous a aidés. Le District nous soulage d'une grande partie des dépenses des sapeurs-pompiers et des investissements sur la voie de desserte et de contournement notamment.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, je crois savoir que vous avez été récemment saisi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'un projet de consolidation, de nettoyage et de mise en valeur de la Porte Noire. Dans un plan de financement dans lequel intervenaient l'Etat, la Région, le Département et d'autres partenaires, la Ville de Besançon, propriétaire de l'édifice, devait inscrire au BP 1995 une somme de 400 000 F et de 600 000 F au BP 1996. Or, non seulement je n'ai pas lu dans le budget 1995 la moindre ligne concernant la Porte Noire mais encore je me suis aperçue qu'elle n'existait même pas à vos yeux. En effet, dans l'état des ensembles immobiliers et mobiliers, on peut lire trois fois 0 dans les colonnes concernant cet illustre édifice. Considérant, Monsieur le Maire, que celui qui veut préparer l'avenir doit témoigner du respect pour son passé, quel engagement prenez-vous par rapport à ce symbole patrimonial que constitue la Porte Noire pour d'autres villes ?

M. LE MAIRE : Vous avez peut-être des informations qui ne sont pas les miennes. Ce n'est pas la DRAC qui impose ses choix, mais c'est par concertation qu'on arrive à déterminer que tel édifice plutôt qu'un autre sera réhabilité. A un certain moment j'avais dit personnellement à Mme DEVERGRANNE que la Ville ne pourrait engager de travaux sur la Porte Noire cette année. Mais une réunion a eu lieu avec les Services Techniques, avec les adjoints responsables et après concertation et de nouvelles propositions de Mme le Directeur des Monuments Historiques, on a pu inscrire 400 000 F pour ces travaux. Cette somme est indiquée dans les documents en votre possession, cela vous a échappé. Je vous demande de voter ce crédit.

Il n'est pas toujours facile de programmer de tels travaux puisqu'ils concernent également d'autres collectivités. Les autres collectivités, sauf le Conseil Général en ce qui concerne la Porte Noire n'ont pas encore, en cet instant, donné un avis favorable.

M. PINARD : Monsieur le Maire, je voudrais d'abord faire une observation préalable et ensuite développer trois ou quatre points.

L'observation préalable est la suivante : si la tradition républicaine et la loi fondamentale de la République de 1884 avaient été respectées, le premier tour des élections municipales aurait eu lieu hier. Or, suite à une manœuvre de M. PASQUA qui comptait beaucoup sur un état de grâce qui sera peut-être un coup de grâce, je n'en sais encore rien, il y a eu une volonté de priver le pays d'un vrai débat municipal. En effet, qu'est-ce qui nous empêchait de faire tranquillement le débat des élections municipales et de le clore au mois de mars, alors que les élections vont avoir lieu au mois de juin ? De plus, cela va gêner des quantités de retraités qui, heureusement pour l'étalement des vacances, partent au mois de juin. Je crois quand même qu'il était nécessaire de rappeler cette déviation par rapport à la loi républicaine qui va nous tronquer du débat puisque légitimement, la population se focalise sur une échéance d'ordre national. Je crois que ce n'est pas sain car il n'y a qu'entre 1940 et 1944 qu'on n'a pas respecté la tradition républicaine de la loi fondamentale.

Ceci étant dit, je voudrais revenir sur trois ou quatre points, le premier concerne la culture. En écoutant le Premier Ministre hier au soir découvrir -on découvre des choses à tout âge- qu'il y a des choses qui se disent et qu'il y a ce qui est en-dessous, ce qui est sussuré, ce que font les officines, ce qui est à mi-chemin entre le «dégueulasse» et le moche, je pensais à des choses qui se racontent dans cette ville notamment dans le domaine de la culture ; c'est bien normal que lorsqu'elles se racontent, elles trouvent un écho dans les médias. Je veux parler de la situation de nos musées. Or le hasard fait que j'ai dépouillé pendant le week-end la toute dernière édition du guide Michelin, excusez-moi je ne veux pas faire de publicité, mais quand vous vous promenez en ville en juillet et en août, vous constatez qu'une proportion importante de touristes a ce guide à la main. Or, en matière de musées et bibliothèques, le guide Michelin pour la Franche-Comté a attribué 11 étoiles, 2 en Haute-Saône -Champlitte et Fougerolles- 1 dans le Jura -la Maison Pasteur- et 8 pour le Doubs -le Musée Peugeot, 4 à la Citadelle : le Musée Agraire, le Musée Comtois, le Musée d'Histoire Naturelle, le Musée de la Résistance, 2 aux Beaux-Arts et 1 étoile à la Bibliothèque Municipale-. Cela veut dire que sur 11 étoiles attribuées aux Musées en Franche-Comté, il y en a 7 à Besançon, ce qui représente les deux tiers et sur ces 11 étoiles, 4 sont dues à l'initiative qui a été prise par la Municipalité après guerre -je pense aux 4 étoiles bien sûr de la Citadelle- et sur les 11 étoiles, celles qui sont gérées par des structures municipales sont toutes à Besançon. Les 7 étoiles résultant d'une prise en charge municipale sont toutes à Besançon. Il faut qu'on le dise et même qu'on l'écrive.

Il se trouve que la Région a commandé à un Cabinet parisien que je ne connais pas, la Compagnie Européenne d'Audit, une étude sur les caractéristiques de l'emploi culturel en Franche-Comté. J'ai dépouillé cette étude ; il y est dit qu'il y a 175 emplois permanents dans les musées mais la notion n'est pas très claire, j'aimerais que pour le compte administratif, on fasse le pourcentage d'emplois dans les Musées de Besançon par rapport à l'ensemble des Musées de la Franche-Comté. Jean MINJOZ disait «noblesse oblige quand on est capitale régionale» ; mais je crois que la capitale régionale n'a pas à rougir des efforts qu'elle a faits. Ceci est une mise au point par rapport à un certain nombre de rumeurs qui circulent. La référence prise nous est extérieure ; on ne pourra pas l'accuser, puisqu'il s'agit du Crédit Local de France, d'avoir je ne sais quel favoritisme à l'égard de notre cité.

Je reste dans le domaine de la culture en glissant, un peu curieusement mais enfin c'est comme cela, sur le domaine de la fiscalité. J'ai reçu d'un Député de Besançon une invitation à participer à une réunion-débat sur le thème «Quelle politique culturelle pour la France ?». Cela devait se dérouler en présence de trois personnalités : M. HALLIER, M. TILLINAC et M. Guy SORMAN. J'ai reçu également une invitation d'une association idée - culture dont M. Guy SORMAN, économiste reconnu, était Président où j'étais convié à un train des idées stationné gare Viotte. Je n'y suis pas allé et d'ailleurs il n'est pas venu non plus. Or, il se trouve que ce monsieur, sur les questions qui touchent à la culture et à la fiscalité, a pris des positions qui ont un rapport étroit avec le sort que nous fait l'Etat. Je lis dans la Lettre du Maire du

26 novembre 1991 dont M. Guy SORMAN est le Directeur : «quand on constate la facilité avec laquelle les grandes villes peuvent faire des coupes sombres dans des dépenses somptuaires pour réaliser des économies par millions, on se dit que finalement l'Etat n'a peut-être pas tout à fait tort d'aller chercher l'argent où il se trouve à condition que sa nouvelle destination soit plus utile, mais cela est une autre affaire, rien ne prouve que les communes bénéficiant des dotations de solidarité créées pour elles, feront un bon usage de la manne qu'elles vont recevoir». Le tout dans un contexte de dénigrement, c'était en 1991, des décisions qui avaient été prises précisément pour réduire la fracture sociale dont on parle tant à l'heure actuelle et qui porte par exemple sur la création de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Et le même Guy SORMAN ne cachait pas ses positions, il a au moins ce mérite, à propos de ce qui se passait chez nos voisins en Angleterre : «chaque contribuable devra le même impôt à sa commune, ce qui est logique, les services municipaux étant accessibles à tous dans les mêmes conditions. On ne peut pas demander aux hommes politiques français d'avoir autant de courage que la Dame de Fer et je constate que les leaders de la droite ont oublié jusqu'ici de manifester leur sympathie à celle qui contre vents et marées applique en vraie grandeur un programme libéral». Ce qui nous arrive à propos des décisions prises par l'Etat d'où nous pourrions juger des conséquences difficiles pour nos budgets, n'est pas l'effet du hasard, c'est le fruit d'une idéologie et c'est le résultat de ceux qui suivent M. Guy SORMAN. Il a un certain poids : il est rédacteur en chef de la Lettre du Maire, il se balade à travers la Province, il est l'un des grands animateurs de campagne du Maire de Paris, un peu poisson pilote pour chercher ce qui se passe chez les intellectuels. Mais il y a d'autres forces qu'on connaît qui sont modérées et qui n'admettent pas cela. On ne comprend rien à cette succession de mesures un peu incohérentes si on ne sait pas qu'elles sont le fruit de l'arbitrage politique, n'en déplaise à ceux qui ne voient pas de différence entre la gauche et la droite. Ensuite le 31 décembre sort ce fameux décret. Il fut un temps où le leader de l'opposition nous disait : «vous repoussez votre débat budgétaire au mois de mars parce que vous avez peur». Ecoutez, comment pourrait-on voter un budget plus tôt alors que le 31 décembre sort une mesure au Journal Officiel qui nous coûte 8,6 MF.

J'ai étudié Le Monde du 11 mars : une manne inespérée pour les élus locaux, c'est ce fameux milliard et demi de DGF promis au Mans dans le cadre du déplacement du Premier Ministre. C'est vrai qu'il y a des arbitrages. Quelle importance a le fameux décret de hausse des cotisations CNRAC L pour les contribuables d'une ville comme Neuilly où le taux de la taxe d'habitation est de 3,1 % alors que celui de la moyenne des grandes villes est de 12 %, c'est-à-dire 4 fois moins. Pour le foncier bâti, vous voyez ce que c'est un peu le bâti de Neuilly, le taux est de 1,53 %, c'est-à-dire qu'on paie des impôts ridicules, puisque la moyenne des grandes villes de France est de 11,76 %, soit 10 fois moins. Le taux de taxe professionnelle est de 2,89 %, soit 4 fois moins que la moyenne des grandes villes 12,3 %. Vous savez, augmenter de manière uniforme la fameuse cotisation pour payer le déficit du régime de retraite, c'est-à-dire appliquer le même système à Neuilly qu'à d'autres villes, c'est aussi une philosophie. On peut se demander si Neuilly, Auteuil, Passy cela ne veut pas dire NAP (Nous Avons Plus). De telles mesures n'ont pas des répercussions désagréables sur le contribuable de base dans ces communes. J'avais dit lors des orientations budgétaires qu'il y avait aussi une mesure particulièrement scandaleuse, celle qui consistait, sur les feuilles d'impôts locaux, à y ajouter 0,4 % pour les travaux d'élaboration d'une réforme indispensable des bases de la taxe d'habitation, réforme qui est prête. On nous prélève une cotisation pour une réforme qui est au frigidaire depuis deux ans. J'ai demandé les chiffres au Directeur des Services Fiscaux, cela représente 1 824 996 F pour la Ville de Besançon. Si on veut traduire en terme d'emploi, cela fait 20 emplois, ça aussi c'est un choix politique.

L'avant-dernière remarque que je voulais faire a trait au développement économique. La droite critique le manque de dynamisme de l'action économique municipale alors que notre ville vient d'être classée 3ème sur 36 pour les créations d'emplois entre 1992 et 1993. Membre du Syndicat Mixte constitué par la Chambre de Commerce et la Ville qui gère l'espace industriel édifié sur le site de l'ancienne usine LIP, je considère que le choix de Besançon et plus particulièrement du site de Palente par la prestigieuse firme suisse BREITLING, pour s'installer dans l'Union Européenne est tout à fait

significatif. Les implantations, étape par étape, permettent à l'espace industriel de Palente d'avoir passé le cap des 500 emplois et la pépinière d'entreprises favorise les créations fondées sur l'innovation technologique. L'arrivée d'une firme helvétique mondialement connue et réputée est un démenti concret à ceux qui continuent à raconter que l'affaire LIP, aujourd'hui encore, fait de Besançon une ville maudite. Dans un livre publié l'an dernier pour préparer l'alternance, notre collègue VIALATTE écrivait : «En 1993, le souvenir du conflit LIP est pour les investisseurs étudiant une implantation dans notre ville ce que la crécelle d'un convoi de lépreux était à la population dans les cités du Moyen-Age. L'effet repoussoir reste fort, l'équation est simple, Besançon égal affaire LIP, égal conflits sociaux durs menés par une main-d'œuvre ouvrière rêvant d'autogestion et d'affrontement». Je crois quand même qu'il est scandaleux qu'un élu d'une ville contribue à dénigrer celle-ci auprès d'investisseurs potentiels. Qu'on me cite une seule autre ville de France dont l'un des élus lui fait une contre-publicité aussi détestable (réactions). Puisque notre collègue, dans son ouvrage, nous invite à imiter M. CARRIGNON, il le cite et nous vante les privatisations, j'emprunterai mes comparaisons au secteur privé. Je crois que vous agissez comme un VRP en produits de beauté qui raconterait que les parfums dont il assure la promotion donnent des démangeaisons suivies de pustules détestables (rires) ou comme responsable d'une agence matrimoniale qui, sollicitée par des clients, dirait j'ai bien des personnes du sexe mais elles sont atteintes de maladie honteuse et elles ont des mœurs douteuses autogestionnaires (rires). Nous sommes dans un monde dur et de compétition, je sais bien que votre livre n'a peut-être pas eu la diffusion que vous auriez souhaitée mais je lui ai fait une certaine publicité, voyez que c'est confraternel. Qui nous dit que vos jugements sur notre cité frappée de lèpre ne sont pas utilisés par des villes concurrentes pour dissuader des investisseurs potentiels de venir s'installer dans une cité aussi maudite ? A l'heure où les dirigeants d'Alcatel-Alsthom, le Point, L'Express réunis évoquent à propos de leurs déboires, une manœuvre souterraine du groupe concurrent, il ne faut rien exclure. C'est une imprudence dictée par une volonté politique que de parler ainsi de la ville que l'on veut représenter. Vous vous rendez compte, voilà que BREITLING non seulement vient s'installer à Besançon mais pis sur le site LIP, à Tchernolip où subsiste un danger de contamination mortelle pour l'industrie avec des émanations de rayonnements néfastes, des rayonnements autogestionnaires. La presse nous dit que vous étiez Président d'une association de jeunes élus soutenant un candidat. Je propose que vous soyez également nommé Président d'Honneur de l'ACBB ! (l'Association des Colporteurs de Bobards sur Besançon) (rires).

Je voudrais pour terminer, revenir sur une question qui a été posée à Mme FOLSCHWEILLER qui est celle du logement. C'est vrai que nous ne sommes pas là pour satisfaire à nos banquiers mais enfin si un organisme aussi important que le Crédit Local de France porte sur l'état financier de cette ville un diagnostic positif, je crois quand même que c'est important. Mais nous ne sommes pas là pudiquement pour jouer avec des critères financiers et vous l'avez dit à juste titre. Je comprends cette réaction. Qu'importe-t-il à la femme qui cherche un logement, d'apprendre qu'au regard des exigences financières de l'ensemble des villes de France puisque ce Crédit Local de France a quand même implantation nationale, Besançon est en bonne santé financière. En vous écoutant, j'ai songé à une chose. Tous les mardis matin en principe, je siége avec un de mes collègues dans une commission locale de coordination qui traite des urgences sociales. Je peux vous dire qu'il ne se passe pas de quinzaine, de mois sans que nous ayons à trouver une solution d'urgence pour une femme qui vient de l'extérieur et qui cherche un logement à Besançon suite à un deuil, suite à une séparation, suite, ça arrive hélas, à la nécessité de vendre un pavillon parce que la situation sociale du ménage fait qu'on n'est pas à même de rembourser. Et où y a-t-il d'autres solutions que dans le cadre du parc social que nous offrons ?

On a dit beaucoup de choses sur le District mais je me réjouis du fait qu'il y ait une profonde mutation dans l'esprit des Maires. Il se passe des choses extrêmement positives. L'amorce d'une politique d'ensemble qui permette une implantation du parc social sur l'ensemble du District me paraît être une chose tout à fait positive. Et je crois que nous ne dénonçons pas suffisamment par le biais des médias ou par nos interventions le fait qu'un certain nombre de Maires qui ont voulu faire un logement social rencontrent d'énormes difficultés. Allez voir à Larnod, à Montfaucon, à Quingey. La création du District est une bonne chose.

Il serait bon que des moyens soient pris pour que les habitants des communes qui n'ont pas adhéré au District sachent quelles politiques ont été suivies de façon à offrir des tarifications favorables aux ressortissants du District. Je crois que si c'était mieux connu, le mouvement d'adhésion au District sur lequel je ne comptais pas mais que je trouve très positif s'en trouverait amplifié. Voilà quelques-unes des remarques que je voulais faire.

M. JUSSIAUX : Deux mots suite à l'intervention de notre collègue FOLSCHWEILLER parce qu'il me semble qu'il y a eu une incompréhension consécutive à l'intervention de Claude JEANNEROT. Les CES n'étaient qu'un exemple parmi plusieurs autres et je crois que ce ne serait pas fair-play de réduire l'intervention qu'il a faite au seul exemple des CES. Et je vais pour ma part vous en donner un autre qui est dans un tout autre domaine. Lorsque notre ville a décidé en 1992 d'engager ce qu'on a appelé le second souffle en matière de transports urbains, peut-on imaginer que cela se soit fait sans création d'emplois ? Pour mettre sur la voirie 8 % d'offres de transports publics supplémentaires, il vous faut mécaniquement au moins 8 % d'effectifs supplémentaires. Ces emplois-là n'apparaissent pas dans les effectifs municipaux puisque ce sont des salariés d'une société privée partenaire de la Ville. Mais c'est tout de même entre 25 et 30 emplois très concrets qui ont été créés cette année-là suite à une décision politique que nous avons prise ensemble.

Un mot encore puisque plusieurs collègues ont évoqué les transports urbains en citant Strasbourg. Je ne veux surtout pas dénigrer ce que font nos amis de Strasbourg, il faut simplement que nous prenions bien conscience que toute proportion gardée et avec les moyens techniques d'aujourd'hui, notamment tramway, métro, Strasbourg réalise actuellement ce que Besançon a fait en 1974. Il ne s'agit pas du tout de rabaisser la grande opération que les Strasbourgeois ont engagée mais il ne faut pas rêver que Strasbourg serait en train de faire quelque chose qui serait à des années lumières de ce que nous faisons au quotidien depuis 20 ans. Ils mettent en œuvre à leur échelle et avec leurs moyens la politique bisontine et ils ne s'en cachent pas. On les a rencontrés dernièrement et on va les revoir. Vous avez vu dans un autre dossier qu'ils sont partie prenante à l'opération aidée par la Communauté Européenne en direction de Tel Aviv et Gaza ; ils ne se cachent pas de s'être largement inspirés de ce qui s'est réalisé dans notre bonne ville, soyons-en conscients pas pour se taper sur le ventre mais soyons conscients que nous faisons du bon travail.

M. BAS : Monsieur le Maire, vous rappeliez au début de votre intervention que le budget que vous nous présentez aujourd'hui est le dernier de ce mandat, je crois qu'il laisse apparaître à l'évidence qu'au cours de ce mandat vous n'êtes pas parvenu à trouver les moyens nécessaires à votre ambition.

Si vous le permettez, je voudrais simplement faire un petit retour en arrière qui nous permettra de mettre en perspective vos projets, vos promesses et la réalité. J'ai reçu, le 23 janvier 1989, comme tous les Bisontins, un courrier que vous aviez pris soin d'envoyer à tous vos administrés. Je cite effectivement ce courrier : «La présente lettre a pour objet de présenter quelques objectifs majeurs pour les années à venir donc pour le mandat à venir». Parmi ces objectifs, notamment dans le cadre de l'essor économique et de l'emploi au Nord, la création d'un parc scientifique et technique est prévue dans le quartier des Montboucons. Je rappelle que pour ce projet qui devait être réalisé parmi des objectifs majeurs des années à venir, nous allons approuver le principe de la concertation préalable. Je continue à citer : «J'envisage de nouvelles opérations d'urbanisme d'envergure». Cette fois, on est dans l'enjeu du mieux-vivre et vous évoquez très clairement parmi les objectifs majeurs des années à venir la restructuration de la Place du Marché. Je rappelle qu'on a voté lors de la dernière séance le budget d'une étude pour la réalisation de cette Place du Marché.

L'idée de créer un plan d'eau en aval dans la vallée du Doubs peut être reprise, c'est également parmi les objectifs majeurs, je pense que c'est un projet qui a coulé. La priorité dans le domaine du mieux-vivre, c'est de développer le sport ; je crois qu'on va voter aujourd'hui les 5 premiers millions nécessaires à la réalisation d'une piscine. Autre projet parmi les priorités des années à venir, le Musée du

Temps et de l'Horlogerie sera aménagé dans le Palais Granvelle. Nous votons aujourd'hui à la fin du mandat, les 2 premiers millions. Je ne veux pas continuer cette liste, vous évoquez même un auditorium et je ne savais pas que vous aviez partagé cette idée un moment.

M. LE MAIRE : Ce n'était pas dans les promesses.

M. BAS : Non, ce n'était pas dans les promesses mais c'était tout de même à l'étude. Je ne veux pas continuer cette liste, il y a des choses qui ont été réalisées d'ailleurs mais enfin il y a tout de même un certain nombre de choses majeures (réactions)...

M. LE MAIRE : Heureusement.

M. BAS : ... il y a des choses majeures tout de même qui ont fait l'objet de ce qu'on pourrait appeler une certaine publicité mensongère. Je disais que c'était une lettre que vous aviez envoyée à vos administrés, je pense que c'est plutôt une lettre que vous avez envoyée à des électeurs. Je sais naturellement que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent mais j'espère que vous aurez en tout cas dans le programme que vous adresserez aux Bisontins dans les prochains mois un petit peu plus de réserve ou de réalisme sur l'avenir, parce qu'à l'évidence le budget que vous nous présentez aujourd'hui ne pourra pas lui non plus intégrer un certain nombre de promesses qui ont été faites il y a 6 ans. Je vous remercie.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, il est 20 heures 42 et voilà 2 heures et 42 minutes que nous débattons de votre budget. Sur ces 2 heures 42 minutes, j'ai entendu le premier magistrat de la commune présenter le budget 1995 en 7 minutes d'horloge. Je n'ai pas entendu son Premier Adjoint chargé des Finances nous présenter les grands axes du budget comme cela était d'usage les années passées. Je n'ai vu aucun graphe, aucun tableau comme il vous était arrivé de le faire à maintes reprises les années passées. Je vous ai vu avec un empressement surprenant vous dépêcher de donner la parole au leader de l'opposition, Michel JACQUEMIN, comme si vous vouliez au fond vous débarrasser du débat et très rapidement voter ce budget de 1,2 milliard de francs en se disant, allons que JACQUEMIN fasse son intervention, que les Verts fassent les leurs et qu'on en finisse.

M. LE MAIRE : Vous êtes vraiment médisant. Je m'excuse de vous interrompre, vous êtes peut-être stupéfait mais vous êtes médisant par de tels propos. Je n'ai pas donné la parole à M. le Député JACQUEMIN parce que je voulais me débarrasser de lui, je vais encore le pratiquer pendant trois mois. Il m'a demandé la parole, je la lui ai donnée ; vous venez maintenant de me la demander, je vous la donne. Alors ayez des propos quand même un peu différents parce que vous faites tout de suite un procès d'intention à notre égard. Les graphes et les croquis illustrent le compte administratif. Je ne sais pas si vous avez bonne mémoire, Monsieur VIALATTE, mais pour le budget nous avons toujours procédé de la même façon. Maintenant, quels que soient les usages, on peut aussi changer et innover. Si vous avez chronométré 7 minutes, vous avez oublié les réponses que j'ai apportées aux intervenants et celles que je ne vais pas manquer de vous apporter dans un instant. Je ne me chronomètre pas, je dis ce que j'ai à dire, j'ai expliqué le budget, vous avez un grand nombre d'informations qui vous sont parvenues, vous avez tout à votre disposition, je compléterai le moment venu.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, c'est pour un rappel au règlement. N'interrompez pas les orateurs de l'opposition. Par le règlement intérieur, vous ne nous laissez que deux interventions, ce qui n'est pas toujours l'usage dans le débat budgétaire où il y aurait beaucoup à dire. Si de surcroît vous vous permettez d'interrompre les interventions que nous faisons les uns et les autres, vous dénaturez totalement le débat. Alors moi je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir laisser parler les orateurs que nous sommes.

M. LE MAIRE : Monsieur JACQUEMIN, jusqu'à preuve du contraire c'est moi qui préside, ce n'est pas vous. Je n'ai pas de conseils à recevoir de votre part pour savoir ce que je dois dire ou ce que je ne dois pas dire. Vous m'avez tout à l'heure vous-même interrompu, je vous l'ai fait remarquer, alors que vous ne présidez pas cette assemblée. Si je me suis permis d'interrompre momentanément M. VIALATTE, c'est parce que ses propos étaient désobligeants. Monsieur VIALATTE, vous avez la parole.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, vous venez une nouvelle fois de donner un bel exemple de démocratie locale et je vous en remercie (rires). Naturellement, M. le Maire de Besançon n'est pas, comme vous l'avez bien compris mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, en campagne électorale. Le voilà qui, dans les cinq premières minutes de la séance, transformé en un Julien LEPERS bisontin, nous présente une devinette : à quoi correspondent les croix encerclées de janvier 1995 ? Ce sont les chantiers de la Ville, vous l'avez bien compris. Alors, regardez attentivement ces chantiers fort intéressants ; j'y trouve Bellevaux, où la Ville ne met pas un centime mais on assimile bien entendu assez facilement les opérations d'investissement réalisées par d'autres, on se les approprie et on joue au petit jeu des devinettes, naturellement nous ne sommes pas en campagne électorale. Monsieur le Maire, nous parlions tout à l'heure écologie et plusieurs de nos collègues ont évoqué la pollution à Besançon. Sans jeu de mots, je dirais que votre budget est marqué par un phénomène d'oxydation évident et c'est ce qui le caractérise. Pourtant, vous êtes un habitué des budgets puisque, si j'ai bien fait mes calculs, c'est le 36^{ème} budget communal que vous présentez cette année. Vous en avez donc une solide expérience mais pourtant ce budget démontre en fait trois éléments qui sont très révélateurs de l'usure d'une équipe municipale. Tout cela est sûrement désobligeant à entendre mais je vous le dis quand même.

Ce budget révèle d'abord l'absence évidente de marge de manœuvre financière de la Ville de Besançon. Je n'insisterai pas sur ce point. Michel JACQUEMIN, dans un brouhaha tout à fait déplorable qui démontre le peu d'intérêt qu'on porte aux positions prises par l'opposition municipale dans la majorité, je le regrette, a démontré aussi bien dans le domaine de la fiscalité que dans celui de l'emprunt les limites auxquelles vous êtes parvenus et que vous ne cachez d'ailleurs même pas. En effet, dans le rapport que nous discuterons tout à l'heure sur la fixation du taux de chacune des quatre taxes directes locales, vous mentionnez clairement, s'agissant de la taxe professionnelle, et je vous lis : «la majoration spéciale du taux de la taxe professionnelle n'est pas possible à Besançon, le taux de la taxe professionnelle étant supérieur au taux moyen 1994 de l'ensemble des communes» et vous rappelez que ce taux moyen est de 12,58 %.

Et s'agissant de la taxe d'habitation, il suffit de tourner la page et de comparer le taux moyen national que vous donnez vous-même et qui est de 12,47 %, le taux moyen départemental de 1994 qui est de 11,53 % et vous rappelez ensuite le taux appliqué à Besançon en 1994 qui est de 17,15 % pour comprendre les limites que vous avez atteintes et les difficultés que vous avez puisque, évidemment, vous ne pouvez pas majorer la fiscalité compte tenu du niveau qu'elle a atteint dans cette ville. C'est donc un budget qui est enserré dans ce cadre extrêmement difficile que je viens d'évoquer et qui a été longuement présenté tout à l'heure par notre collègue Michel JACQUEMIN.

Ensuite, et ça c'est capital à la fin de ce mandat, mais nous l'avons observé chaque année depuis 1989, votre budget traduit véritablement une absence de véritable priorité politique de nature à faire face aux vrais problèmes que rencontre cette ville. J'aurai l'occasion tout à l'heure puisque nous avons déposé un certain nombre d'amendements à ce budget, d'y revenir plus longuement. Votre budget traduit en effet l'absence de véritable priorité politique dans quelque domaine qu'on peut citer. D'abord pour l'investissement, générateur d'emplois, votre réponse qui faisait sans doute 8 à 9 minutes par rapport aux 7 initiales à une question posée par l'un des intervenants précisait qu'au budget supplémentaire vous rajouterez 21 MF au niveau de l'investissement que vous nous proposez aujourd'hui qui est de 125. Il n'empêche que, chacun le reconnaît sans doute même au Crédit Local de France, le niveau d'investissement dans cette ville n'est pas suffisant comparé à celui des villes d'importance égale à la nôtre et très sensiblement, la différence est marquée.

Le deuxième exemple de l'absence de véritable priorité politique et j'y reviendrai tout à l'heure est la politique en faveur des quartiers. Je vous entends, Monsieur le Maire, et vos Adjoints tout au long de l'année souligner les efforts considérables que fait la Ville de Besançon en faveur des quartiers en difficulté. L'opinion publique est attentive depuis des mois, depuis des semaines aux difficultés très graves que rencontrent les quartiers de cette ville, vous-même l'avez d'ailleurs subi, si j'ai bien compris, personnellement. Des quartiers comme Clairs-Soleils, Pesty rencontrent des difficultés tout à fait majeures et quand on analyse les dépenses en investissement et en fonctionnement qui seront consacrées dans ce budget à la politique en faveur des quartiers, nous le montrerons tout à l'heure, vous arrivez à des niveaux d'effort financier qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Et nous vous le disons au terme de ce mandat, il y a un besoin effectivement d'alternance, de changement profond en faveur des quartiers dans cette ville et chacun dans la population, je crois, en est conscient. Il y a des situations qui deviennent extrêmement préoccupantes à Besançon, vous en avez d'ailleurs vous-même témoigné récemment.

Troisième exemple de l'absence de priorité politique dans ce budget : l'emploi. Contrairement à ce qui s'est dit ici même, il est de la vocation de l'ensemble des partenaires de l'emploi et une grande ville est l'un des partenaires d'une politique de l'emploi, d'agir pour lutter contre le fléau qu'est le chômage, notamment le chômage des jeunes ou le chômage des demandeurs d'emploi de longue durée. Alors évidemment, Claude JEANNEROT a tout à fait raison de souligner comme il l'a fait tout à l'heure, que ce n'est pas en procédant à des recrutements d'emplois publics nouveaux qu'on résoudra le problème de l'exclusion. Mais par contre, et nous y reviendrons tout à l'heure aussi, des mesures incitatives, des mesures qui se pratiquent dans des villes voisines de la nôtre, y compris des villes amies pour vous, sont couronnées de succès et peuvent être développées à Besançon parce qu'il faut faire feu de tout bois dans la lutte contre le chômage et notre ville est, chacun le sait, hélas très touchée par ce fléau.

Dernier élément de l'absence de vrai choix et de vraie priorité politique : l'entretien général du patrimoine de la Ville, patrimoine de la voirie, patrimoine des bâtiments, je pense aux bâtiments scolaires et nous avons à maintes reprises ici même souligné l'insuffisant niveau d'investissement dans ce domaine. On voit bien à lire votre budget de cette année, que vous n'en avez pas une fois de plus fait un choix politique pour 1995.

Et un autre élément sur lequel je m'attarderai brièvement parce que Michel JACQUEMIN l'a déjà souligné tout à l'heure, c'est les effets d'affichage que vous avez recherchés par l'inscription d'opérations d'investissement pour lesquelles vous faites figurer au budget des crédits qui ne sont pas du tout à la hauteur des besoins et qui sont destinées, je pense un peu au trompe l'œil de la rue Jean-Jacques Rousseau, à étourdir le regard des Bisontins : le stade et sa rénovation dont on estime le coût à 20 ou 25 MF environ, nous attendons d'ailleurs Monsieur le Maire le programme global de ces travaux et leur chiffrage, bénéficie d'une inscription de 1,5 MF, la piscine dont le coût est d'une soixantaine de millions de francs bénéficie d'un crédit de 5 MF. Au rythme que vous prenez, il faudrait donc 12 ans de tranches annuelles pour réaliser cette piscine. Il faut que, là aussi, vous puissiez nous indiquer pourquoi vous faites cette première inscription, à quelle logique elle répond, à quelle tranche fonctionnelle de travaux elle répond alors même que l'avant-projet sommaire de cet équipement n'est toujours pas achevé. Le délai des procédures de dévolution des marchés publics nous permet raisonnablement de penser qu'avant la fin du présent exercice budgétaire, vous ne pourrez pas entamer les premiers centimes des 5 MF que vous avez inscrits dans ce budget. Et puis mais j'y reviendrai là aussi plus longuement tout à l'heure à l'occasion de la défense d'un amendement que nous avons déposé, le Musée du Temps, d'un coût de 70 MF valeur 1992 pour lequel vous inscrivez 2 MF, ce qui représente en gros 5 MF de travaux compte tenu des subventions attendues d'autres partenaires publics.

On voit bien que ces inscriptions budgétaires ne sont pas à la hauteur des enjeux et des besoins et que vous y avez procédé, comme le disait mon collègue BAS tout à l'heure, parce que vous sentez que vous êtes au terme de votre mandat et que compte tenu des engagements que vous aviez pris devant les

Bisontins, il devenait extrêmement urgent pour vous de donner les preuves tangibles de l'engagement réel de ces opérations. Alors je vois bien, Monsieur le Maire, le début de mon propos et l'interruption que vous avez souhaitée en sont une preuve, que l'attention que vous avez souhaitée en sont une preuve, que l'attention que vous portez aux observations, aux propositions de l'opposition est très limitée et très faible. Nous avons pourtant pris soin, mes collègues et moi-même, de travailler sur ce budget et de vous remettre en début de séance un certain nombre de projets d'amendements. Nous souhaiterions bien évidemment que, même s'ils n'étaient pas ce soir pris en compte, nous ne rêvions pas, qu'ils soient au moins mis à l'étude, qu'ils fassent l'objet d'un examen sérieux, attentif par l'exécutif municipal. Nous en formulons le vœu parce que nous pensons que le droit d'amendement d'une opposition, dans quelque assemblée que ce soit, est une des bases du respect des principes de la démocratie.

Et avant de s'engager dans la campagne électorale, avant de s'engager dans un débat politique qui nous conduira aux élections municipales des 11 et 18 juin prochain, il nous est apparu souhaitable de montrer une fois de plus car nous l'avons fait les années passées, que l'opposition municipale a le devoir de critiquer l'action de la Municipalité et de mettre en valeur les failles, les défauts de l'action qui est conduite mais qu'elle a aussi vis-à-vis de la population un devoir de proposition et un devoir constructif destiné à montrer que nous sommes porteurs d'un projet. Alors nous avons pris quelques exemples qui touchent à l'investissement, à l'emploi, à la politique culturelle, à la politique des quartiers, je crois que nous aurons l'occasion si vous le voulez bien de défendre ces projets, ces propositions et nous souhaitons une nouvelle fois que vous puissiez y porter intérêt.

M. JEANNIARD : M. VIALATTE vient d'aborder la politique de quartier en voulant contester l'ensemble des programmations qui s'opèrent sur la Ville de Besançon. Là aussi, il se trompe de costume car il se croit en région parisienne quand il aborde l'ensemble des mesures prises par la Ville de Besançon sur les quartiers de notre ville. Je tiens à rappeler à nos collègues que l'ensemble de la politique menée par la Ville sur nos quartiers fait l'objet d'un pacte politique que nous menons avec l'Etat et de nombreux partenaires. Et justement je constate que le Gouvernement actuel n'a aucune politique globale de la ville en France depuis l'arrivée de Simone VEIL. Cette absence de politique a été soulignée par un certain nombre de mes collègues, je pense notamment à Rodolphe PESCE, Maire de Valence, à Pierre CARDOT, à Eric RAOULT, Député RPR de Seine-Saint-Denis qui nous indique qu'il est déçu par cette politique, que toutes les craintes qu'il avait formulées se sont réalisées, qu'il n'y a eu ni innovation, ni expérimentation, ni financement. Il s'agit tout simplement d'une absence de référence dans le cadre de l'aménagement du territoire et ceci est grave pour l'ensemble des villes et des banlieues de tout notre territoire.

Toute une bureaucratie et une technocratie ont été mises en place pour les contrats de ville. Il faut constituer des kilos de dossiers pour obtenir une participation de l'Etat. 20 % de l'enveloppe des contrats de ville ont été gelés cette année, ce qui entraîne le report d'un certain nombre d'opérations sur les quartiers de la Ville de Besançon. Il en est de même pour certains dispositifs. Ainsi les crédits PALULOS vont aujourd'hui pénaliser la Ville de Besançon, notamment au quartier de Planoise, puisque l'ensemble des programmations de ce quartier va se diluer sur une dizaine d'années.

J'indiquerai aussi qu'un certain nombre de nos partenaires et notamment le Conseil Général nous font particulièrement défaut. En 1994, pour nos programmations, le Conseil Général nous a accordé 150 000 F alors que pour le DUPM, il intervenait à hauteur de 650 000 F. Il y a donc une différence de traitement entre les villes de ce Département. Quand on veut développer une politique, on essaie de la défendre sur tous les pôles.

M. VUILLEMIN : Deux mots en réponse à M. VIALATTE. Le premier concerne les dépenses d'investissement auxquelles il a fait allusion tout à l'heure. Je voudrais dire que la critique est facile Monsieur VIALATTE, de même qu'il est facile d'ignorer ou d'écarter des documents, des données dès lors qu'elles dérangent ou qu'elles ne vont pas dans le sens de ce qu'on veut démontrer. Je vous renvoie au

document qu'on a évoqué tout à l'heure, celui réalisé par le Crédit Local de France. Vous y verrez que les affirmations selon lesquelles à Besançon on investirait moins qu'ailleurs ne sont pas fondées. Les dépenses d'investissement sont de 1 980 F par habitant à Besançon, la moyenne nationale des villes comparables à la nôtre étant de 1 807 F par habitant ; les dépenses d'acquisitions et travaux sont de 1 697 F par habitant à Besançon, la moyenne nationale pour les villes comparables est de 1 311 F par habitant. C'est vrai que cela ne fait pas plaisir, cela ne va pas dans le sens de ce qu'on veut démontrer mais c'est la réalité.

Mon deuxième propos concerne les bâtiments scolaires. Je suis un peu surpris des critiques que vous avez faites concernant l'entretien des bâtiments scolaires. Je suis d'autant plus surpris que vous faites partie de la Commission Enseignement, c'est vrai que vous n'y venez pas souvent. Chaque année on établit le programme conséquent de travaux réalisés dans les écoles. Je ne dis pas que tout est parfait partout, mais une politique s'apprécie sur la durée, dans sa globalité et non comme cela de manière ponctuelle ou à travers une ou deux écoles qu'on connaît un peu plus que les autres. Je crois me faire le porte-parole de parents d'élèves, d'enseignants qui s'accordent à reconnaître l'effort fait par la Ville pour le patrimoine scolaire, qu'il s'agisse de rénovation, d'entretien, de restructuration lourde des bâtiments, d'aménagement des salles à manger. J'ai été très surpris par votre propos que je tenais à relever et à dénoncer.

M. JEANNEROT : Je me réjouissais tout à l'heure en écoutant M. VIALATTE car je croyais avoir été entendu sur la démonstration que j'avais tentée de faire pour expliquer l'implication que prend la Ville dans la lutte contre l'exclusion. Or, je constate, Monsieur VIALATTE et cela m'attriste profondément, que vous posez en affirmation préalable que la Ville ne fait rien en matière d'emploi ou en tout cas qu'elle n'a pas inscrit de manière claire la précarité de la lutte en faveur de l'emploi. Ce qui me gêne dans votre exposé, c'est que vous livrez là une affirmation gratuite et que vous ne l'étayez pas. Je souhaiterais vraiment que devant cette assemblée, vous nous expliquiez en quoi, comment et pourquoi nous ne mettons pas au premier rang de nos préoccupations la lutte en faveur de l'emploi car j'ai pour ma part de quoi argumenter autour de faits. Je ne vais pas là les livrer dans leur exhaustivité, cela prendrait trop de temps.

Je ne connais pas une ville comparable à Besançon qui investit chaque année plus de 10 MF dans la maintenance d'un réseau de travailleurs sociaux d'horizons divers, que ce soit des assistants sociaux, des conseillers en économie sociale et familiale. Toutes ces personnes sont immergées dans les quartiers et travaillent aussi proches que possible des personnes les plus démunies. Je ne connais pas de ville qui fait un tel effort, je ne connais pas de ville qui en 6 ans de mandat ait augmenté, dans les proportions où nous l'avons fait ses dépenses d'action sociale. Elles ont progressé alors même que Mme GUINCHARD-KUNSTLER disait tout à l'heure que le contingent d'aide sociale que nous ne maîtrisons pas avait doublé sur la durée du mandat. Nous-mêmes avons fait progresser nos dépenses d'action sociale de 40 %. Ne dites pas Monsieur VIALATTE que ceci n'est rien. Je ne connais pas non plus de villes qui ont autant privilégié l'action sociale. Je n'hésite pas à le dire avec quelque autorité, puisqu'il se trouve que Besançon a la présidence pour le grand Est de la France des villes en matière d'action sociale. Je n'hésite pas à le dire avec quelque autorité, puisqu'il se trouve que Besançon a la présidence pour le grand Est de la France des villes en matière d'action sociale et ceci n'est pas nouveau, cela fait trois mandats que c'est ainsi. J'ai quelques références pour en parler, je ne connais pas de ville qui ait mis, autant que nous l'avons fait, en réseau les associations qui interviennent dans le champ social au service de l'insertion. Monsieur VIALATTE, vous ne pouvez pas dire que ceci n'est pas au premier rang de nos préoccupations. Notre action a abouti à la mise en place d'un Plan Local d'Insertion par l'Economique, le premier de la Région. Ne me dites pas que les moyens que nous mobilisons, je le rappelle encore 11 MF venant du FSE, ne sont rien Monsieur VIALATTE. Nous avons mis cette action au premier rang de nos préoccupations. Vous avez ici adopté le PLIE, nous avons dit ensemble qu'il convenait d'exclure l'exclusion dans cette ville et qu'il convenait pour ce faire de garantir à chaque citoyen de cette ville les conditions de sa dignité, les conditions de son insertion. Vous n'avez franchement pas le

droit d'affirmer que la lutte en faveur de l'emploi est au dernier rang de nos priorités, d'ailleurs personne ne vous croirait.

Je n'ai cité là que quelques axes, ceci mériterait de bien longs développements que j'aimerais pouvoir faire car j'en ai un peu assez d'entendre des affirmations délivrées ainsi gratuitement, comme celle-ci de M. VIALATTE ou celle-là tout à l'heure qui consistait à dire : depuis 1968 il ne n'est pas passé grand chose dans cette ville. Alors, écoutez je crois qu'il faut raison garder et simplement pour raison garder, analyser un peu les faits en face et je crois que ce sont les faits qui ont la force de la vérité, Monsieur VIALATTE.

M. REGNIER : M. JEANNEROT parle de faits, je parlerai d'affirmations creuses, c'est pourquoi je citerai trois arguments qui reviennent d'ailleurs tous les ans lors du vote du budget mais cela a un peu plus de valeur cette fois-ci : absence de priorité politique, on n'a pas trouvé les moyens nécessaires à notre ambition, fonctionnement trop conséquent.

On entend ces phrases chaque année mais on attend toujours une proposition de l'opposition pour nous dire où ils vont prendre l'argent. La marge de manœuvre pour l'ensemble des collectivités, encore plus pour les communes que les départements et les régions, est extrêmement mince vous le savez très bien Monsieur JACQUEMIN. En conséquence, j'attends que vous nous disiez où vous allez prendre les moyens nécessaires pour votre politique. Vous privatiserez l'ensemble des services, c'est-à-dire les restaurants scolaires, l'eau, l'assainissement, les espaces verts, tout ce qui est privatisable et vous dégagerez une marge de manœuvre et là, cela va vous donner momentanément des moyens plus conséquents pour effectivement faire de l'investissement. Si c'est cela, il faut le dire ouvertement. Chaque année, c'est la même chose, vous faites des allusions mais vous ne nous dites pas où vous allez prendre l'argent. On attend les réponses.

M. FUSTER : Je me réjouis parce qu'on a beaucoup parlé du sport ce soir et je rappellerai que nous avons réalisé pendant les 6 années du mandat 90 MF d'équipements sportifs. Quand on a parlé de ces équipements, personne n'a posé de question, il n'y a pas eu d'interrogation y compris pour la patinoire à part M. GRAPPIN qui fait partie de la Commission des Sports mais les autres n'ont pas posé de question y compris M. VIALATTE qui fait également partie de la Commission des Sports. Monsieur GRAPPIN, je vous rappelle que M. JACQUEMIN a demandé que nous soyons polis et que nous n'interrompions pas les orateurs, alors merci d'en faire autant. Je voudrais simplement rappeler que nous avons construit le Centre Equestre de l'Etrier Bisontin, nous avons construit le gymnase Clemenceau, le gymnase des Montboucons, la patinoire municipale, nous avons participé au Centre des Handicapés, nous avons rénové de nombreux patrimoines sportifs : la piscine Mallarmé, les gymnases Résal, Malcombe, Diderot et la piscine de Chalezeule. On n'a pas parlé beaucoup de ces investissements pendant les 6 années du mandat et je le regrettais vivement. Ce soir, j'en profite pour le dire et je remercie les nombreuses personnes de l'opposition qui ont posé des questions.

Concernant la piscine, c'est vrai que nous n'avons inscrit que 5 MF cette année pour la piscine couverte mais ce sera bien suffisant puisque nous avons prévu un échancier très précis, des travaux qui ne démarreront qu'au début 1996 pour finir en septembre 1997. Il était parfaitement inutile d'inscrire 15 ou 20 MF cette année dont nous n'aurions pas eu l'utilité et nous en avons d'ailleurs discuté longuement en Commission des Sports. Vous savez très bien que la piscine est une des priorités pour répondre aux besoins des clubs et des utilisateurs bisontins, elle est complémentaire de la patinoire sur la pratique sportive, qu'elle soit familiale ou de compétition. L'échancier, je vous l'ai dit, est fait. Il faut que vous sachiez également que les études ont été menées avec les utilisateurs, les clubs, les services, la Commission des Sports et que nous avons déjà beaucoup travaillé sur ce dossier et que l'avant-projet détaillé devrait être terminé au mois de mai. Je vous rappelle que la fin des travaux est prévue pour septembre 1997, que l'estimation du projet est de 60 MF sur trois années et que nous espérons vivement obtenir des subventions importantes de la part des autres collectivités : Conseil Régional et Etat. Nous

espérons d'ailleurs votre aide dans ce domaine. Je vous rappelle que pour la patinoire, nous avons obtenu environ 9 MF de subvention, nous espérons faire mieux pour la piscine, cela nous permettrait de faire quelques économies et cela serait une très bonne chose.

Une question a été posée sur le stade. La rénovation du stade est aussi une des priorités actuellement, cela n'a jamais été inscrit à l'ancien mandat, cela le sera à ma demande et avec l'accord du Maire au prochain ; nous avons inscrit un crédit de 1 500 000 F dès cette année, cela correspond à la sécurité, c'est-à-dire aux travaux nécessaires à réaliser cette année pour que nous puissions utiliser le stade dans de bonnes conditions de sécurité avec sa capacité actuelle qui est de 10 000 spectateurs. Donc nous avons répondu à l'urgence. Il faut d'ailleurs croire que ce stade n'est pas en si mauvais état puisque nous avons, pas plus tard qu'aujourd'hui, reçu une demande de l'Olympique Lyonnais pour faire un match de championnat de France contre Montpellier puisque le terrain de l'Olympique est suspendu pour un match. J'ajoute que nous avons un projet de rénovation du stade et nous allons travailler, comme pour la piscine, en dialoguant d'abord avec les utilisateurs, ensuite avec les services et la Commission des Sports pour établir un programme qui soit le plus complet possible et qui corresponde au vœu de la majorité des utilisateurs. Voilà ce que je voulais dire Monsieur JACQUEMIN, Monsieur VIALATTE et Monsieur BAS concernant le sport et je vous remercie d'avoir posé de nombreuses questions.

M. MAGNIN : Monsieur le Maire, je voudrais réagir moi aussi aux propos qui viennent d'être tenus avec véhémence par M. VIALATTE et ceux qui ont été tenus par M. JACQUEMIN un peu plus tôt. Je crois qu'on n'attend pas naturellement en période électorale que l'opposition se mette à genoux devant un projet de budget. Nous tenons compte des leçons de gestion, le Maire l'a dit, mais tout de même elles ont leur limite et je voudrais peut-être vous prendre en défaut sur quelques points particuliers.

Lorsque les difficultés sont apparues à Clairs-Soleils récemment, quel a été le premier réflexe de M. JACQUEMIN ? Cela a été de proposer une Mairie annexe à Clairs-Soleils et puis éventuellement d'étendre cette proposition aux autres quartiers de la Ville. Ainsi, à un problème social qui se pose, vous avez répondu de manière administrative et ce faisant vous avez naturellement chargé la barque du fonctionnement. Vous vous gaussez de notre incapacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement mais votre première réponse sur un problème crucial, sur un problème social, est précisément de charger davantage les frais du fonctionnement.

Vous avez les uns et les autres, parlé de nos difficultés à maîtriser l'investissement, vous avez stigmatisé notre insuffisance en matière d'intervention économique. Je voudrais prendre deux exemples très précis : dans le dossier SM2E que M. JACQUEMIN doit connaître bien, une convention unissait la Ville, le Conseil Régional et le Conseil Général de manière à ce que chaque collectivité abonde à hauteur de 2 MF le projet de cette entreprise. Le Département s'est parfaitement acquitté de cette tâche, la Ville de Besançon l'a fait également, la Région n'a pas pu acquitter son engagement puisqu'elle s'est arrêtée à hauteur de 600 000 F. Qu'aurait-on dit de la Ville de Besançon si elle s'était comportée de cette façon ? Dans le domaine économique également, on en parlera peut-être tout à l'heure puisqu'on va discuter des bases, vous avez pu vérifier que les bases de la taxe professionnelle pour l'année 1995 sont en augmentation de façon intéressante, soit 4,3 %. Il faut savoir que cette évolution des bases porte sur l'année 1993, deux années avant nous, qui fut une mauvaise année non seulement pour les socialistes mais surtout pour l'économie française puisque nous étions en situation de non-croissance sinon de croissance négative. Or, le fait que Besançon voie ses bases de taxe professionnelle évoluer de façon correcte dans une période difficile montre que nous ne sommes pas sur une position de déclin mais nous sommes dans une situation de résistance, ce qui veut dire qu'en situation de croissance plus importante nous sommes capables de relever les défis.

Je pourrais ainsi allonger cette liste de belles leçons de gestion y compris en vous interrogeant sur la façon dont vous gérez les déficits de la Nation puisque vous êtes ensemble co-responsables et solidaires de ce Gouvernement. Je m'excuse de sortir quelques instants de ce débat budgétaire

municipal. Dans la récente tourmente monétaire à laquelle nous venons d'assister, dont naturellement la France n'est pas responsable et dont vous non plus, Monsieur JACQUEMIN n'êtes pas responsable, pourquoi avons-nous assisté à ce phénomène de décrochage considérable du franc par rapport au mark allemand ? Parce que les déficits publics ne sont pas tenus dans ce pays. Alors vous me direz bien sûr ils existaient lorsque nous sommes arrivés en 1993. Mais M. PONS lui-même qui est solidaire naturellement du Gouvernement à sa façon, a une manière de caractériser la façon dont vous tenez les déficits publics en disant que ceux-ci ont augmenté de 50 % depuis 1993. Ils arrivent aujourd'hui à 5,7 % du produit intérieur brut, c'est-à-dire très largement au-dessus de ce que permet le traité de Maastricht. Les belles leçons de bonne gestion, appliquez-les d'abord à vous-même, ce sera à mon avis la seule façon de les rendre exemplaires.

M. ANTONY : Monsieur le Maire, les déclarations sur l'emploi m'ont un peu attristé tout à l'heure parce que chacun sait ici que nous avons mis l'emploi parmi les priorités de notre action municipale. Vous avez pu apprécier, M. JACQUEMIN lui-même nous l'a dit lorsque je l'ai présenté, le nouvel outil de communication sur l'emploi industriel à Besançon. Vous savez que nous communiquons en direction de nos partenaires du monde de l'industrie. Nous avons organisé les rencontres avec les décideurs économiques, les rencontres sur le biomédical, les rencontres avec l'automatisme et les machines spéciales. Nous avons réuni les champions d'innovation, nous sommes aux côtés de nos partenaires industriels, nous les aidons à communiquer, nous avons renforcé l'image forte de Besançon dans le domaine du temps-fréquence, Besançon est présentée comme le pôle mondial du temps-fréquence et cela vient être confirmé par un forum international qui réunissait des représentants de 23 pays cette semaine dans notre Ville. Besançon a l'image très forte de pôle européen des micro-techniques, ce n'est contesté nulle part et nous continuons à communiquer sur ce thème fermement.

Je voudrais évoquer l'action du Service Développement Economique. On a tous en mémoire le malheureux incendie de l'Entreprise BULLET ; le Service Développement Economique s'est mobilisé, en moins d'une semaine l'entreprise avait retrouvé des locaux et produisait. Il faut saluer le Service Développement Economique.

Je voudrais parler des deux pépinières d'entreprises à Besançon dont l'une a fait école dans le pays de Montbéliard, dans la Haute-Saône et jusque dans l'Ouest français, il s'agit d'IEN. C'est à Besançon qu'elle a ouvert ses premiers locaux. Elle est plutôt destinée aux entreprises de pointe. La seconde pépinière d'entreprises c'est Point Plus qui est davantage destinée à l'artisanat et aux industries de production. Ces deux pépinières, sur ces 5 dernières années, ont aidé à la création chacune de 50 entreprises, ce qui représente en tout près de 600 emplois. Je voudrais parler aussi de notre aide à l'immobilier industriel par le biais de la SICOMI-BATIFRANC en particulier. Depuis 1990, les entreprises qui en ont bénéficié sont PRESSMATIC, SM2E, IMASONIC, MERCIER, AIR AUTOMATION, MECA CONTROL, DATC, SIBRA. Allez voir ces industriels, allez leur demander ce qu'ils pensent de l'action de la Ville de Besançon et je pense que nous entendrons un autre son. Nous avons participé, par ces aides à l'immobilier industriel, directement à la création de 193 emplois et cela a coûté à la collectivité 23 000 F par emploi créé, c'est un excellent ratio. Pour ce qui est du ratio des pépinières, nous l'avons également calculé. Pour les 600 emplois, le coût unitaire pour la Ville de Besançon est de 14 050 F. Nous pouvons être fiers de l'action de nos deux pépinières.

J'aimerais également évoquer l'aménagement des espaces d'activités destinés à accueillir les industries qui s'implantent à Besançon, je vous invite tous à aller voir l'espace qu'on appelle le parc La Fayette qui préfigure un peu ce que sera le parc scientifique. C'est vrai que le parc scientifique tarde un petit peu à venir, pourquoi ? Parce que c'est lourd, car, dans le comité il y a 5 collectivités, le District vient de s'y associer, et il faut que les délégués qui partagent avec nous cette conviction très forte arrivent à convaincre leur collectivité. Eh bien, j'ai le plaisir de vous dire mes chers collègues que le parc scientifique est sur orbite puisque l'avant-dernier comité a validé la zone opérationnelle, ce qu'on appelle les secteurs 2, 3, 4 et 7, en a planifié et programmé le financement sur 12 années. Cela représente 40 hectares

cessibles sur un total de 150 hectares que représente le parc scientifique dans sa première tranche. Nous avons également une réserve. Le dernier comité le 1er février dernier a validé la structure d'animation que nous allons bientôt recruter, pour mettre en œuvre l'esprit technopolitain.

J'aimerais également parler de notre action partenariale dans le cadre des syndicats mixtes. Je pourrais évoquer le Syndicat Mixte de l'Ouest de Besançon, nous y sommes impliqués mais je préférerais évoquer le Syndicat des Espaces Industriels de Palente. Sur les ex-bâtiments LIP, il y a là 45 entreprises qui occupent 500 personnes. Je crois qu'il faut saluer le renouveau de cette ancienne zone industrielle.

Nous ne manquons pas d'idées pour innover en matière de développement industriel, nous y travaillons tous les jours, je puis vous l'assurer. On pourrait dire que si la Ville n'était pas si bien gérée, si le chômage n'était pas relativement moins fort, moins élevé qu'ailleurs, nous aurions droit aux aides européennes, nous serions éligibles à l'objectif 2. Nous ne sommes pas éligibles à cet objectif 2, ce qui veut dire que notre situation est moins mauvaise que dans le Nord de la Franche-Comté. J'en ai terminé pour l'instant Monsieur le Maire.

M. MEUNIER : Je vais abrégé mon intervention mais enfin je voudrais revenir sur la méthode de travail. Depuis 6 ans que je suis élu au Conseil Municipal, j'ai découvert la gestion d'une grande ville comme Besançon. Ce que je trouve navrant, c'est que le détail, l'organisation, tous les projets qui sont étudiés sont faits en commission. C'est là qu'on peut parler longuement, intervenir, faire part de son désaccord mais je m'aperçois que ce n'est pas toujours l'engouement. C'est vrai que pour l'opposition, n'ayant pas beaucoup de sièges, il est évident qu'il faut se démultiplier, certains sont fidèles, d'autres le sont moins. Cela est regrettable et je dis simplement qu'on passe beaucoup de temps dans ces séances publiques de Conseil Municipal depuis 6 ans dans des débats stériles, inutiles. Les séances publiques sont faciles pour l'opposition parce que finalement on lance des grandes idées et comme disait Bernard REGNIER, sans savoir comment on va les budgétiser.

Le challenger Michel JACQUEMIN est en train de développer des grandes idées, ici et là vous vous exprimez, vous avez des amis, vous avez de grandes choses en vue et finalement je constate qu'ici en séance publique, dans nos projets Monsieur JACQUEMIN, vous êtes d'accord sur beaucoup de choses. Vous avez été d'accord sur la patinoire, il fallait la faire, elle est faite. Vous étiez d'accord pour la piscine, elle va se faire. Vous êtes d'accord sur le projet de la Citadelle bien qu'au début vous ayez certaines réticences, vous avez été d'accord sur le tunnel, vous êtes d'accord sur le contournement, vous avez été d'accord sur le téléphérique. J'ai là les données de la séance où M. JACQUEMIN dit à M. JUSSIAUX : «surtout je suis d'accord avec le téléphérique». J'ai repris vos déclarations du 26 septembre lors de vos affirmations. Face à tous ces excellents projets que vous soutenez, il faut bien trouver des recettes dans le budget. Moi je dis que c'est de la politique politicienne. Vous essayez de gérer la ville comme vous faites de la politique à l'Assemblée Nationale mais ce n'est pas du tout pareil. Moi aussi il y a beaucoup de choses que j'aimerais faire mais depuis 6 ans, j'ai appris la sagesse et la patience (rires). Mais je n'ai pas perdu mon temps depuis 6 ans parce que c'est vrai qu'on ne peut pas tout faire et qu'il faut trouver des crédits. Vous qui êtes chef d'entreprise, vous le savez.

Il y a un dossier pour lequel vous avez voté contre, c'est la ZAC de Châteaufarine et c'est un excellent succès. C'est une zone remarquable où il y a de l'espace, où les gens vont le week-end et c'est très intéressant, de la même façon qu'ils vont en ville.

Ceci étant, vous avez donc des ambitions, celle que j'ai entendues ici ou là mais vous allez peut-être me dire que ce sont des racontars. J'ai même entendu dire que vous alliez refaire un Palais des Sports si le BBC montait en première division professionnelle, c'est assez extraordinaire ! Et vous avez écrit l'autre jour que Besançon était sur le déclin. Moi je ne vois pas où Besançon est sur le déclin et comment vous allez financer vos promesses électorales. J'ai trouvé trois solutions : ou vous augmenterez les impôts d'une façon très importante ou vous privatiserez les services et vous récupérerez une manne

exceptionnelle à un moment donné mais au bout de deux ans vous ne l'aurez plus, ou -et c'est une troisième solution, le joker, vous pensez pouvoir bénéficier d'éventuelles largesses si le candidat cher à votre cœur «beau-papa» est élu Président. Il semblerait que pour l'instant ce ne serait plus d'actualité. D'ailleurs, vos amis et futurs colistiers RPR ont préféré ne pas analyser la loi électorale comme vous l'avez fait dans l'avant-dernier BVV et ils ont vite repris leur petit encart pour soutenir leur poulain. Il faut donc clarifier vos promesses et dire la vérité aux Bisontins et aux Bisontines. Moi je pense que la Ville est bien gérée. Les Bisontines et les Bisontins qui, pour les scrutins au niveau national ne votent pas socialiste ou à gauche, savent que cette Ville est bien gérée. Ils connaissent les difficultés et savent qu'on ne peut pas faire de promesses démagogiques. Donc, je suis confiant pour l'avenir et je pense que lorsque vous allez développer vos amendements, vous nous proposerez parallèlement des possibilités de financement, sinon cela serait des promesses en l'air et je ne pense pas que ce soit votre style.

M. VIALATTE : Il vient de gagner sa place sur la liste !

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, je voudrais compléter les propos tenus par Michel JACQUEMIN et Michel VIALATTE concernant l'entretien du patrimoine et en particulier celui que je connais bien, le patrimoine sportif.

En 1991, un programme de travaux à réaliser dans les installations sportives avait été élaboré et chiffré par les services. Ce programme était de l'ordre de 10 MF et il devait être réalisé dans les années à venir. Nous avons relevé l'insuffisance des crédits et vous aviez souri lorsque nous avons évoqué la durée prévue pour réaliser ce programme de travaux urgents. Quatre ans après, on constate que le programme n'a été réalisé qu'à 40 %. Il y a plusieurs semaines, j'ai demandé que l'inventaire des travaux concernant le patrimoine sportif soit actualisé. Je sais que ce travail a été réalisé par les services depuis quelque temps. Il ne nous a pas été communiqué, il devrait l'être demain lors d'une réunion de la Commission des Sports. J'aurais souhaité connaître ce soir, entre autres, le coût de la rénovation du Palais des Sports et non pas de sa reconstruction, de la piscine Mallarmé, de la piste d'athlétisme, du stade Léo Lagrange dont on a parlé tout à l'heure et qui à lui seul doit représenter une dépense de l'ordre de 20 à 25 MF avec 1 300 000 F prévus pour 1995. Une fois de plus on peut regretter l'insuffisance de la tranche annuelle de gros travaux qui ne permet pas un entretien correct du patrimoine sportif important de la Ville de Besançon. Pour terminer, je voudrais quand même souligner les propos qu'a tenus l'Adjoint. C'est vrai qu'en 5 ans l'investissement du patrimoine sportif a été important mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que premièrement ces équipements étaient indispensables et deuxièmement c'est qu'ils ont été cofinancés.

M. LE MAIRE : Si faiblement !

M. GRAPPIN : Il y a quand même eu le plan Bergelin pour la patinoire (rires), le plan Bergelin pour l'Etrier Bisontin, le plan Bergelin pour le Centre des Handicapés, une participation de la Région pour le gymnase Clemenceau, une participation de la Région pour le gymnase des Montboucons, vrai ou pas vrai ? Le Département aussi, donc cela a bien été cofinancé.

M. LE MAIRE : C'est vrai que cela a été cofinancé plus ou moins.

M. ALAUZET : Juste un mot, Monsieur le Maire à votre adresse puisque vous qualifiez tout à l'heure mes propos d'élucubrations. Je voulais simplement signaler que je n'avais rien inventé et que toutes les informations que j'ai transmises sont issues soit des documents qui ont été établis par vos propres services, soit des rapports de l'ADEME ou encore de documents scientifiques médicaux mondiaux.

M. LE MAIRE : Le terme était sans doute mal choisi.

M. ALAUZET : Mes élucubrations n'arrivent pas à la cheville, et je le dis gentiment, de celles de Joseph PINARD.

M. FERRÉOL : Monsieur le Maire, je voudrais simplement essayer de répondre sur la question du Musée du Temps qui est venue très souvent ce soir dans la bouche de notre collègue VIALATTE. Je voudrais vous faire part d'emblée d'une réflexion qui a été faite par une personne responsable de la Direction des Musées sur ce dossier-là parce que je le dis honnêtement, je partageais une partie de l'appréciation de notre collègue VIALATTE et je crois que beaucoup de Bisontins pensent que ce dossier-là on en parle mais que finalement il n'avance pas beaucoup. Donc je vous rapporte la réflexion que m'a faite cette personne qui, elle, n'était pas du tout surprise parce que, m'a-t-elle dit, il est assez habituel dans les projets de cette ambition et de cette originalité d'un délai de 10 ans entre la décision, le principe politique de ce projet et sa mise en œuvre. Peut-être avons-nous été trop ambitieux ou avons-nous sous-estimé la complexité de ce problème mais c'est vrai qu'il y a un délai important, ne serait-ce que sur le plan scientifique, pour atteindre l'objectif qui est le nôtre.

Je voudrais donc simplement rassurer nos collègues. Lors d'un précédent Conseil, nous avons donné l'échéancier des travaux et M. VIALATTE le connaît, avec une première tranche qui est la plus importante d'environ 40 MF étalée sur 4 ans. C'est vrai que cette année la somme inscrite au budget est modeste mais je le redis, elle correspond essentiellement à une phase d'étude. Je vous invite à venir suivre à la Commission Culturelle l'ensemble du dossier. Vous verrez qu'il ne s'agit pas d'un investissement comme un autre ; il s'agit d'inventer quelque chose de nouveau qui demande effectivement, y compris sur le plan scientifique, un certain nombre d'études qui ne sont pas encore terminées. Néanmoins, des travaux ont été réalisés sur ce Musée. Je n'ai pas la somme de façon très précise mais au moins depuis 6 exercices c'est entre 6 MF et 7 MF qui ont été mis pour la réfection de la toiture, et ils ne représentent que les 50 % de la dépense, l'Etat intervenant pour les autres 50 %. Je ne suis pas sûr que le Conseil Général participe à cette opération-là qui concerne pourtant directement le patrimoine de la capitale. J'aimerais ici que les collègues qui siègent dans cette assemblée et qui ont des responsabilités importantes dans les autres collectivités territoriales, nous disent sur ce projet patrimonial, qui présente aussi un enjeu culturel fondamental pour la capitale régionale, quelle est la participation du Conseil Général. Monsieur SALOMON, j'ai les demandes ici sous la main, je suis prêt à vous les présenter immédiatement si vous le souhaitez.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je vais reprendre un peu la parole derrière toutes les interventions que vous avez organisées par les différents Adjointes de votre Municipalité.

M. LE MAIRE : Je n'ai rien organisé du tout !

M. JACQUEMIN : Ayant deux interventions, je fais la seconde.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

M. JACQUEMIN : Je ferai d'abord des remarques d'ordre général. Je revenais à la structuration du budget, puisque j'ai argumenté là-dessus, c'était normal que je le fasse en préambule de cette session budgétaire, pour dire simplement que les déséquilibres structurels de votre budget avec lesquels vous avez bien de la peine malgré ce que vous dites, résultent naturellement de la politique déséquilibrée menée depuis de longues années. Et c'est bien naturellement par des erreurs d'urbanisme faites depuis 15 ans que vous arrivez à une situation financière difficile, ne serait-ce que les erreurs faites au moment de la rédaction de vos grands documents d'urbanisme. Le fait aussi que vous n'ayez que très tardivement abordé la question de la structuration districale qui est une bonne politique mais qui a été très tardive...

M. LE MAIRE : Là vous êtes «gonflé» !

M. JACQUEMIN : ... car elle aurait pu être entamée bien avant mais encore aurait-il fallu que dès que vous êtes arrivé en 1977, vous avez mené une politique d'urbanisme de nature à construire la solidarité intercommunale et non pas vous enfermer dans un schéma directeur qui vous a isolé (réactions). Ceci est tout à fait fondamental, peut-être est-ce désagréable de vous le dire mais la réalité est bien là. 10 ou 12 années après, vous avez entrepris avec effort la construction de l'agglomération, c'est certainement le confortement du District qui est une des voies de confortement du budget municipal et du budget districte, ceci est évident. Mais j'attire simplement l'attention sur le fait, et c'est une réalité, que cette construction a été excessivement tardive. Vous nous avez évidemment montré tout à l'heure par ce petit jeu de devinette un certain nombre de chantiers, Monsieur le Maire, mais cela montre bien quand on voit ce qui s'est construit notamment dans le patrimoine privé depuis de longues années, qu'il y a là un effet de rattrapage. Vous vous êtes enfin aperçu qu'il fallait quelque part encourager à nouveau la construction dans les quartiers, notamment Saint-Ferjeux ou les Chaprais, d'un certain nombre de logements privés, c'est très bien car pendant de très nombreuses années, qu'a fait la population de Besançon, Monsieur le Maire, celle qui avait peut-être le plus de facultés contributives ? Par votre politique d'urbanisme, elle est allée habiter à l'extérieur de Besançon et c'est bien la raison pour laquelle vous avez observé depuis plusieurs années une baisse sensible du revenu des habitants de Besançon comparé à ce qui est le reste, notamment la couronne. Et c'est bien ce qui constitue une faiblesse notamment de l'assiette fiscale de la taxe d'habitation puisque cet exode a eu lieu parmi les foyers les plus rémunérés, qui disposent des meilleures ressources fiscales. C'est tout de même bien là une des conséquences de votre politique. Que vous vous en aperceviez aujourd'hui, que l'on note effectivement à nouveau le retour de l'investissement privé, tant mieux mais il y a là un effet de rattrapage.

Je dirais également qu'en terme de logement social, nous avons un certain nombre de chantiers qui sont ouverts dans cette ville mais pouvez-vous en tirer seul le profit et le bénéfice et argument ? Non, puisqu'en 1993 -ce n'est peut-être pas le cas du budget 1995 du logement et je le déplore- la relance du logement qui a été faite a abouti tout de même à des dotations PLA et des ouvertures de chantiers que vous nous montrez heureusement aujourd'hui ici. J'ajouterais que les collectivités qui sont vos partenaires et qui ne sont pas forcément vos alliées politiques, jouent le jeu avec vous, que ce soit le monde économique ou le monde consulaire auquel j'appartiens. Je ne dis pas que M. ANTONY n'a pas de bonne volonté dans la politique économique mais je crois pouvoir dire ici que les points positifs que la Ville a obtenus depuis plusieurs années en terme économique ont largement été initiés par vos partenaires et notamment par moi-même dans les années 1978 (réactions). Oui, Monsieur, particulièrement les pépinières d'entreprises, la restauration de Palente s'il vous plaît et bien d'autres projets. Monsieur le Maire, je ne dénie pas ici la bonne volonté de votre politique économique. Je dis simplement que vous êtes bien aidé aussi par les partenaires que sont la Région, notamment en terme universitaire, et par l'Etat et vous avez trop l'habitude de dénigrer l'action des autres et de ne pas reconnaître l'aide qui vous est apportée. Et pour ces chantiers-là, j'aimerais qu'on me donne leurs sources de financement.

M. LE MAIRE : Me permettez-vous de vous interrompre un tout petit instant, avec votre autorisation ? Je le lui demande parce que je suis courtois et poli comme d'habitude, contrairement à d'autres. Je voudrais simplement vous interrompre en disant que vous ne pouvez pas mettre à la charge de l'urbanisation de la ville tout ce que vous venez d'indiquer. C'est absolument faux. Ce n'est pas l'urbanisation de la Ville qui a fait qu'un certain nombre de foyers parmi les mieux rémunérés sont sortis de la ville pour ensuite y revenir. Vous ne pouvez pas non plus dire que c'est la faute de la ville si pendant un certain temps le privé en matière de logement n'a pas joué son rôle et que maintenant il le joue fortement. Je n'ai aucun pouvoir de décision sur les propositions qui sont faites par les aménageurs privés et par tous ceux qui veulent effectivement relancer. Tant mieux et vous ne pouvez pas dire non plus que je n'ai jamais associé à tout cela, c'est vrai, les organismes consulaires, la Région, le Département, l'Etat, chaque fois que ces collectivités ont pris avec la Ville comme partenaire un certain nombre de décisions. Je n'en tire pas gloire du tout. La Ville a pris sa part mais il est normal que les autres collectivités prennent également la leur. Donc c'est ensemble que nous faisons cela et lorsque je vous indique pour vous amuser un petit peu, cela n'a pas plu tellement à M. VIALATTE, les différentes grues, je ne dis pas que ce sont des grues

municipales, il n'y en a pas une ! Je ne dis pas non plus que ce sont des chantiers municipaux, je dis simplement que c'est sur la Ville le témoignage que cela bouge et la plupart d'entre elles, c'est vrai, sont des initiatives privées. Je le reconnais volontiers.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je ne peux tout de même pas penser que le Maire qui est là depuis 18 ans n'a pas compris tous les mécanismes et tous les moyens dont il disposait pour encourager la promotion privée de cette ville.

Le deuxième réflexion que je veux faire c'est en terme d'emplois. M. JEANNEROT tout à l'heure a pris les propos de M. VIALATTE pour lui en terme social. Je crois que ce n'était pas du tout l'idée de M. VIALATTE ; il considère l'emploi social comme étant une politique sociale mais pas comme une politique pour la création d'emplois en soi. Autrement dit, la création d'emplois, Monsieur le Maire, quand nous en parlons c'est bien naturellement de l'emploi industriel. Si nous avons eu des créations d'emplois dans cette ville et si cette ville a eu l'emploi soutenu depuis plusieurs années, il faut bien le dire c'est grâce principalement aux effets de la décentralisation qui a amené un développement du tertiaire administratif, les chiffres sont tout à fait là pour l'indiquer, heureusement d'ailleurs. Ceci étant dit, ces emplois ne sont pas source de taxe professionnelle malheureusement. Quant aux emplois industriels privés, force est de constater, Monsieur le Maire, que nous avons eu de graves sinistres depuis les années 80, c'est-à-dire en 15 années où quand j'ai fait le point avec les 15 principales entreprises de Besançon, nous avons perdu 8 000 emplois sur les 12 000 qu'elles représentaient. Il y a donc eu des sinistres importants, quantitatifs sur l'emploi industriel et malheureusement...

M. LE MAIRE : C'est de la faute à qui ?

M. JACQUEMIN : ... je ne dis pas qu'il n'y ait pas de création d'emplois industriels à Besançon mais ayons la mesure des enjeux. Je veux bien qu'on crée 10 emplois, 5 emplois, 12 emplois ou 20 emplois par-ci, par-là, cela fait peut-être quelques effets d'annonce mais quantitativement en nombre d'emplois ça ne va malheureusement pas bien loin. Voilà ce qu'a voulu dire tout à l'heure M. VIALATTE et quand on regarde en réalité le rendement dans cette ville de la taxe professionnelle, il n'est pas bien élevé, d'ailleurs de même que Dijon qui est réputée être une ville tertiaire. Et les progrès qui ont été indiqués tout à l'heure par M. ANTONY sont en fait des effets de rattrapage mais partant d'une position qui n'est pas bonne. Il faut tout de même relativiser les chiffres.

En ce qui concerne l'emploi social, nous avons voté ce PLIE, nous en reparlerons tout à l'heure Monsieur JEANNEROT, mais convenez avec moi que le PLIE reste largement à réaliser, à conforter et à être détaillé car à l'heure actuelle, son budget n'est pas très précis et les subventions que vous voulez mobiliser du fonds social européen mériteront d'être acquises.

M. LE MAIRE : Je pense que chacun a pu s'exprimer.

J'ai reçu un certain nombre d'amendements d'«Une Ambition pour Besançon». Qui les défend ? Monsieur VIALATTE.

M. VIALATTE : Le premier amendement porte «sur une inscription budgétaire qui figure à la section d'investissement rubrique urbanisme de votre projet de rapport et qui concerne le million de francs affecté aux dépenses d'acquisition de terrains pour le futur téléphérique de la Citadelle. Cette inscription, si elle était décidée aujourd'hui, aurait pour effet, telle est l'analyse du groupe Une Ambition pour Besançon, de préjuger du résultat de l'enquête publique en cours sur les deux projets de téléphérique et d'ascenseur entre lesquels, au vu de ladite enquête et de la déclaration d'utilité publique, la Ville aura à se prononcer. En l'absence de déclaration d'utilité publique du projet de téléphérique, aucune procédure d'acquisition de terrains pour la réalisation d'un tel équipement ne saurait, selon nous, être entreprise. Il est en conséquence proposé de supprimer cette proposition d'inscription budgétaire». Tel est

l'amendement que nous soumettons à votre vote en vous indiquant que lors d'un budget supplémentaire ou lors du budget de 1996, au vu du résultat de l'enquête publique en cours une fois encore et une fois la DUP prononcée, il vous appartiendra d'en tirer bien évidemment les conséquences budgétaires.

M. LE MAIRE : C'est une astuce qui consiste à dire : «on n'a pas décidé, il y a une commission d'enquête, etc. donc on n'inscrit pas de crédits à titre prévisionnel». Mais le budget primitif est un budget de prévisions et il prévoit l'inscription de 1 MF pour l'acquisition de terrains. C'est l'avis contraire qui est exprimé ici par M. VIALATTE. 9 favorables, 2 abstentions. Cet amendement n'est pas adopté.

M. VIALATTE : Le second amendement porte «sur la politique en faveur des quartiers et il renvoie à deux paragraphes de votre rapport budgétaire sur le développement social des quartiers en investissement et le paragraphe sur la politique d'animation culturelle et de prévention au chapitre 945. Les propositions budgétaires que vous nous présentez pour 1995, s'agissant du développement social des quartiers, représentent en investissement 5,3 MF auxquels il convient d'ajouter 2,5 MF au titre de la participation de la Ville au développement social urbain de la Cité Brulard, soit donc un total de 7,87 MF. En fonctionnement au chapitre 945, c'est 6,85 MF au titre des actions d'animation socio-culturelle et de prévention que vous nous proposez d'inscrire au budget. L'effort global consenti par la Ville en investissement et fonctionnement réunis est donc de 14,730 MF, ce qui représente un tout petit peu plus de 1 % de la masse globale du budget de la commune qui a dans le même temps perçu en 1994 une recette de 6,7 MF au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). L'analyse des chiffres tels qu'on vient de les évoquer démontre à l'évidence que votre Municipalité, je reviens à mon propos liminaire, n'a pas fait de la politique en faveur des quartiers en difficulté, une priorité avérée dans le budget de l'action municipale, ce qui conduit, je l'ai évoqué tout à l'heure à votre déplaisir mais ce sont des faits avérés, à des situations très préoccupantes rencontrées dans certains secteurs de la ville. Un effort accru s'impose selon nous, dès cette année, au bénéfice des populations de ces quartiers pour beaucoup touchées par le chômage et par l'exclusion et vis-à-vis desquelles la solidarité municipale doit bien évidemment s'exercer. Dans l'attente de la présentation aux Bisontins des propositions que nous ferons au moment de la campagne électorale en matière de politique en faveur des quartiers, il nous paraît réalisable, concret et justifié de vous proposer, compte tenu du succès de la mesure expérimentale d'aide à la réhabilitation intérieure des logements qui a été mise en place par le Conseil Général à la Cité Brulard, d'instituer cette mesure à l'échelle du Conseil Municipal au bénéfice d'autres quartiers en réhabilitation dès 1995 et d'inscrire à cet effet un crédit de 1 MF au budget de la Ville de Besançon.

Par ailleurs, un accroissement sensible des moyens mis au service de la politique de prévention et d'animation socio-culturelle dans les quartiers doit selon nous être consenti. Il est proposé de majorer de 1 MF le crédit de 6,85 MF inscrit au chapitre 945. Naturellement, et je répons par là aux critiques qui étaient formulées par notamment mon voisin Bernard MEUNIER tout à l'heure, nous proposons de dégager ces crédits que nous vous demandons d'ajouter au budget par des économies à due concurrence sur d'autres lignes budgétaires. Alors c'est très simple ; nous proposons que l'instauration de l'aide individuelle d'un montant forfaitaire de 5 000 F pour le financement de petits travaux de réhabilitation intérieure des logements, en complément du programme de réhabilitation d'immeubles HLM, soit financée grâce au crédit dont nous vous proposons la suppression et je regrette que vous ne l'avez pas retenue, de 1 MF prévu pour des acquisitions foncières qui ne sont pas en mesure de se faire pour l'instant puisque la déclaration d'utilité publique du projet de la Citadele n'est pas approuvée. Voilà donc la proposition que nous faisons : 1 MF d'économie d'un côté et ajout, parce que là il y a urgence et besoin, de 1 MF pour cette opération. Nous sommes pour le respect des procédures publiques qui sont menées à l'échelle de la Ville, M. le Maire le rappelle constamment et je suis sûr qu'il a le souci de laisser mener l'enquête publique sur le projet de téléphérique ou d'ascenseur puisqu'il a soumis les deux projets simultanément à son terme dans des conditions de sérénité qui sont tout à fait nécessaires.

Pour les crédits que nous demandons de porter de 6,85 MF à 7,85 MF (chapitre 945) pour les actions de prévention à conduire dans cette ville, nous proposons que cette mesure d'abondement soit

assurée par réduction à due concurrence des dépenses de communication, 4 400 000 F inscrites au chapitre 940 Relations Publiques». Voilà Monsieur le Maire, l'amendement que nous soumettons au vote.

M. PINARD : Je conteste le chiffrage. Je suis persuadé que dans le chiffrage pour la politique des quartiers, il n'y a pas les 1 876 000 F qu'on met au titre de l'aide au logement, de l'AMIL qui va aux quartiers. Quelles sont les villes qui le font ? Il n'y a pas le crédit que nous mettons pour les personnes isolées qui sont prises en charge par le Département en dehors de la Ville mais qui à Besançon sont prises en charge par le Centre Communal d'Action Sociale, cela fait 600 000 F. Il n'y a pas le crédit des 21 conseillères en économie sociale et familiale pour lesquelles on nous a refusé tout conventionnement qui se monte à 5 363 000 F. Quant à la prévention, il a été décidé au budget du Conseil Général de créer trois postes à Planoise et un à Rosemont. De par la loi de décentralisation, cela relève effectivement de la compétence du Conseil Général, le vote a été acquis le 20 décembre, je ne sais pas que la procédure de recrutement soit commencée. Cela va l'être ? Je m'en réjouis.

M. FOUSSERET : Je pense Monsieur VIALATTE, que vous avez quand même un sacré culot. J'ai suivi avec intérêt la proposition du Conseil Général d'apporter une aide à la réhabilitation des logements aux 408. C'est d'autant plus intéressant que généralement le Conseil Général, du fait de sa composition, s'intéresse fort peu aux habitants de cette ville et que généralement sa sollicitude va beaucoup plus vers les habitants du monde rural. Je vais vous poser une question Monsieur VIALATTE : est-ce que les habitants de tous les quartiers de Besançon seraient punis parce qu'ils n'ont pas la chance d'avoir, en fin de semaine il est vrai, un Conseiller Général comme le quartier des 408 ? Pourquoi, dans un souci d'équité, ne pourrait-on pas étendre cette prime de 5 000 F exceptionnelle à l'ensemble de la ville ? Plutôt que faire cette proposition au Conseil Municipal où ce n'est pas le lieu, vous auriez pu vous associer à la demande, Monsieur VIALATTE, que j'ai faite au Conseil Général dans un souci d'équité parce que les Bisontins paient aussi des impôts dans ce département pour qu'on étende cette mesure à l'ensemble du département. Pourquoi n'avez-vous pas abondé dans mon sens ?

Je crois, en fait, que cet amendement, comme d'autres, est démagogique. Cela va vous permettre Monsieur VIALATTE, avec votre collègue JACQUEMIN, d'écrire et de dire partout dans les quartiers : «nous avons proposé 5 000 F pour aménager vos appartements et le Maire, la Municipalité a refusé». L'ensemble des amendements que vous allez présenter ce soir ont un caractère uniquement électoraliste, c'est évident.

M. LE MAIRE : Tout le monde l'a compris.

M. FOUSSERET : Je termine Monsieur VIALATTE. Ce soir, vous nous parlez beaucoup des quartiers, de Planoise, de Clairs-Soleils. Vous n'y êtes pas beaucoup, vous êtes aux 408 je vous l'accorde, tout le monde en connaît les raisons mais vous n'êtes pas beaucoup dans les autres quartiers de la ville. Monsieur VIALATTE, ne jouez pas avec le feu, ne jouez pas sur l'inquiétude des gens car je crois que vous pourriez vous en mordre un jour les doigts. Il n'est pas bon de faire des propositions aussi électoralistes. Je ne pense pas d'ailleurs que les habitants de cette ville vont s'y laisser prendre mais il faut quand même les alerter.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je voudrais simplement apporter une petite rectification aux chiffres que M. VIALATTE a donnés. Vous avez omis Monsieur VIALATTE de prendre dans les dépenses de prévention une somme de 3 024 000 F dont 2 300 000 F sont versés sous forme de subvention à l'ADDSEA pour la prévention. C'est aussi une action en faveur des quartiers où il y a le plus de problèmes. Je voudrais aussi préciser qu'au budget 1995, nous avons inscrit des crédits pour le développement social des quartiers, comme en 1993 et en 1994, certainement aussi importants que l'aide de 5 000 F par logement accordée aux habitants des 408. Mais nous, nous avons choisi comme aide à cette réhabilitation d'améliorer les espaces extérieurs, ce qui était normal, et le bâti. Pourquoi ce choix ? Parce que nous voulions que le plus possible de familles puissent rester dans ces appartements pour les loyers

d'un montant raisonnable. C'est un choix politique que nous avons fait tout à fait différent de celui du Conseil Général. Je me pose aussi cette question : si les habitants des Orchamps qui ont eux aussi des appartements en réhabilitation, demandaient une aide identique à celle des habitants des 408, que ferait le Conseil Général ?

Mme FOLSCHWEILLER : Monsieur le Maire, je trouve assez insupportable ces amendements qui arrivent comme cela à la fin de la discussion budgétaire sans que l'on ait aucun élément chiffré et écrit devant nous. Il est déjà suffisamment compliqué de décortiquer un budget alors ces amendements nous balancent à toute vitesse des chiffres, moi je refuse de voter. En plus, tout n'est pas intégré dans ce qui est dit. C'est vrai que le développement des quartiers est bien plus compliqué que cela, et en plus tout cela est assaisonné de polémique, cela devient insupportable. La droite n'écoute plus la gauche, la gauche n'écoute plus la droite, on n'arrive à rien, sinon à des votes bloqués, je trouve cela vraiment insupportable. Il n'y a même plus de discussion, on ne peut pas avancer dans ces conditions. La polémique, j'en ai assez, je ne vote pas les amendements, je refuse de voter.

M. JACQUEMIN : Je voulais simplement pour informer l'assemblée dire que nous avons remis ces amendements rédigés sur votre bureau en début de séance comme l'exige le règlement intérieur. Et c'est au service de séance, Madame, à assurer la diffusion des documents et non à nous. C'est vrai que c'est une procédure que nous avons retenue cette année, qui me paraît tout à fait convenable car nous sommes amenés à rédiger par écrit des propositions, à donner le financement que nous entendons. Naturellement il ne faut pas céder, c'est dangereux, à la tentation qui est celle de certains, de ramener ces amendements à des préoccupations ponctuelles (rires). Ces amendements, Monsieur le Maire, marquent des intentions politiques et notamment le message que nous voulons vous faire passer ce soir (réactions). Je suis très étonné Monsieur le Maire du peu d'écoute que nous recevons sur un sujet aussi difficile. C'est à croire que nous n'observons au quotidien aucun problème dans les quartiers de cette ville, c'est à croire que nous n'avons pas le droit d'en parler, c'est à croire que nous n'avons pas le droit d'en débattre. C'est tout de même assez étonnant et le message que nous voulons faire passer, et notamment Michel VIALATTE à l'occasion de cet amendement qui ne comporte pas uniquement d'ailleurs des primes à l'amélioration logement mais aussi une dotation de 1 MF à la prévention et à l'animation socio-culturelle, je voudrais savoir ici qui peut me dire que les moyens pour la prévention et l'animation socio-culturelle ne sont pas à conforter face aux problèmes que nous avons aujourd'hui dans cette ville ? Je voudrais savoir qui pourrait s'inscrire là contre. Mon sieur le Maire, je demande tout de même que vous preniez en considération ce débat un petit peu mieux que ne le font certains de vos adjoints.

M. LE MAIRE : Monsieur JACQUEMIN, c'est la première fois effectivement que vous déposez par écrit des amendements au moment du budget, si ! Que ce soit effectivement l'occasion de préciser tel ou tel point de votre futur programme, nous le comprenons, mais je comprends aussi fort bien le mécontentement de Mme FOLSCHWEILLER. Que je les fasse distribuer ou pas n'y change rien car on n'aura même pas le temps de tous les lire !

M. VIALATTE va continuer de développer ses amendements et j'y répondrai moi-même assez rapidement pour que cette assemblée ne ne laisse pas de ce débat budgétaire qui s'éternise un peu. Mais le fait est que vous souhaitez surtout cette année mettre en valeur un certain nombre de vos positions que l'on comprend très bien. On comprend très bien qu'on peut toujours faire mieux, différemment, etc., ça c'est certain.

Sur cet amendement M. VIALATTE souhaitait intervenir une nouvelle fois.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je me souviens avoir déposé, ainsi que mes collègues, des amendements dans d'autres débats budgétaires depuis 1989. Vous ne vous en souvenez pas mais je me permets de vous le rappeler. Je me souviens aussi que quand je déposais, ou quand mes collègues déposaient des amendements lors des premiers budgets, on leur disait «vous avez été battus en 1989 ;

alors vous essayez de mettre en valeur auprès des Bisontins des propositions que vous n'avez pas été en mesure de défendre et de faire approuver». Là, on est en fin de mandat et on nous dit : «on est en fin de mandat et on nous dit : on est en pré-campagne électorale et vous cherchez donc à lancer des propositions démagogiques». Alors je voudrais simplement Monsieur le Maire, avant qu'on passe au vote sur cet amendement, vous dire que le Conseil Général a mené à Brulard une opération qui est celle que j'ai décrite tout à l'heure. Il y a eu, dans le pays de Montbéliard, les années passées -et le vice-président Claude GIRARD l'a rappelé lors du débat budgétaire qu'évoquait Jean-Louis FOUSSERET tout à l'heure- des actions expérimentales d'un autre type, par exemple sur les espaces verts ou sur les abords immédiats des bâtiments d'immeubles à Audincourt. Dans l'avenir, le Conseil Général aura l'occasion, parce que c'est sa vocation, d'aider les collectivités ou des établissements publics que sont les offices publics d'HLM à expérimenter des formes nouvelles d'interventions complémentaires à l'action de ces établissements publics ou des villes à la réhabilitation du bâti.

Ce que nous proposons ce soir, c'est *«compte tenu du succès de cette expérimentation, que la Ville de Besançon, sans que cela représente un coût excessif sur le plan budgétaire, je crois que nous l'avons montré et nous l'avons chiffré, s'approprie une telle mesure qui n'est pas exclusive -et Claude GIRARD l'avait bien dit devant l'assemblée départementale- et engage d'autres expérimentations notamment sur des quartiers de Besançon, c'est l'évidence, d'autres types d'intervention complémentaires aux actions de réhabilitation. Voilà comment le partage des tâches entre collectivités peut se comprendre. Evidemment, Jean-Louis FOUSSERET, je me mets à sa place, ne l'entend pas de cette oreille mais nous maintenons que cette proposition, dans le contexte actuel des quartiers de cette ville, loin d'être démagogique -d'ailleurs nous la chiffrons d'une manière extrêmement précise- répond et Michel JACQUEMIN l'a souligné, à un besoin et si vous acceptiez, à défaut de le voter ce soir, Monsieur le Maire, de la mettre à tout le moins à l'étude et de la renvoyer aux commissions compétentes du Conseil Municipal, j'accepterais que cet amendement, si le président du groupe en est d'accord, soit retiré mais qu'il y ait étude de la proposition que nous faisons»*. Je crains qu'il y ait dans cette assemblée une attitude de rejet systématique de nos propositions et je le regrette parce que la démocratie locale c'est aussi l'attention portée à l'action de proposition que peut mener une opposition.

M. LE MAIRE : Mme FOLSCHWEILLER souhaitait intervenir.

Mme FOLSCHWEILLER : Juste un point d'ordre parce qu'on nous fait déjà signer un document qui sera inséré dans le budget primitif, alors que le débat n'est pas terminé.

M. LE MAIRE : C'était simplement pour gagner du temps, mais on le fera passer plus tard...

Mme FOLSCHWEILLER : C'est simplement une question de logique.

M. LE MAIRE : Suite à la demande de M. VIALATTE, renvoi de son amendement en commission.

M. VIALATTE : Je vous remercie Monsieur le Maire, d'avoir accepté le principe du renvoi en commission parce que je crois que ces propositions méritent examen. Alors il est évident que nous demanderons à ce moment-là que ces propositions soient étudiées dans la perspective du vote du budget supplémentaire que vous nous annoncez pour le mois de mai. La troisième proposition d'amendement déposée par les membres du groupe «Une Ambition pour Besançon», porte sur le chapitre 942 Sécurité et Police.

«Il s'agit du développement des missions de la Police Municipale et de l'accroissement corrélatif en personnel et matériel mis à disposition de la Police Municipale. La Police Municipale, dont les effectifs à Besançon sont particulièrement faibles, une trentaine pour 113 000 habitants, les chiffres parlent d'eux-mêmes, ne saurait être confinée, selon nous, aux seules tâches de la police du stationnement et de police administrative. Le développement de ses missions par la conduite d'actions de présence dans les

quartiers, vous comprenez que notre proposition est donc liée à celle que nous développons tout à l'heure, en vue de conduire des actions de prévention de la délinquance, de dialogue avec la population, d'aide à la résorption des petits litiges, de sécurisation de la population âgée par leur présence, s'impose aujourd'hui d'évidence dans les quartiers et répond à une demande formulée par la population. La mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite d'une part le changement d'affectation d'un certain nombre des agents actuels de la Police Municipale afin de leur confier des missions d'ilotage en remplacement des missions de répression du stationnement illicite et d'autre part -je note l'intérêt que porte l'assemblée à nos propositions, les Bisontins jugeront- de procéder à l'accroissement de 25 agents en 1995 du nombre total des policiers municipaux. Cet accroissement sera assuré et effectué par mobilité interne»...

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, écoutez M. VIALATTE, soyez un peu plus patients !

M. VIALATTE : ... oui parce qu'on vote un budget d'un milliard 200 millions.

M. LE MAIRE : Mais vous énervez tout le monde aussi. Continuez !

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, vous avez perdu l'habitude du débat (réactions).

M. LE MAIRE : Monsieur VIALATTE, cela fait 4 heures que nous débattons sur le budget et je n'ai pas perdu l'habitude du débat.

M. VIALATTE : Il est vrai que vous n'avez jamais expérimenté l'opposition municipale en 36 ans de mandat de maire, alors ça vous fait perdre l'habitude du débat peut-être. Je poursuis«... d'autre part de procéder à l'accroissement de 25 agents en 1995 du nombre total des policiers municipaux, cet accroissement sera effectué par mobilité interne sur la base du volontariat au sein du personnel municipal et nécessitera bien entendu la réalisation d'un plan de formation de ces nouveaux agents volontaires pour exercer ces missions. En outre, des mesures d'équipement en matériel, tenues vestimentaires, équipements de liaison, véhicules, devront être financées sur le budget de 1995 afin de permettre la mise en place effective de ce nouveau service à la population à compter du 1er juillet 1995. Nous avons estimé le coût de ces mesures à 775 000 F et nous vous proposons d'inscrire au chapitre 900 si je ne me trompe du budget communal ce crédit dont l'inscription serait financée par suppression d'une somme de même montant au chapitre 940 Relations Publiques, grâce à la réduction des 4 400 000 F de dépenses de communication du Maire et de la Municipalité».

M. LE MAIRE : Merci Monsieur VIALATTE pour avoir fait de nombreux amendements dans différentes assemblées. Je constate qu'effectivement on essaie de trouver des crédits ailleurs et vous vous acharnez sur nos dépenses de communication qui ne sont déjà pas très très élevées par rapport à l'importance de notre collectivité. Mais je vous dirai que ce que vous réclamez sur la base du volontariat, par mobilité interne, n'est pas possible car nous recrutons uniquement par concours ces agents. C'est la réglementation. Nous en avons recruté 5, nous allons en recruter 4 autres, la filière est maintenant sortie et donc il m'apparaît difficile de répondre à la question de M. VIALATTE dont je comprends l'intérêt. J'ajouterai simplement qu'un tiers de notre personnel de la police est actuellement régulièrement sur l'ensemble des quartiers, ils n'en sont pas absents, loin de là.

Si je vous donne la parole à tous sur chaque amendement, on est encore là à deux heures du matin. Moi je veux bien, je ne suis pas fatigué et je suis très patient. M. JACQUEMIN souhaitait intervenir.

M. JACQUEMIN : Simplement pour préciser Monsieur le Maire, que cette proposition de M. VIALATTE sera réalisée par une mobilité interne, par un redéploiement d'effectifs. Donc ce n'est pas du recrutement externe. Je vous demanderai également, Monsieur le Maire qu'une fois cet amendement mis au vote, il y ait une suspension de séance de 10 mn pour que l'attention revienne un petit peu pour la fin de la réunion.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas tenu de vous accorder la suspension de séance. Nous continuons et je mets aux voix l'amendement de M. VIALATTE. Favorables à cet amendement ? 9. Ne prennent pas part au vote : 2. Les autres sont défavorables. Cet amendement n'est pas adopté.

M. VIALATTE : L'amendement suivant porte sur le chapitre 945 -Ventilation des crédits de fonctionnement affectés au secteur culturel- «Votre rapport de présentation du budget met en valeur l'accroissement de 1,020 MF du volume global des crédits de fonctionnement mis à disposition du secteur culturel. Cette augmentation serait exclusivement consacrée au secteur du théâtre et de la musique et nous observons, vous l'indiquez vous-même dans le rapport, un léger déclin des crédits au bénéfice de l'animation culturelle dans les quartiers. Nous vous proposons donc une nouvelle ventilation de ce crédit de 1,020 MF en deux lots : 510 000 F destinés au bénéfice de la saison théâtrale et musicale et 510 000 F au bénéfice des animations culturelles de quartier dont l'utilisation serait assurée au travers de la signature de contrats de création avec de jeunes créateurs issus de ces quartiers de la Ville de Besançon, cela va dans le même sens que celui que nous évoquions tout à l'heure, dans le cadre de notre politique en faveur des quartiers». Nous soumettons cet amendement, qui n'a donc aucune implication financière, à votre vote.

M. LE MAIRE : Sauf que vous nous dites, les 1,020 MF d'accroissement on le met ici, on les met là. Je crois que ce n'est pas à vous de le faire, ce serait plutôt à la commission compétente. Ce n'est pas en séance de conseil qu'on va prendre cette décision.

M. VIALATTE : Si, pour une raison très simple, c'est que dans votre projet de budget les choses sont figées et pour les défiger et proposer d'autres dispositions, ça ne peut être qu'un amendement budgétaire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix cet amendement. Favorables : 9. Absentions : 1. Ne prennent pas part au vote : 2. Avis contraires : tous les autres. Amendement non adopté.

M. VIALATTE : Le suivant porte sur une action en faveur de l'emploi et en l'occurrence en faveur de l'emploi et des jeunes. J'ai bien noté la brillante intervention de votre collègue Claude JEANNEROT tout à l'heure. Je voudrais lui dire que je crois qu'il a parlé action sociale et lutte contre l'exclusion, langage que nous tenons avec lui et il a rappelé que nous avons voté le PLIE, là où je parlais et où Michel JACQUEMIN parlait tout à l'heure emploi et action économique tournés vers le monde des entreprises. Et on ne peut pas, mais peut-être cette assimilation d'idées est-elle très révélatrice d'un comportement politique qui est le vôtre, on ne peut pas assimiler l'action menée en faveur d'un public en situation d'exclusion et vis-à-vis duquel nous avons ce devoir de solidarité qui est unanime dans cette assemblée et une action en faveur de l'emploi.

Aussi, notre groupe a souhaité proposer un certain nombre de mesures concrètes qui nous paraissent illustrer l'action qu'une municipalité peut de manière très volontariste effectuer, mettre en œuvre en matière d'emploi. Et nous n'avons pas fait preuve d'originalité dans la mesure consistant à lancer en 1995 ce que nous avons appelé l'opération «Jeunes Bisontins en entreprise», pour une raison très simple Monsieur le Maire, c'est qu'elle a été menée, cette opération, par la ville de Strasbourg dont le maire est une de vos amies politiques et par le Conseil Général de l'Ille et Vilaine dont le président est un de nos amis politiques. C'est une opération consistant à prévoir, et je vais donc aller très vite pour ne pas trop allonger la présentation de cet amendement, *une action consistant à recruter une force de prospection composée de 10 jeunes demandeurs d'emploi disposant d'un profil professionnel commercial de niveau BTS qui verraient leur formation complétée par quelques semaines de formation complémentaire, et dont la mission serait de démarcher les entreprises de la Ville et d'expliquer aux chefs d'entreprises et aux dirigeants, notamment les directeurs de ressources humaines, les caractéristiques des dispositifs d'insertion qui leur sont offerts : contrats d'apprentissage, contrats de qualification, dispositifs de la loi Giraud*, bref un système incitatif qui a permis, Madame DUFAY -puisque je crois que

c'est elle qui, dans mon dos se montre si véhémement à l'instant même (réactions), ce qui est charmant parce qu'elle est charmante- ce qui a permis donc dans la ville de Strasbourg de créer près de 120 emplois durant l'année 1994 et a montré le succès d'une mesure d'aide à l'insertion de jeunes demandeurs d'emploi. Nous avons voulu prendre cet exemple, Monsieur le Maire. Nous aurions pu en proposer d'autres. Nous l'avons chiffré dans ce projet à 611 000 F. Nous proposons le redéploiement de crédits au chapitre 961 pour en permettre le financement et nous vous soumettons au vote cette proposition qui, une fois encore, n'est que la reprise d'initiatives couronnées de succès menées dans deux grandes collectivités dont une voisine de la nôtre.

M. LE MAIRE : C'est une proposition qui me paraît intéressante. Je pense qu'il faudrait que la commission compétente l'étudie. Il faut une équipe de prospection, a dit M. VIALATTE, un comité de pilotage pour une opération à mener d'une façon assez originale, je le reconnais. Cet amendement est donc renvoyé en Commission Economique. Monsieur VIALATTE, combien avez-vous encore d'amendements ? Je vous pose cette question pour nos collègues.

M. VIALATTE : Je n'en ai plus beaucoup mais mon collègue Michel JACQUEMIN vous en présentera d'autres que vous avez sur votre bureau (rires). Les deux amendements qui restent sont des amendements que je dépose à titre personnel et qui concernent l'un le Musée du Temps et l'autre la prévention du sida. Je commence par le Musée du Temps, eh oui, j'entends Bernard MEUNIER souffler mais c'est quand même un grand problème de société et je crois qu'à l'occasion du vote du budget, on peut se permettre de l'évoquer. Ma proposition n'a rien d'irréaliste ni de démagogique pour reprendre des propos utilisés tout à l'heure.

« Sur le Musée du Temps, le rapport de présentation du budget expose que l'inscription d'un crédit de 2 MF permettra, je cite « le démarrage de la première tranche de travaux de restructuration du Palais Granvelle en vue de l'aménagement du Musée du Temps ». Je ne reviendrai pas sur l'annonce à grand renfort de publicité par vous-même Monsieur le Maire en 1989 de ce grand projet. Malgré son inscription au contrat de plan Etat-Région 1994-1998, la Ville de Besançon, contrairement à l'engagement qui avait été donné ici même par la Municipalité et par vous-même en 1993, n'a inscrit aucun crédit de travaux en 1994, première année d'exécution des obligations du contrat de plan pour cette opération. En proposant un crédit de 2 MF correspondant, compte tenu des subventions attendues de la Région et de l'Etat à, en gros, 5 MF de travaux, la Municipalité engage l'opération, Monsieur le Maire, dans de très mauvaises conditions. Premièrement 5 MF de travaux représentent moins de 10 % du montant global de l'opération réévalué de 1989 à 1992 je le rappelle de 23 MF à 70 MF, francs de valeur 1992.

Deuxième élément, un tel montant de 5 MF permet seulement, c'est le rapport budgétaire qui nous le dit, le démarrage de la première tranche. Il serait d'ailleurs nécessaire, pour délibérer valablement, de connaître le montant de cette première tranche, on nous l'a donné tout à l'heure, et que soit rappelé le phasage de l'opération.

Troisième élément, un tel rythme Monsieur le Maire d'engagement de la dépense permet d'affirmer que le Musée du Temps, si l'on maintenait ce rythme dans les années suivantes, serait réalisé en 14 années. Votre Maire-Adjoint évoquait 10 ans, je calcule 14, si le niveau d'inscription budgétaire proposé cette année pour cette opération était maintenu à l'avenir, compte non tenu d'ailleurs de l'actualisation financière du projet.

Quatrième élément, alors même que le Musée du Temps a toujours été affiché par vous-même comme un projet d'investissement majeur, vous vous apprêtez à y consacrer à peine plus de 5 % des crédits inscrits au chapitre 903 cette année du budget communal. Cette situation est la traduction d'une absence de programmation pluriannuelle de vos investissements et elle est de surcroît, et j'en terminerai par là, génératrice de surcoûts. Elle est génératrice de surcoûts dans la mesure où la réalisation par tranches limitées successives, par saucissonnage, d'une telle opération entraînera d'inévitables

interruptions de chantier et la répétitivité de procédures de dévolution de marché public en fonction des résultats des appels d'offres successifs. Nous considérons donc qu'il n'est pas raisonnable de procéder ainsi.

Nous vous proposons de globaliser sur les deux dernières années de mise en œuvre du contrat de plan, les années 1996 - 1997 ou 1997 - 1998 des tranches annuelles réalistes de l'ordre d'une quinzaine de millions de francs pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions de faisabilité technique et financière et nous vous proposons par conséquent de consacrer les 2 MF inscrits pour le Musée du Temps cette année au financement de travaux urgents de restauration de monuments historiques de notre ville».

M. LE MAIRE : M. VIALATTE ne veut même pas commencer cette année les études dont parlait Marcel FERRÉOL tout à l'heure. Il veut reporter ces 2 MF qui lui paraissent insuffisants. Rien n'indique, Monsieur VIALATTE, que dans les budgets qui suivront, ces 2 MF ne seront pas multipliés par 2, par 3, par 4 ou par 5. Vous le verrez pour la piscine. Vous l'avez vu pour la patinoire, donc c'était pour engager les études. Ce sont des dossiers importants qu'il faut aménager avant l'appel d'offres. Je mets aux voix cet amendement. 9 favorables, 8 abstentions, 2 non-participations au vote. Cet amendement est repoussé. Monsieur VIALATTE sur la prévention du sida, que nous proposez-vous ?

M. VIALATTE : Dernier amendement pour ma part qui concerne en effet la prévention du sida. «*Je crois qu'un certain nombre d'entre nous observe que si notre ville se montre relativement, heureusement, peu touchée pour l'instant par le nombre de cas déclarés de cette maladie, l'Association AIDE, nous en visitons d'ailleurs Monsieur le Maire ensemble le stand lors du Forum des Associations, observe et redoute une montée du nombre de personnes exposées à la séropositivité dans cette ville de façon préoccupante depuis quelques années. Et des actions de prévention doivent être développées de manière plus importante qu'aujourd'hui. Mon propos n'est pas, sur un sujet de cette gravité et vous l'avez bien compris, de dire que rien n'est fait dans cette ville. Bien au contraire et j'ai eu l'occasion ici même de souligner qu'un certain nombre d'actions, d'informations, de préventions menées par nos services ou MSTEL, je le cite en effet dans cet amendement, sont de très grande qualité*».

Là aussi compte tenu de la gravité du sujet, je suis prêt à retirer cet amendement et à vous proposer de le faire examiner en commission au vu du budget supplémentaire.

Je dois dire à Mme FOLSCHWEILLER que le droit d'amendement est un droit reconnu aux oppositions, aux minorités et qu'il s'exprime à l'occasion du vote des budgets principalement.

«Je reviens à mon sujet et je voudrais dire qu'il y a dans cette ville un certain nombre de publics et notamment de jeunes publics qui sont particulièrement exposés. C'est le public des jeunes en situation d'échec scolaire qui ont quitté leurs établissements scolaires et qui ne sont, par conséquent, plus réceptifs aux actions de sensibilisation et d'information qui sont dispensées dans ces établissements. Eh oui, c'est une réalité !

Ce sont aussi des populations à revenus particulièrement faibles qui, pour des raisons économiques, n'ont pas recours à l'usage du préservatif et aussi certaines populations notamment des femmes issues de pays où le statut de la femme ne conduit pas à l'usage de méthodes contraceptives. Ce sont des sujets qui ne sont pas tabous et qui doivent être évoqués et je pense qu'il est souhaitable qu'une mesure telle que celle que je propose puisse être à tout le moins étudiée par notre assemblée s'il le faut dans le cadre plus serein que celui d'une séance budgétaire comme celle d'aujourd'hui et c'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Maire, de prendre en compte avec attention cette proposition, sinon sous cette forme, du moins sous la forme d'un examen par les commissions compétentes dont je ne suis pas membre».

M. LE MAIRE : C'est vrai que c'est un problème important, je le reconnais aussi mais je pense qu'on ne peut pas prendre une décision comme cela ce soir sans que cela soit examiné en commission... La proposition de M. VIALATTE est, je crois, la gratuité du préservatif.

M. VIALATTE : Excusez-moi, en effet je n'ai pas été au bout de mon propos. *«Je propose donc l'inscription d'un crédit de 225 000 F pour permettre l'achat de moyens de contraception donc de préservatifs mis à disposition sous le contrôle de personnels médicaux et médico-sociaux dans un certain nombre de lieux publics, en particulier les Maisons de Quartier ou certains centres sociaux ».*

M. LE MAIRE : Donc renvoi en commission, on est d'accord. C'est la commission du Docteur HISRCH qui aura le soin d'étudier cette proposition.

M. PINARD : Un mot parce que par rapport à ces projets personnels, il y a des choses qui ont été concertées et, pas plus tard que cet après-midi, un projet qui a fait l'objet de très nombreuses concertations et qui concerne Espoir-Drogue a été recalé au Conseil Général. Alors la démagogie, ras-le-bol !

M. LE MAIRE : La commission statuera. J'ai encore deux amendements de M. JACQUEMIN.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, Chers Collègues, deux amendements très brefs.

«Le premier concerne la création d'une antenne de Mairie à Clairs-Soleils. Le quartier des Clairs-Soleils a malheureusement fait tout de même, et chacun le sait ici, la une de l'actualité locale depuis plusieurs mois maintenant, révélant de graves difficultés dans ce quartier. Je ne crois pas que quelqu'un ici puisse ni méconnaître, ni contredire ces propos. Cette difficulté de Clairs-Soleils est plus profonde certainement et plus grave que celles dans d'autres quartiers, elle est peut-être plus spécifique. Nous avons eu dans ce quartier des Clairs-Soleils d'abord des opérations Habitat - Vie Sociale dites HVS qui n'ont pas été tout à fait satisfaisantes. Mais il n'y a pas eu dans la politique de la Ville que je sache d'opération DSQ. Il est clair, Monsieur le Maire, que dans ce quartier-là la vie associative s'est progressivement dégradée. Beaucoup de bonnes volontés ont été découragées par les difficultés. Si l'on essaie de faire un effort d'écoute, de compréhension et aussi d'analyse de la profondeur des difficultés observées, mon avis est qu'il faut, notamment dans ce quartier-là, avoir une approche de la politique sociale plus globale, que nous essayons de coordonner mieux les différentes actions des services, des différentes délégations de la Ville qui ont à se préoccuper de la vie des quartiers. Il y a, me semble-t-il aussi, une demande de la population qui est celle d'un service de proximité, notamment par exemple en matière d'état-civil ou d'information administrative venant de la Ville. Il y a quelquefois le sentiment d'isolement, d'éloignement, voire peut-être même quelquefois d'abandon dans ce quartier-là. C'est peut-être une piste, c'est peut-être une voie de réflexion. Je le dis d'ailleurs d'autant plus naturellement que cela se pratique dans d'autres villes et bien souvent avec des bons résultats.

Monsieur le Maire, je vous propose, compte tenu de la situation qui a tout de même un caractère d'urgence dans ce quartier et que nous avons devant nous toute l'année 1995, d'essayer de mettre en place une antenne de Mairie aux Clairs-Soleils avec une double mission, celle du service d'Etat-Civil et de guichets de renseignements administratifs et d'information civique et qui soit un lieu d'expression des habitants, en présence d'un coordinateur de l'ensemble des politiques en faveur du quartier menée par les différentes délégations. Cela ne demande pas beaucoup de moyens supplémentaires. C'est une question d'orientation politique et il suffit de déléguer deux agents municipaux sur le site et mieux mettre à profit le patrimoine immobilier qui existe. Si quelques travaux étaient nécessaires, je vous propose de prendre environ 400 000 F sur les bâtiments administratifs et parc communal par économie sur certains autres postes que je pourrais indiquer».

M. LE MAIRE : Merci Monsieur JACQUEMIN. Votre proposition relève d'une bonne intention mais vous ignorez totalement la situation dans ce quartier. Nous, nous la connaissons, je dis nous parce qu'un certain nombre de collègues et moi-même, nous allons sur le terrain, nous sommes quotidiennement aux prises avec les difficultés actuelles. Vous voulez rajouter, par rapport aux structures actuelles, un élément de plus qui ne servira à rien parce que nous avons sur place une antenne des HLM municipaux, une Maison Pour Tous, une Bibliothèque, un gymnase, un Centre Social, une cellule DSU, une régie de quartier qui se met en place. Dans toutes ces structures, il y a déjà des animateurs municipaux, du personnel municipal qui est là pour renseigner les habitants quotidiennement. Je ne vois pas l'utilité de rajouter une antenne de la Mairie qui finalement ne servirait qu'à délivrer peut-être, et encore, des bulletins de naissance et qui finalement risque au contraire de refermer encore davantage ce quartier. Je crois qu'il faut qu'il reste ouvert et que nous n'ayons qu'une seule Mairie ici car c'est vrai que cette expérience pourrait ensuite aller, pourquoi pas, sur Planoise, sur les Orchamps, etc. Je n'en vois vraiment pas l'utilité. Même si cela vient d'un bon sentiment car vous souhaitez essayer d'améliorer le climat dans ce quartier, je ne crois pas que ce genre d'expérience soit utile dans le cas présent.

M. JACQUEMIN : Vous me faites un procès d'intention en déclarant que je ne sais pas ce que souhaitent les habitants. Permettez-moi de vous dire que j'en ai interrogé de nombreux et que ma proposition, comprenez-la bien, va dans le sens d'une coordination de toutes les actions que vous menez. Je n'ignore pas la présence que vous effectuez sur ces quartiers mais êtes-vous satisfait du bilan ? Donc je cherche à améliorer ce bilan. Malgré vos efforts, le constat est tout de même fait de grandes difficultés. Si vous en êtes satisfait, à ce moment-là je retire cet amendement mais je ne crois pas que vous puissiez l'être. Donc, ma proposition va dans le sens d'une meilleure approche globale et croyez-le bien, Monsieur le Maire, c'est un souhait de la population, pas celle des beaux quartiers des Hauts de Bregille, mais celle de la rue de Chalezeule. Voilà ce que je veux vous dire.

M. LE MAIRE : Je vous dirai, Monsieur JACQUEMIN, que la coordination se fait actuellement au sein de la cellule DSU et cette tâche est confiée à un animateur, M. MOINE qui est là.

Mme FOLSCHWEILLER : Je pense que cela relèverait peut-être aussi d'une préparation de dossier en commission. C'est une réponse technique qui n'est pas forcément adaptée effectivement aux problèmes qu'il y a sur le quartier. Tout le monde serait content d'avoir à portée de chez soi les services administratifs, cela peut rendre service mais je ne suis pas sûre que ce soit effectivement la réponse adaptée aux problèmes de société du quartier. Cela mérite à mon avis une discussion, une réflexion sur le long terme, peut-être en Commission Urbanisme et cela peut s'étendre aussi aux autres quartiers.

M. LE MAIRE : Je pense que cela va à l'opposé de la politique que nous avons par rapport aux quartiers. Nous voulons que le centre-ville soit commun à tout le monde, que la Mairie reste à la disposition de tous les quartiers. Sinon, vous allez faire aux Clairs-Soleils quelque chose, à Planoise autre chose et il n'y a plus de lien. Nous voulons au contraire une seule Mairie avec les services de la Mairie ici sur place au centre pour justement avoir cette possibilité et c'est intéressant de voir que les jeunes de ces différents quartiers se retrouvent le samedi après-midi au centre-ville. C'est un lieu de convivialité pour tous. Je mets aux voix cet amendement de M. JACQUEMIN : 9 avis favorables, 2 non-participations. Cet amendement n'est pas adopté.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, mon amendement est relatif précisément au centre de la ville. Simplement en préambule, je ne suis pas sûr qu'il faille opposer une politique de quartier et une politique centre-ville. Je crois qu'il peut y avoir une approche globale de la ville et ce n'est pas parce qu'on apportera un service de proximité à certains quartiers que pour autant la population se replie sur elle-même dans ce quartier-là, ne se sentira plus citoyenne de l'ensemble de la ville. Je ne le pense pas mais nous en reparlerons si vous le voulez bien.

Cet amendement-ci est très simple. «*Nous avons voté, je crois au dernier Conseil Municipal, une étude de 600 000 F concernant la Place du Marché pour réétudier la faisabilité de l'îlot Paris. Je reconnais qu'aujourd'hui ce n'est pas réalisable dans des délais qui soient raisonnables. Vous nous avez dit au dernier Conseil que l'acquisition sur 5 ou 6 ans de la Ville était uniquement de 20 % de cet îlot. Je crois dans ce cas que mettre à nouveau 600 000 F dans des études n'est pas opportun. Je vous demanderai donc de revoir la position et d'affecter ces 600 000 F non pas à une étude de faisabilité sur l'îlot Paris mais à un vrai projet de stationnement sur la Place du Marché qui permettrait à celle-ci de retrouver une vocation piétonne notamment et développer ses vocations culturelles, économiques et commerciales. Ceci est une urgence. Comme l'a dit tout à l'heure Michel VIALATTE, cet aménagement de la Place du Marché est un serpent de mer. Si on veut retrouver un cœur de ville qui précisément soit un ciment d'identité de l'ensemble de quartiers, il faut lui donner une âme. Nous ne pouvons pas continuer comme cela. On observe une dégradation des transports urbains parce que vous ne maîtrisez pas l'automobile. Il faut lui proposer notamment des parkings et des possibilités de stationnement. Je vous demanderai donc par cet amendement d'engager par ces 600 000 F une étude véritablement structurante pour la Place du Marché*».

M. LE MAIRE : On ne peut pas lancer uniquement sur la Place du Marché une possibilité de parkings. L'étude qui va être réalisée permettra d'établir le programme qui débouchera ensuite sur le lancement du concours et dans ce programme figurent effectivement les possibilités de places de stationnement sur l'ensemble. Donc, vouloir comme l'indique M. JACQUEMIN, demander une inscription d'étude en matière de construction de parkings est inutile puisque cela est déjà compris dans l'étude prévue et il faut voir le problème dans son ensemble. Si ce dossier a perduré, c'est que nous n'avons pas toujours les moyens. Ce n'est pas inutile d'avoir des projets même si on met quelque temps pour les réaliser.

Tout à l'heure, M. BAS a rappelé ce que j'ai écrit. Oui, j'ai écrit cela parce que j'espérais... et puis au fil des années il y a eu telle ou telle autre priorité. Ici, pour la Place du Marché, c'est vrai que cela fait un certain nombre d'années que nous y pensons. Nous avons encore eu aujourd'hui des contacts avec de possibles propriétaires des locaux qui pourraient être issus de cette restructuration. Nous avons aussi le projet du parking des Remparts Dérasés. Il est géré par le Groupe GTM que nous rencontrons prochainement pour une meilleure utilisation de ce parking de 800 places. Ce projet est un ensemble, cela n'avance peut-être pas très rapidement mais je demande que ces crédits restent inscrits là où ils sont inscrits dans ce projet de budget.

M. NACHIN : Je suis favorable à la piétonnisation de la Place du Marché comme à celle de l'ensemble de la Boucle. Je n'ai pas très bien compris dans la proposition de M. JACQUEMIN ce qu'il veut exactement parce qu'il a parlé de piétonnisation et puis de stationnement. Alors je ne sais pas s'il veut rendre piétonnière la Place du Marché ou bien s'il veut créer de nouvelles places de stationnement pour les voitures.

M. JACQUEMIN : Ce n'est pas contradictoire.

M. LE MAIRE : Il y a la cohabitation entre les piétons et les voitures.

M. JACQUEMIN : Je ne vois pas en quoi il est contradictoire de vouloir construire les parcs de stationnement pour les voitures et de réserver des emplacements pour les piétons, Monsieur NACHIN. Je crois que vous avez tout de même bien lu ma pensée, c'est de rendre piétonnière la Place du Marché et de creuser un parking souterrain (réactions).

M. LE MAIRE : Je n'avais pas compris cela moi non plus, vous m'excuserez. Maintenant vous pouvez voter en toute connaissance de cause la proposition de M. JACQUEMIN. Qui souhaiterait qu'on étudie avec ces 600 000 F uniquement la place du Marché ? 9 avis favorables, une abstention, 2 non-participations. Cet amendement n'est pas adopté. Nous en avons terminé avec les amendements.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je voudrais apporter une précision, je sais ce qu'il y a au-delà des chiffres parce que j'ai été, pendant 12 ans, au Centre Communal d'Action Sociale et je connais quand même les problèmes humains. Je ne fais pas un budget en fonction des chiffres. Je voudrais aussi rassurer M. VIALATTE ; je n'ai pas l'habitude de parler pour ne rien dire ni de pérorer mais soyez assuré, j'ai préparé le budget et je connais ce qu'il y a dedans. Pour préparer un budget, je crois qu'il y a loin de la pratique au discours ; il y a des choix et un rythme de réalisation à trouver et nous l'avons fait au niveau du projet Besançon 2001.

Il faut connaître les possibilités. Ainsi, nous avons mis en œuvre l'analyse financière et le Crédit Local de France a analysé nos différents comptes administratifs de 1991 à 1994 et vous avez pu constater que les conclusions se rejoignent. Nous avons des points faibles, d'ailleurs cela a été beaucoup évoqué au cours de ce débat, mais ils ne mettent aucunement en danger la collectivité. Et les choix que nous avons effectués depuis quelques années : maîtrise des dépenses de fonctionnement et diminution de l'emprunt sont quand même des décisions qui promettent un avenir où il sera possible d'entamer de grands projets. Il nous reste beaucoup à faire et je suis persuadée que nous en aurons le temps.

Je voudrais aussi me poser une question : quelle autre surprise le Gouvernement réserve-t-il aux communes et plus particulièrement aux grandes villes ? Nous avons déjà eu le racket pour la CNRACL, le hold-up sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle et enfin la décision de spolier les collectivités locales de la taxe professionnelle de France Télécom dont le montant au niveau national peut être entre 5 et 7 milliards. Je pense que cette mesure n'est pas cohérente avec une véritable politique pour l'aménagement du territoire. De plus, la rigueur que s'impose une grande majorité de collectivités locales et de grandes villes, devra-t-elle servir à combler les déficits étrangers à leur gestion ? Ce que je propose, c'est qu'à un niveau très haut de collectivités, territoriales et locales, on veuille bien aussi faire des analyses financières.

Il ne faut pas se leurrer et leurrer les contribuables car l'annonce d'une baisse des impôts sur le revenu se répercute obligatoirement sur une augmentation des impôts locaux, seulement voilà ce ne sont pas les mêmes qui lèvent ces impôts. Le budget présenté aujourd'hui est un budget très réaliste et quoi qu'on en dise, honnête.

M. LE MAIRE : Merci Madame le Premier Adjoint. Je crois qu'on en a suffisamment discuté.

M. NACHIN : J'ai annoncé tout à l'heure que je ferais une proposition concernant l'hélicoptère médicalisé. Je l'avais faite l'an dernier et je répète que cela permettrait, d'après le Professeur NEIDHART, d'épargner de 10 à 15 vies humaines. L'an dernier Monsieur le Maire, vous n'aviez pas exprimé une opposition absolue à cette proposition, vous aviez même dit que vous en parleriez au Congrès de l'Union Hospitalière du Sud-Est et que vous nous feriez part des réflexions qui ont pu être menées à ce moment-là. Voilà donc le texte que je propose à l'Assemblée Communale : «Considérant que la location d'un hélicoptère médicalisé mis à la disposition du CHU permettrait de sauver 10 à 15 vies humaines chaque année, le Conseil Municipal décide de faire figurer dans le budget de la Ville une somme de 250 000 F correspondant à 10 % des dépenses annuelles de location d'un hélicoptère. Le Conseil Municipal, soucieux d'être à la pointe de l'innovation dans ce domaine comme dans d'autres, souhaite que son exemple soit suivi par les autres collectivités locales et par l'Etat dans l'intérêt de nos concitoyens». Tout à l'heure, Michel VIALATTE a proposé de prélever sur le budget de communication le financement de ses propositions ; comme elles n'ont pas été retenues, ce budget reste entier et je pense qu'au point de vue de la communication, ce serait une très bonne chose que Besançon prenne l'initiative sur le plan régional de faire le premier pas qui permettrait peut-être aux autres collectivités et à l'Etat de permettre la location d'un tel hélicoptère.

M. LE MAIRE : Je comprends bien la générosité d'André NACHIN. Faut-il encore que les autres collectivités suivent !

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je suis attentif aux propos tenus par M. NACHIN et au vœu qu'il exprime aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'il se situe dans un contexte particulier et vous le savez bien en tant que Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital. En effet, un schéma régional de l'organisation des urgences est en cours d'élaboration. A quoi tend ce schéma régional des urgences ? Il tend à multiplier et à allonger les distances qui séparent le lieu d'un accident avec le lieu hospitalier puisqu'il y aura moins d'hôpitaux de campagne équipés pour traiter les urgences notamment des accidents de la route. Cela veut dire que le rapatriement des blessés à notre hôpital régional prend de plus en plus d'importance. Mon souhait, Monsieur le Maire, c'est qu'on n'aille pas simplement vers un vote brutal sur ce vœu mais c'est que vous nous fassiez une communication sur l'évolution de ce dossier. Je pense que l'hôpital régional doit effectivement prendre en considération l'évolution de schéma des urgences qui est un problème tout à fait important. On peut mobiliser avec un bon dossier les partenaires de cette région et les enjeux financiers, contrairement à ce que l'on dit, ne seront pas si importants que cela.

M. LE MAIRE : Effectivement, dans le schéma des urgences actuellement en réflexion, on pourrait y introduire cette idée, mais le Professeur NEIDHART le fera aussi bien, sinon mieux que nous. Pour répondre aussi au vœu d'André NACHIN, je pense qu'on pourra constituer un dossier en relation avec le CHR, avec les services des urgences dans le cadre du schéma régional des urgences. Cela vous convient-il Monsieur NACHIN ?

M. NACHIN : C'est une proposition qui me convient, mais je souhaite un vote sur cette proposition.

M. ALAUZET : Je crois qu'il y a aussi une solution alternative qui devrait être étudiée ; il y a un hélicoptère financé par le Conseil Général qui sert très peu et qui peut être facilement converti de façon très rapide en hélicoptère sanitaire.

M. LE MAIRE : Vous parlez de la Région, mais elle n'exploite plus cet hélicoptère.

M. ALAUZET : Il y a du matériel existant sous-utilisé et il serait intéressant d'étudier la possibilité de l'utiliser.

M. LE MAIRE : Laissons aux professionnels de l'urgence le soin de nous conseiller ultérieurement. Je peux donc mettre aux voix le budget dont les balances s'établissent comme suit :

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	15 636 800	4 635 000	(1) 22 834 800	(1) 6 071 000	77 312	7 500	1 608 310	5 500
Fonctionnement	42 254 200	56 256 000	28 422 200	45 186 000	1 615 260	1 685 072	2 801 510	4 404 320
Amortissement technique des immobilisations (Investis. (Fonctionn.	6 438 632	6 438 632	10 390 000	10 390 000	69 812	69 812	944 078	944 078
Totaux mouvements réels	67 329 632	67 329 632	61 647 000	61 647 000	1 762 384	1 762 384	5 353 898	5 353 898
Prélèvement pour (Investis. équilibre de la section (Fonctionn. d'investissement	4 563 168	4 563 168	6 373 800	6 373 800	0	0	658 732	658 732
Totaux mouvements budgétaires	71 892 800	71 892 800	68 020 800	68 020 800	1 762 384	1 762 384	6 012 630	6 012 630

(1) Y compris 1 605 000 F emprunt Agence Financière de l'Eau.

BALANCES ET RÉCAPITULATIONS
(Opérations réelles)

	DÉPENSES			RECETTES				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
	1994	1995	1994	1994	1995	1994	1995	
Budget Principal *	218 794 787	221 116 824	851 117 610	826 912 002	143 721 738	124 478 100	926 190 659	923 550 726
Eaux	14 840 300	15 636 800	49 760 031	51 692 832	11 068 331	11 073 632	53 532 000	56 256 000
Assainissement	26 181 300	22 834 800	37 183 700	38 812 200	24 779 000	16 461 000	38 586 000	45 186 000
SSADPA	59 489	77 312	1 618 289	1 685 072	59 489	77 312	1 618 289	1 685 072
Forêts	1 365 600	1 608 310	3 762 033	3 745 588	856 551	949 578	4 271 082	4 404 320
TOTAUX	261 241 476	261 274 046	943 441 663	922 847 694	180 485 109	153 039 622	1 024 198 030	1 031 082 118

* dont opérations exceptionnelles 1994 liées au District du Grand Besançon :

	Dépenses	Recettes
Investissement	8 328 000 F	8 328 000 F
Fonctionnement	33 682 496 F	33 682 496 F
	-----	-----
	42 010 496 F	42 010 496 F

RÉCAPITULATION 1995
(Opérations réelles)

DÉPENSES					
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	221 116 824	15 636 800	22 824 800	77 312	1 608 310
Fonctionnement	826 912 002	51 692 832	38 812 200	1 685 072	3 745 588
TOTAUX	1 048 028 826	67 329 632	61 647 000	1 762 384	5 353 898

RECETTES					
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	124 478 100	11 073 632	16 461 000	77 312	948 578
Fonctionnement	923 550 726	56 256 000	45 186 000	1 685 072	4 404 320
TOTAUX	1 048 028 826	67 329 632	61 647 000	1 762 384	5 353 898

Evolution générale du Budget Principal	- 21 883 571 F	soit	- 2,0 %
Evolution générale du Budget Principal (hors opérations exceptionnelles 1994 liées au DGB)	+ 20 126 925 F	soit	+ 2,0 %
Evolution générale du Budget Eaux	+ 2 729 301 F	soit	+ 4,2 %
Evolution générale du Budget Assainissement	- 1 718 000 F	soit	- 2,7 %
Evolution générale du Budget SSADPA	+ 84 606 F	soit	+ 5,0 %
Evolution générale du Budget Forêts	+ 226 265 F	soit	+ 4,4 %

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE
(Opérations réelles)

	1994		1995	
	Dépenses *	Recettes *	Dépenses	Recettes
Investissement	261 241 476	180 485 109	261 274 046	153 039 622
Fonctionnement	943 441 663	1 024 198 030	922 847 694	1 031 082 118
TOTAUX	1 204 683 139	1 204 683 139	1 184 121 740	1 184 121 740

* Rappel des opérations exceptionnelles 1994 liées au DGB :

Dépenses	42 010 496 F
Recettes	42 010 496 F

Evolution générale du budget (compris budgets annexes et opérations exceptionnelles 1994 liées au District) - 20 561 399 F soit - 1,7 %

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris et hors opérations exceptionnelles 1994 liées au District) + 21 449 097 F soit + 1,8 %

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (11 Conseillers votant contre et 1 s'abstenant), adopte le budget général de l'exercice 1995 (budgets annexes compris).